



**Observatoire
des radicalités violentes
Rapport 2017**

Sommaire :

- Éclairages quant à la méthodologie : pourquoi un rapport sur la radicalité violente ?	p.5
- Éclairages sémantiques	p.8
- Laïcité et radicalité violente	p.10
- De toutes les émotions, la peur est la plus facile à capter...	p.14
- La laïcité face à la radicalisation islamiste	p.18
- Au temps des fanatismes	p.22
- Homophobie et radicalité	p.26
- Homophobie et radicalisme	p.28
- Misogynie et radicalité	p.33
- La misogynie et infériorisation hier comme aujourd'hui	p.36
- Racisme et radicalité	p.39
- Racisme comme forme de radicalité	p.42
- Religiophobie et radicalité	p.51
- Faut-il craindre la religiophobie ?	p.55
- Xénophobie et radicalité	p.58
- Comment la radicalité s'opère-t-elle à travers la xénophobie	p.59
- Radicalité violente en prison ?	p.63
- Prisons : lieux d'enfermement, lieux de radicalisation	p.66
- Regard international sur la radicalité violente : le cas de l'Afrique	p.71
- Groupes armés actifs à l'est de la RDC : Instrumentalisation du magico-religieux et radicalisation en questions	p.74
- Conclusion générale	p.82

Éclairages quant à la méthodologie : pourquoi un rapport sur la radicalité violente ?

Par Philippe Luckx, directeur du CAL Charleroi

Depuis quelques années, on entend de plus en plus parler de « radicalisation religieuse ». Cette notion est mise en avant comme étant la cause et la conséquence de rapports de force complexes qui impactent directement les réalités politiques nationales et internationales.

Avec le recul des années, nous pouvons constater que tout a changé depuis le 11 septembre 2001. Pourtant, rien ne pouvait laisser présager que les choses iraient en ce sens, car la radicalité politique et religieuse n'était pas plus forte à cette période que ce qu'elle avait pu l'être quelques décennies plus tôt. Seulement, dans une société de l'apparence où les images jouent un rôle primordial, la chute de ces deux tours emblématiques de la puissance américaine s'est vue attribuer une puissance symbolique sans précédent. La violence, la peur, l'anxiété, la crainte d'avoir à vivre des guerres absurdes et de voir mourir les personnes que nous aimons, tout cela s'est savamment mélangé et a donné lieu à une réalité nouvelle. Une réalité forcée de prendre en considération que rien n'est jamais acquis et que même si l'humanité est plus pacifique aujourd'hui que ce qu'elle a pu l'être par le passé, rien ne nous garantit que la paix que connaît l'Occident s'éternisera.

Bien souvent, face à la peur, c'est l'émotion qui se manifeste. On en arrive rapidement à oublier notre rationalité lorsque nous avons à gérer des sentiments qui n'ont rien de rationnel. Le pathos prend le pas sur le logos et cela s'en ressent dans nos réactions. Alors qu'il aurait certainement été plus sain de prendre le temps de réfléchir aux implications de ce qui s'était déroulé, malgré le fait qu'il aurait été préférable de penser les causes de cet attentat sur le World Trade Center, la tendance générale a été de se focaliser sur le nombre de victimes et sur le choc émotionnel que cela avait pu engendrer.

Il en a été de même, dans les années qui ont suivi, ce que des attentats similaires se sont produits. Londres, Madrid, Berlin, Paris, Bruxelles... Systématiquement, lorsqu'une ville européenne est touchée, c'est le pathos qui s'impose. L'importance manifeste de la proximité est à prendre en considération quand on constate le peu de cas qui est fait de situations analogues dans d'autres régions du monde...

Or, quand l'émotion prend le pas sur la raison, nous prenons le risque de nous éloigner de l'idéal que nous défendons, de sombrer dans un obscurantisme destructeur qui se construit sur les vestiges de nos angoisses. Ce faisant, nous avons vu croître une hostilité de plus en plus intense à l'égard du Moyen-Orient. Les interventions militaires se sont multipliées : Afghanistan, Irak, Syrie... À chaque fois, ce qui a été mis en avant, c'est un combat idéologique opposant les lumières de l'Occident aux ténèbres du Moyen-Orient. Le bien contre le mal. La paix contre la guerre. La réflexion contre la radicalisation...

Partout, on a commencé à nous parler de la radicalisation religieuse qui se manifeste au sein de l'islam. Partout, nous avons vu se construire des amalgames destructeurs réduisant des êtres humains à leurs croyances, présupposant que l'ensemble des croyants étaient des personnes dangereuses et violentes.

En Occident, l'islamisme a été pointé du doigt comme la cause de tous les maux. Dans le chef des leaders religieux que nous condamnons, l'Occident a été présenté comme un lieu de dépravation. D'un côté comme de l'autre, la radicalité s'est accrue, petit à petit.

Face à cette triste situation, il nous est apparu important de prendre le temps de réfléchir à ce phénomène de radicalisation. Nous n'avons cependant pas souhaité entrer dans ce débat qui cherche à simplifier les choses de manière outrancière en essayant vainement de trancher le problème en répondant cette question binaire : « est-ce que la religion engendre la radicalité, ou est-ce que la radicalité utilise la religion à ses propres fins ? Y a-t-il une radicalisation de l'islam ou une islamisation de la radicalité ? »

Qu'importe ce qui est à l'origine de quoi -d'autant qu'il y a probablement un peu des deux- toujours est-il que nous vivons une époque qui met en avant cette radicalité violente. Cependant, la norme semble se situer dans une approche émotionnelle plutôt que rationnelle. Une approche urgente et immédiate qui ne prend pas le temps de penser le phénomène dans toute sa complexité.

À la suite de cette brève présentation, on retrouve un travail qui s'est donné pour vocation de prendre le temps. Prendre le temps de réfléchir et de penser afin d'être davantage éclairé et de pouvoir mieux penser l'action. Le principe de « slow science » a été utilisé afin d'apporter un regard plus rationnel sur les faits de radicalités violentes qui se sont manifestés tout au long de l'année 2017.

Par ailleurs, afin de nous distancer de cette tendance sociétale quelque peu raciste selon laquelle la radicalité ne se manifesterait que dans le chef de l'islam, nous avons souhaité nous exprimer à l'égard de différentes formes de violence. C'est pour cela que nous avons pris le parti de parler des radicalités, au pluriel, afin de ne pas nous-mêmes nous rendre coupables d'une quelconque tendance réductrice. Le caractère radical de notre société ne se limite aucunement à la question religieuse. Il se manifeste également dans un retour en force des propos racistes, misogynes, xénophobes, homophobes...

Enfin, parce que le risque existe dès lors que l'on entre dans une démarche réflexive, nous avons également effectué un travail de recherche dans le but de faire cadrer nos réflexions avec des réalités vécues tout au long de l'année 2017. Les analyses proposées dans ce rapport se sont construites à la lumière d'événements qui se sont déroulés pendant l'année, car rien n'est figé et tout évolue. L'approche qui est la nôtre aujourd'hui pourrait très bien être totalement différente demain si d'autres éléments viennent s'ajouter à notre réflexion. C'est pourquoi nous parlons de « rapport » plutôt que d'« ouvrage ». Ce qui figure dans la suite de ce document est le résultat d'une pensée qui a pu émerger au regard de l'actualité.

Prendre de la distance et prendre du temps. Voilà deux éléments indispensables pour que puisse se construire une pensée porteuse de sens. C'est en ce sens que nous avons

rédigé ce rapport. Nous avons pris de la distance pour ne pas nous cantonner à une analyse stigmatisante de la situation, et nous avons pris du temps pour ne pas rester cloîtrés dans une approche émotive des conséquences de la radicalité violente.

Tout ceci s'inscrit dans une vision laïque de notre monde. Une vision qui se construit dans la prise en considération des faits, qui met en avant des valeurs humanistes et qui valorise la démarche réflexive.

Éclairages sémantiques

Par Jean Musway, chargé de mission au CAL Charleroi

Radicalité et radicalités

S'il y a un phénomène qui a pris beaucoup d'importance, ces derniers temps, c'est bien celui de la radicalité violente de type religieux. En effet, avec les attentats religieux clairement revendiqués en Europe et dans le monde, nous assistons effectivement à une surenchère médiatique et politique qui contribue à monopoliser le vécu de nos consciences. Cette grande visibilité religieuse omniprésente n'est pas la seule radicalité possible. Il convient donc de réinscrire la question de la radicalité dans un champ vaste que le religieux.

C'est pourquoi notre Observatoire ambitionne de se hisser à hauteur de cette exigence et donc de travailler le devoir de mémoire et cette exigence réflexive. Ces deux articulations s'imbriquent et se complètent. Afin que le travail de réflexion qu'il propose ne soit pas déconnecté de la réalité, nous avons estimé utile de tenir, au jour le jour, une chronologie des événements et des faits qui traitent de radicalité violente telles que l'homophobie, la misogynie, le racisme, la religiophobie et la xénophobie. Ce travail chronologique nous permettra de dégager des éléments d'analyse capables de mieux appréhender les radicalités dans leur singularité, leurs manifestations et leurs évolutions. Cette perspective nous permettra *in fine* de valider ou d'invalider certaines théories floues, imprécises ou incomplètes sur des sujets complexes et métamorphiques. La présentation de ce rapport respectera une certaine méthodologie, à savoir que, pour chaque thématique choisie, nous proposerons une présentation sommaire des faits d'actualité qui initiera une réflexion critique.

Qu'entendons-nous par radicalité violente et quelles questions se posent à ce sujet?

À travers des phénomènes tels que le fondamentalisme, l'intégrisme, l'extrémisme, le radicalisme, la radicalisation ou encore le terrorisme ... nous observons les symptômes des radicalités « qui tournent mal¹ ». Afin d'en maîtriser les différents aspects, il est intéressant de se poser d'abord quelques questions. En effet, est-il possible de prévenir ces radicalités qui légitiment le recours à la violence ? Quelles en sont les racines et les causes profondes ? Comment pourrait-on les catégoriser ? N'est-il pas illusoire de prétendre lutter efficacement contre un phénomène flou et complexe sans en maîtriser ni la complexité, ni les logiques, ni les enjeux ? Est-il possible de déradicaliser une personne dite radicale et si c'est le cas, quelles en seraient les conditions de possibilités ? Notre conviction : c'est que les valeurs de liberté, de justice, de solidarité, d'égalité, valeurs chères pour le mouvement laïque, permettent d'alimenter un débat pertinent sur les questions des radicalités violentes.

À ce jour, bien qu'il n'existe ni unanimité ni consensus au sujet de la définition de

¹ John Pitseys, *Radicalité et radicalisme : quelques distinctions pour éviter une pente glissante*, in Droits Humains de Hautes Luttes, La Chronique de la Ligue des droits de l'Homme asbl N° 178, 2017, p. 11

la radicalité violente, nous proposons de suivre d'abord son mode opératoire. La pensée radicale exprime une dynamique qui privilégie l'émotionnel, le littéral, la non-contextualisation, alors que nous estimons qu'il faut valoriser la rationalité, la multiplicité des perspectives et bien évidemment la nuance interprétative dans l'explicitation des différentes radicalités. Elle se décline concrètement comme un processus multifactoriel qui intègre des dimensions cognitive, affective, comportementale, socio-historique. Il s'agit d'un processus à travers lequel un ou plusieurs individus peuvent adhérer à une structuration idéologique dont l'objectif est une transformation sociétale profonde qui légitime en conséquence la violence.

Comme nous pensons la radicalité violente comme étant un processus opératoire, nous pouvons la suivre, la décrypter et ainsi proposer des programmes de lutte efficaces. C'est à ce moment que le « pourquoi » doit céder la place au « comment ».

Une laïcité interpellée à une époque des radicalités

Notre époque est tiraillée et tourmentée par des obsessions des radicalités. Et évidemment certains aboutissent au terrorisme. Or les valeurs de la laïcité se trouvent actuellement contestées et menacées par des radicalisé(e)s qui optent pour l'application stricte et radicale de la loi religieuse, alors que nous avons besoin de valoriser une société du vivre-ensemble et de l'agir ensemble.

Il est impératif pour notre mouvement laïque de s'inscrire dans son époque par son investissement et son questionnement sur les radicalités. De fait, le mouvement laïque ne peut donc entrer dans le débat relatif aux questions et problèmes liés aux radicalités que par le biais de ses propres valeurs. Ces valeurs sont celles du libre examen (refus de dogme), de l'émancipation à l'égard de toute forme de conditionnement, de la liberté, de la solidarité ou encore de l'égalité. Ce socle des valeurs est le préalable à une ouverture critique et agonistique, qui nous oblige à prendre la mesure des urgences qui tiraillent notre société.

Laïcité et radicalité violente

Par Henri Bartholomeeusen, Président du CAL

Entre le 19^e siècle – moment historique où le concept de laïcité a fait son apparition de manière significative dans la réalité sociétale – et aujourd’hui, le monde a singulièrement changé. En France, lors de l’adoption de la fameuse Loi de 1905 en France, la vie politique était dominée par une opposition frontale entre, d’une part, les tenants d’un catholicisme ultra qui revendiquait toujours un monopole tant sur l’État que sur les âmes des citoyens et, d’autre part, les partisans d’une société ouverte et pluraliste, libérale au sens étymologique, et dégagée de toute mainmise du religieux. En Belgique, le problème se posait d’une autre manière : les deux principaux piliers qui s’étaient ligüés contre l’occupant hollandais en 1830 – mais pas pour les mêmes raisons, c’est là que le grand malentendu a commencé – se retrouvaient crispés dans un face-à-face dont les enjeux profonds étaient cependant à peu près les mêmes qu’en France.

De nos jours, cette situation est dépassée par les faits, mais continue de produire des effets comme on l’observe dans les polémiques sur l’enseignement ou les grandes questions éthiques. L’éclatement des cadres anciens, les flux migratoires et le progrès technologique ont modifié la donne. Pour les tenants de la laïcité, « l’ennemi » n’est plus la seule Église catholique, par ailleurs elle-même traversée de courants contradictoires, mais il n’est pas pour autant « l’islam », ni d’ailleurs aucune autre dénomination religieuse particulière. Par contre, il se concrétise peut-être dans une nébuleuse identitaire teintée de religiosité, oublieuse des réalités historiques, construite sur des phantasmes, des amnésies organisées et des souvenirs sélectifs – ce qui est le propre des identités. Cette nébuleuse submerge des pans entiers de populations déboussolées par les à-coups violents de l’économie, la virulence du débat public, la brutalité cynique de certains États, et les incertitudes de la mondialisation, sans oublier les chocs culturels rendus possibles par l’irruption des technologies digitales sur l’ensemble de la planète.

Dans ce jeu aux contours flous, il n’est pas surprenant que le « religieux » reprenne du poil de la bête. Les organisations religieuses proposent des réponses simples qui semblent venir du fond des âges et par là même constituer des repères qui ont toute l’apparence de la légitimité. Elles présentent l’immense avantage de trancher avec la complexité du monde actuel. Elles peuvent séduire pas mal de personnes, en particulier ceux qui manquent cruellement de recul et/ou qui ont des raisons – dont certains peuvent être tout à fait légitimes par ailleurs – de se sentir exclus de la société et de la surconsommation généralisée.

La « laïcité », pour autant que l’on s’entende bien sûr ce que mot veut dire, est-elle responsable de cet état de fait ? La réponse tombe sous le sens. La vision laïque, c’est-à-dire celle d’une société ouverte, où il y aurait de la place pour tout le monde, croyant ou non-croyant, quelle que soit sa tradition culturelle d’origine ou choisie, est justement une réponse dont la portée universelle est évidente.

Depuis un certain 11 septembre, le mot « radicalité » et tous ses dérivés sont presque

toujours accolés à quelques substantifs précis : djihadisme, islamisme, islam, musulman, etc.

Aujourd'hui, pour nous, pour l'instant, le radicalisme le plus haineux s'est drapé dans les plis d'une certaine religion. Cependant, on peut voir facilement que l'islam n'est pas le seul terreau où ce genre de chose peut arriver. Par exemple, le bouddhisme a longtemps bénéficié de l'image de la religion de la paix par excellence, mais on voit parfaitement, en Birmanie ou ailleurs, qu'il est possible de commettre en son nom les pires atrocités. Il en est de même pour l'hindouisme et pour bien d'autres systèmes où le « sacré » se mêle au « politique » pour nourrir des ambitions bien terre-à-terre.

En tout cas, avec l'équation « islamisme = radicalisme », le risque est grand de verser dans les amalgames et de tomber dans un populisme aux relents nauséabonds. On a d'ailleurs parfois accusé « la laïcité » d'alimenter ces amalgames. Surtout en France lors de campagnes électorales où certains acteurs de la vie publique et certaines formations politiques n'hésitent pas à se servir de l'argument de la laïcité pour justifier des positionnements intolérants. En Belgique également, certains sont tentés de brandir le mot « laïcité » pour justifier des positionnements intolérants.

Nous ne les partageons évidemment pas. Ils n'ont rien à voir avec la laïcité telle que la conçoit le Centre d'Action Laïque et avec lui l'ensemble du Mouvement laïque en Belgique.

Pour autant que l'on puisse toujours sonder les reins et les cœurs, le radicalisme est souvent une réaction de saturation et de désespoir nourrie par l'ignorance et une certaine déconnexion d'avec le réel, ainsi qu'une immense misère morale et parfois matérielle. Lorsqu'elle se traduit en actes, cette réaction revêt souvent la forme d'un véritable suicide ; un suicide d'autant plus ignoble qu'il entraîne souvent dans la mort d'autres personnes qui ne sont pas parties prenantes, mais qui, prises en otages, paient le prix fort. C'est ce qu'on appelle, techniquement, du terrorisme.

Si les actes radicaux violents constituent d'abord le signe d'une désespérance, ils témoignent aussi d'un enfermement dans une vision du monde délirante où le prochain, l'autre, le voisin, le concitoyen peuvent être considérés comme autant d'ennemis à abattre. En un sens, l'acte terroriste ou radical est une négation de la qualité humaine de ceux qui sont réputés ne pas penser exactement comme il le faudrait.

Mais les barrières érigées entre les citoyens sont légion. Une organisation de l'économie qui favorise les riches au détriment des moins riches ou même carrément des pauvres en est une autre. Elle est très courante, y compris dans des pays comme le nôtre, et la désagrégation de la cohérence sociale qu'elle provoque est certainement l'une des plus dangereuses. Le sentiment d'injustice et d'exclusion, les préjugés de genre, raciaux, sociaux, culturels en sont d'autres, tout aussi délétères.

Néanmoins, la laïcité (organisée) a quelques idées qui peuvent contribuer à améliorer la situation et œuvrer à ce fameux « vivre-ensemble » qui avant d'être le slogan publicitaire d'une chaîne de télévision privée a été (et est encore) l'un des plus beaux projets de vie qui soient.

Le combat pour l'inscription de la laïcité dans la constitution belge est de celles-là.

On nous demande souvent à quoi cela servirait d'inscrire quelques mots inspirés dans un texte que personne ne lit ou presque. C'est que l'enjeu est suffisamment important pour ne pas se contenter d'adopter une loi ordinaire.

L'idée de donner à la laïcité la force d'une référence supérieure se place dans le droit fil de la nécessité de lutter contre la radicalisation islamiste tristement illustrée par les attentats de Paris et de Bruxelles. Une lutte qui met en jeu des valeurs fondamentales et transcende les oppositions partisans habituelles.

Mais comment réaffirmer des valeurs fondamentales ? Au sommet de la hiérarchie des normes, c'est la loi fondamentale – chez nous la Constitution – qui donne une importance symbolique et juridique que d'autres textes de moindre valeur ne pourraient pas avoir. Or, les valeurs d'ouverture et de tolérance sur lesquelles repose notre modèle de société sont contestées de manière radicalement violente par des personnes et des groupes, voire des Etats, qui ne se retrouvent pas dans, entre autres et par exemple, l'égalité de l'homme et de la femme, la liberté scientifique, le droit de ne pas croire, le droit de changer de religion, la non-discrimination des homosexuels, le droit à l'avortement et à l'euthanasie, etc. Des valeurs en faveur desquelles les laïques belges se battent depuis des décennies, parfois rejoints d'ailleurs par des croyants progressistes, souvent à titre individuel, car les appareils hiérarchiques religieux sont par nature souvent beaucoup plus réticents et infiniment plus conservateurs que la majorité de leurs membres. Ce faisant, on peut parfois se demander si ces hiérarchies ne préparent pas le terrain au radicalisme en provoquant une rupture mentale radicale avec les valeurs de la démocratie contemporaine. C'est en tout cas une question qui mérite réflexion.

Pour le Mouvement laïque, face à ceux qui font prévaloir avec intransigeance la supériorité supposée de leur Dieu sur la loi humaine, il est urgent de réaffirmer le primat de la loi humaine des démocraties constitutionnelles. Par conséquent, il est indispensable que notre loi fondamentale le réaffirme sans ambiguïté. C'est le but de notre combat pour l'inscription de la laïcité dans la Constitution.

Dans le même état d'esprit, la transformation des cours dits philosophiques (en clair : de religion et de morale non confessionnelles) en *cours de Philosophie et de Citoyenneté* procède de la même nécessité.

Le passage à deux heures/semaine obligatoires pour tous, qui a fait l'objet d'une récente proposition de loi déposée par le MR, conduira peut-être à une issue positive pour cette saga qui, contrairement aux apparences, n'est pas typiquement belge. Dans d'autres pays comme le Québec, le Grand-Duché de Luxembourg ou encore certains *länder* allemands, les pouvoirs publics ont fait le même constat et ont déjà implémenté des cours de citoyenneté et/ou d'histoire des religions obligatoires pour tous les élèves.

Mais le moment est historique à plus d'un titre. Et il le sera encore plus quand les réseaux confessionnels, qu'ils soient catholiques, musulmans, protestants, juifs ou autres, se verront imposer également la même obligation de mettre en place ce cours de philosophie et de citoyenneté obligatoire.

C'est ça la démocratie : apprendre à vivre avec d'autres personnes, des concitoyens avec lesquels on n'a *a priori* aucune affinité, mais avec lesquels l'on partage un territoire, des habitudes de vie, des moments de détente et d'émotion.

Le combat contre les radicalisations ne peut en aucun cas être le rejet de la nuance, mais doit s'imposer pour la condamnation des excès.

De toutes les émotions, la peur est la plus facile à capter...

Par Benoît Van der Meerschen, Secrétaire général adjoint du CAL

Introduction

L'avenir de notre société pose question. Nul ne prétendra le contraire avec en plus une inflation de mots en « isme » (terrorisme, radicalisme, djihadisme ...) qui donne le tournis.

Mais notre idéal de progrès tant individuel que de la société nous oblige, individuellement et collectivement.

Comme le dit Lao-Tseu, « *plutôt que de maudire les ténèbres, allumons une chandelle, si petite soit-elle* ».

Évidemment, face à un danger multiforme, les états démocratiques ont le devoir d'assurer la sécurité de leur population. Qui mettrait en doute cette évidence ?

L'État de droit doit donc assumer la protection de sa population ce qui signifie qu'un équilibre entre libertés et sécurité doit être trouvé : « *ne jamais plier devant le terrorisme, ne jamais faire céder nos principes au terrorisme.* »

Des dangers à l'équilibre

Le terrorisme rend notre monde incertain et finit par provoquer le doute sur les personnes et les objets. Plus rien n'est sécurisé, rien n'annonce l'attentat et, après lui, tout semble si vite redevenir (en apparence) comme avant. De surcroît, on ne peut qu'être interloqué par le fait que l'action d'une poignée de fanatisés suffit à déstabiliser profondément tout un pays. Les auteurs d'attentat ont d'ailleurs parfaitement compris que, dans la logique de « *la société du spectacle* » qui est devenue la nôtre, l'important est de frapper les imaginations.

Les pièges sont multiples, mais parmi ceux-ci, outre celui des amalgames, c'est l'articulation entre la sécurité -indispensable- et nos libertés -fondamentales- qu'il nous faut préserver, car cette terreur réussit à inverser la demande politique qui n'est plus de liberté, mais de protection. Quitte à sacrifier ses droits ...

Dans un pareil cadre, ainsi que le souligne Robert Badinter, « *le danger, c'est que disparaissent dans nos sociétés démocratiques les piliers de la liberté et les fondements de la démocratie pour que, dans une réaction explicable contre la barbarie du terrorisme, ces biens si précieux, si difficilement gagnés, si difficilement conservés, d'un seul coup soient altérés, compromis, voire ruinés par l'excès de répression* ».

L'état d'urgence en est un bel exemple puisqu'il s'agit de suspendre le temps des lois ordinaires pour instaurer un temps extraordinaire. Comme si, en période de trouble, on

n'avait plus le temps de faire du droit et qu'il fallait concentrer le pouvoir de décision entre les mains exclusives de l'Exécutif et reléguer au second plan les contrôles démocratiques et juridictionnels ...

Bref, l'attentat provoque un tel traumatisme à la société que tout doit être mis en œuvre pour l'empêcher, quitte à demander à la justice de condamner les suspects avant qu'ils ne passent à l'acte ... Et attention, car lorsque le fantasme se fait législateur, il ouvre la voie à l'arbitraire. L'espoir fou du risque zéro montre qu'on n'a pas encore compris que l'accumulation de données au lieu de leur analyse n'empêche pas l'imprévisibilité de l'évènement.

À cet égard, il a y bien plus d'un siècle, l'un des fondateurs de la Ligue des droits de l'Homme française, disait ceci : « *Ces lois d'exception sont des armes terriblement dangereuses. On les bâcle sous prétexte d'atteindre une catégorie d'hommes spécialement en butte à la haine ou la terreur du public. Puis on glisse sur une pente presque irrésistible. Il est si commode, d'interprétation en assimilation, par d'insensibles degrés, d'étendre les termes d'une définition élastique à tout ce qui déplaît, à tous ceux qui, à un moment donné, pourraient effrayer le public. Or qui peut s'assurer d'échapper à cet accident ?* »

Sortir par le haut

Refuser la réaction purement émotionnelle, privilégier les neurones plutôt que les hormones

La prolifération de la rhétorique martiale a rendu inaudible toute analyse nuancée. Pourtant, « *l'heure est à la réflexion, pas au châtime* ». Tenter de contrôler un phénomène sans essayer d'en comprendre les origines est absurde.

Or, ici, ce qui frappe dans les projets des gouvernements européens, c'est que les réponses sont essentiellement répressives.

Mais imaginer que le problème, complexe, pourra être solutionné uniquement de la sorte est un leurre.

Seule une politique mêlant de manière équilibrée sécurité et prévention permettra d'agir à long terme. Une société plus juste et solidaire constitue à cet égard aussi un rempart contre le terrorisme, car les inégalités croissantes sont un agent de recrutement efficace pour des fous furieux.

Mais on s'illusionnerait si on pensait que ce sont là les seuls paramètres. On le sait, il est ridicule de cibler d'emblée telle ou telle communauté vu qu'il n'existe pas de profil type de terroriste djihadiste ce qui signifie que cette vague d'attentats n'est évidemment pas imputable exclusivement à la religion. Mais ces dernières demeurent néanmoins un terrain fertile potentiel pour des fanatiques, quelle que soit leur religion.

Comme le martèle Rachid Benzine : « *ceux qui affirment avec force que Daech n'a*

rien à voir avec l'islam font preuve d'aveuglement plus ou moins volontaire. Oui, Daech est monstrueux et ne peut prétendre incarner l'islam, mais Daech est la créature effrayante de certaines conceptions de l'islam (...) On ne pourra donc en finir avec ces mouvements tant que les responsables politiques et religieux du monde islamique dans son ensemble ne se seront pas interrogés sur leurs responsabilités, non seulement politiques, mais aussi religieuses, dans le surgissement et le développement de ce que l'on peut appeler des maladies de l'islam ».

Il ajoute que *« le monde occidental n'est pas exempt, lui-même, de responsabilités dans tout cela, car son comportement prédateur depuis un siècle dans le monde musulman, et d'abord au Proche-Orient, n'a cessé de faire grandir les rancunes et les haines à son égard, favorisant l'irruption et le déploiement de ces courants ».*

De la mesure

Assurer la sécurité de sa population est un devoir de l'État, mais il nous faut voir plus loin. Le Premier Ministre l'avait martelé dans un discours aux corps constitués : *« l'enjeu n'est pas seulement la sécurité. C'est aussi la sécurité dans le respect des libertés. La dignité d'un État de droit, c'est de combattre les criminels et les terroristes dans le respect des valeurs fondamentales. Surtout ne jamais céder aux peurs, aux cris de haine, aux désirs de vengeance. Nous ne voulons pas d'une société repliée ou terrorisée. Au contraire, nous voulons une société ouverte, plurielle et libre. »*

Nos droits fondamentaux peuvent faire l'objet d'exceptions. Mais celles-ci doivent alors être interprétées de façon restrictive, être prévues par la loi, avoir un but légitime et, enfin, être nécessaires à l'existence d'une société démocratique. Le respect de l'État de droit ne peut se réduire à des arguties juridiques comme le disent certains. *« On croirait parfois que nos législateurs assimilent les libertés à la queue du lézard »*, mais les libertés ne reviennent pas.

De même, lorsque l'on évoque le thème des libertés publiques, le rôle des pouvoirs publics doit être plus que jamais réhabilité. Il convient de réserver les fonctions de sécurité au secteur public, présentant davantage de garanties de formation, de déontologie et de défense de l'intérêt général que le secteur privé.

La laïcité, elle, doit précisément permettre de penser le monde dans sa totalité plutôt que de le réduire à des identités assignées, à des places déterminées, à des origines immuables ou des communautés fermées sur elles-mêmes.

Dès lors, aux réponses immédiates doivent aussi s'ajouter des balises pour demain. Le temps est une construction et il convient aussi de poser les fondations, d'apporter des pierres à l'édifice. Travailler sur ce qui peut faire sens dans notre société en fait évidemment partie.

C'est pour cela que, depuis plusieurs années, notre mouvement s'est mobilisé sur de nombreux chantiers comme l'inscription de valeurs dans notre Constitution ou la mise en place d'un cours de philosophie et de citoyenneté à l'école.

Il est illusoire en effet de penser que la radicalisation violente ne sera combattue que par la sophistication de nos moyens de recherche et de contrôle. Ceux-ci ont certes leur importance, mais j'ai plus confiance dans la capacité de nos sociétés à redonner du sens à l'existence collective.

Au travail.

La laïcité face à la radicalisation islamiste

Par Barbara Mourin, directrice adjointe de Picardie Laïque

Au-delà de la revendication par les auteurs d'actes terroristes perpétrés au nom de l'islam, une analyse de ce phénomène qui se déploierait dans toute sa complexité fait cruellement défaut dans le débat médiatique *mainstream*, comme si la lecture exclusivement culturo-religieuse expliquait tout, et avec cet « avantage » de dédouaner la société dans son ensemble d'une auto-introspection critique.

S'il y a bien actuellement trois grilles de lecture à l'œuvre pour tenter de comprendre ce qui se joue, une seule d'entre elles questionne plus globalement le fonctionnement de nos sociétés, ses dérives et ses manquements ; les deux autres soit ciblent une « communauté » plus imaginaire que réelle, soit cherchent dans la fragilité psychologique des auteurs l'unique explication de leur passage à l'acte.

Une première grille essentialiste

La lecture « essentialiste » signe le retour d'une vision de l'humanité hiérarchisée, avec des sociétés humaines définies dans leur rapport à l'état de développement culturel et social dans lequel sont confortablement installés ceux qui s'autoproclament « civilisés », en opposition aux « barbares » et aux « sauvages ».

Cette grille d'analyse fait la part belle au constat d'incompatibilité « naturelle » entre deux modèles « culturels » ayant fondé des « civilisations » dont l'une se serait construite sur base de valeurs nobles et universelles, tandis que l'autre ne serait le résultat que de guerres sanglantes, écrasant ses minorités sous le poids de sa domination.

S'appuyant sur le mythe des racines « judéo-chrétiennes » de l'Occident, cette réécriture de l'histoire a permis « à l'Occident libéral et capitaliste en lutte contre un Orient marxiste et totalitaire » d'aboutir à une vision d'un Occident défini par ses racines religieuses paradoxales en lutte non moins acharnée contre un Orient, cette fois, musulman et non moins antilibéral, aux tendances totalitaires et pratiquant la subversion d'un terrorisme transnational inspiré par l'islam.

Depuis le 11 septembre 2001, la thèse du « choc des civilisations » a repris le devant de la scène médiatique, politique... et populaire. Il y aurait impossibilité de cohabitation entre l'Occident et le monde musulman. Le racisme, toujours bien présent, prend ainsi une nouvelle forme : l'étranger n'est plus inférieur, il est menaçant et envahissant. Ce nouveau racisme ne cible plus les origines ethniques, mais les appartenances culturelles et religieuses. Les musulmans, invisibilités dans une représentation hétérodéterminée floue, disparaissent derrière les représentations effrayantes de prêcheurs haineux et violents, ou derrière les atrocités commises au nom de l'islam.

À ce tableau peu flatteur vient s'ajouter le fantasme de l'envahissement, du projet caché de l'islam dont le but serait de conquérir et convertir le monde occidental. Le sentiment d'invasion démographique, culturelle et politique est très présent en Europe : « Plus

de 40 % des Européens pensent que les musulmans représentent une menace pour l'identité de leur pays ; près de 50 % sont opposés au port du foulard en rue et à la construction de mosquées »

Le climat actuel de crainte du terrorisme est propice à la mise en place de mesures sécuritaires pour l'ensemble de la population, liberticides pour tous, mais d'abord pour les citoyens de confession musulmane. L'argument sous-jacent à cette dérive est un présupposé de « risque », qui va jusqu'à l'application « préventive » de certaines mesures : refus d'habilitations de sécurité nécessaires à certains métiers, arrestations arbitraires, interdiction de quitter un certain périmètre... L'État, glissant dangereusement vers l'encouragement de la dénonciation, décomplexe les appels à la haine et aux passages à l'acte violents envers les musulmans.

Ainsi, si cette grille d'analyse s'avère inopérante pour comprendre le phénomène de radicalisation, elle alimente les dérives populistes qui fleurissent dans les discours des hommes et femmes politiques, de droite comme de gauche. En France, en 2010, Marine Le Pen compara les prières dans la rue des musulmans à une « occupation » et y vit une menace pour l'intégrité culturelle de la France et pour la laïcité, confisquant dans la foulée cette valeur traditionnellement de gauche et l'amenant bien malgré elle opérer un virage à droite.

Une brèche dans laquelle se sont engouffrés des représentants politiques d'autres partis français : par exemple, Nicolas Sarkozy demandant aux députés de son parti reçus à l'Élysée : « Quelles sont les limites que nous mettons à l'islam ? Il n'est pas question d'avoir une société française qui subirait un islam en France » ; ou, pour le PS, Benoît Hamon déclarant sur BFM-TV que les prières de rue « ne sont pas tolérables beaucoup plus longtemps » ; qu'« il n'y a aucune raison que la laïcité ne soit pas garantie » et que, « par conviction laïque, il me paraît inacceptable qu'on se retrouve dans cette situation ».

On le voit, l'instrumentalisation de la laïcité, à laquelle nous nous devons d'être vigilants, n'est bien ici qu'une raison supplémentaire pour rejeter cette grille de lecture aux relents racistes.

Une deuxième grille psychologisante

L'*analyse psychologisante*, si elle présente un intérêt certain, ne peut, quant à elle, expliquer seule les « dérives radicalistes ». Se limiter à une tentative de compréhension centrée sur le parcours individuel expose en effet au risque de renforcer une analyse simpliste de ce phénomène multiple et complexe : il n'existe pas *un* profil type de djihadiste, Daech développe une véritable idéologie politique et certains combattants partent en Syrie ou ailleurs pour rejoindre une cause qu'ils estiment juste. Le dossier du quotidien *Le Monde* permet de prendre la mesure de la complexité de cette situation, qui doit être replacée dans une perspective historique, culturelle et géopolitique.

Cependant, si la radicalisation n'est pas seulement une réponse individuelle aux discriminations subies, ni exclusivement l'expression de l'adhésion à une cause politique pensée juste, l'intérêt de cette grille d'analyse « psychologisante » réside dans

le fait de se distancier de la lecture essentialiste, en interrogeant également les parcours des jeunes « convertis », très nombreux à prendre les armes au départ de la Belgique.

L'analyse d'Olivier Roy par exemple, qui emploie la formule d'« *islamisation de la radicalité* », permet de sortir d'une lecture réductrice et inclut dans sa réflexion l'intérêt d'une approche sociopsychologique. Il y voit un phénomène générationnel plus global et observe que les convertis « de souche » représentent 25% des radicaux à la fin des années 1990, ce chiffre ne cessant d'augmenter. Ceux-ci n'ont jamais souffert du racisme ou de l'exclusion. Leurs semblables de la « deuxième génération » sont quant à eux parfaitement « occidentalisés » : avant leur basculement dans la radicalité, ils ont partagé la culture des jeunes de leur âge, bu de l'alcool, fumé et dragué les filles en boîte.

C'est donc ailleurs que dans la révolte contre des discriminations subies qu'il faut chercher les causes de leur engagement. Pour Olivier Roy elles résident essentiellement dans un commun conflit de générations, car ces jeunes ne veulent ni de la culture de leurs parents ni d'une culture « occidentale », devenues symboles de leur haine de soi. La violence à laquelle ils adhèrent est une violence moderne, ils tuent comme les tueurs de masse le font en Amérique ou Breivik en Norvège, froidement et tranquillement. Nihilisme et orgueil sont ici profondément liés. »

Et une troisième grille, plus complexe, plus satisfaisante aussi

Une troisième voie, qui déploie l'analyse de ce phénomène dans toute sa complexité, nous semble plus pertinente. Dans l'édition de février 2015 du *Monde Diplomatique*, Benoît Bréville lance un appel à la réflexion et à l'autocritique :

« La mobilisation contre la violence ne pourra être féconde si on ignore le terreau, social avant tout, qui la nourrit. Attisée par les interventions étrangères au Proche-Orient, la radicalisation des jeunes djihadistes s'effectue aussi dans une Europe qui s'éloigne de l'esprit des Lumières en laissant prospérer les préjugés et les discriminations, en premier lieu contre les plus démunis. »

Farhad Khosrokhavar propose d'examiner les divers aspects de ce phénomène qui touche, notamment, mais pas exclusivement, certains jeunes Européens. La faillite de nos sociétés, impuissantes à donner du sens, à transmettre et à s'adresser aux populations en tant que citoyens et non en tant que consommateurs, peut-elle expliquer les passages à l'acte violents, allant jusqu'à la destruction de soi ? Les stigmatisations, assignations sociales et discriminations subies et transmises de génération en génération, sont-elles les braises sur lesquelles souffle le vent de Daech ? N'est-il pas temps de se pencher sur le sort de ces jeunes générations et en particulier des jeunes hommes qui vivent des situations de précarité et d'exclusion ? Comme le note Édouard Delruelle : « *encore un bel exemple d'obnubilation-dénégation : on se focalise sur les jeunes femmes qui veulent porter le foulard à l'école ou au travail, mais on ne parle jamais de leurs frères qui parfois n'ont ni diplôme ni travail, qui sont en situation de complet décrochage au point de devenir inintégrables sur le marché de l'emploi. C'est une vraie bombe à retardement, qui risque de déboucher sur des émeutes que l'on qualifiera d'ethniques, alors qu'elles seront sociales.* »

Et la laïcité dans tout ça ?

Enfin, je ne peux conclure sans évoquer le risque d'instrumentalisation de la laïcité dans les débats actuels, en France comme en Belgique. Port du voile à l'école, inégalités hommes-femmes, neutralité de l'espace public, nécessité de « sauver nos valeurs », intégrisme, communautarisme, invasion religieuse... dans chacun de ces débats, la laïcité est évoquée et convoquée comme rempart contre la prétendue « islamisation » de la société.

Il semble difficile aujourd'hui de concevoir que les citoyens de confession musulmane qui revendiquent le droit d'exercer leur culte le fassent au nom de leur pleine citoyenneté, dans des États qui protègent la liberté de croire. La laïcité instrumentalisée, « droitisée », au service d'un projet visant à restreindre les libertés individuelles et à imposer un mode de pensée prétendument « dédogmatisé » ne fait que renforcer le repli communautaire, l'incompréhension mutuelle et le sentiment de révolte.

Les tensions se cristallisent notamment autour de la question du port du voile, perçu, à tort ou à raison comme un instrument de soumission des femmes. Ces tensions sont aussi l'expression d'un clivage, dans la perception européenne, entre une modernité occidentale et un archaïsme des communautés musulmanes. Évitions le piège de l'essentialisation, qui enferme les musulmans dans le rôle des derniers représentants de l'oppression des femmes dans la société.

Les défenseurs de la laïcité politique, athées ou non, doivent relever collectivement le défi de restaurer cette valeur dans sa dimension démocratique, progressiste et humaniste. La laïcité « historique », en France comme en Belgique, a vu un enjeu démocratique essentiel dans l'affranchissement de la société face au pouvoir du religieux. Veillons à ce qu'elle ne devienne pas ce qu'elle rejette avec force : l'argument à plus d'inégalités et moins de libertés individuelles.

Indissociable d'un projet de société véritablement égalitaire, la laïcité comme l'athéisme doivent permettre de faire progresser nos démocraties, car, comme la rappelle Nacira Guénif lors de son récent passage en Belgique :

« C'est ça la démocratie : c'est apprendre à vivre avec les gens avec lesquels on n'a aucune affinité, et pour lesquels on n'a aucune sympathie. Si nous parvenons à faire ça, nous aurons réussi à faire vivre un petit peu plus une démocratie qui pour le moment semble s'éloigner de nos horizons à mesure qu'elle est amenée par des mesures sécuritaires et des politiques liberticides. »

Au temps des fanatismes

Par Maximilien Dorseuil, chargé de mission au CAL Charleroi

La radicalisation violente de type religieux a fait l'objet ces dernières années d'une surexposition médiatique et politique dont la dramatisation et les occurrences ont sans doute largement contribué à en faire une réalité dans le vécu des consciences. On parle à cet égard de « phénomène » de radicalisation de radicalisation sans pour autant pouvoir exposer avec précision et de manière consensuelle sa signification et les causes qui le précèdent. Il se trouve que le mot « radicalisation » est un néologisme qui n'est apparu dans la littérature que dans la première décennie du 21^e siècle suite aux attentats du 11 septembre 2001. Sa résurgence ces dernières années fait suite aux événements qui ont ensanglanté l'Europe. Dans le lexique philosophique, on parlera plutôt de fanatisme et d'intolérance pour désigner la radicalisation violente de type religieux, politique ou idéologique, car le concept comporte une dimension intemporelle et universelle. Par ailleurs, parler de fanatisme est moins connoté et moins stigmatisant, puisque, de nos jours, l'opinion commune associe très vite et de manière presque confondante la religion islamique au terme radicalisation. Les exemples sont légion. Sous le régime de l'URSS par exemple, l'interdiction de la religion au nom de la doctrine communiste de l'athéisme d'État est de nature fanatique et comporte quelque similitude avec la radicalisation violente. L'Inquisition s'inscrit dans une même entreprise. Cette notion de fanatisme évite donc l'écueil sémantique que pose la terminologie de la radicalisation et élargit la réflexion sur plusieurs niveaux. Trois questions méritent d'être soulevées pour donner à ce sujet de la radicalisation violente une dimension philosophique : qu'est-ce qu'un fanatique ? L'intolérance suffit-elle à expliquer le fanatisme ? Sommes-nous fanatiques nous qui jugeons les fanatiques ?

Le philosophe allemand Friedrich Nietzsche a décrit le fanatisme comme l'expression d'une volonté de puissance. « Le fanatisme, écrit-il, est la seule forme de volonté qui puisse être insufflée aux faibles et aux timides ». Faible et fort sont dans le vocabulaire de Nietzsche des personnages conceptuels qui illustrent les deux modes de la volonté de puissance. La volonté - contrairement à ce que nous pourrions penser, n'est jamais une cause, mais elle-même un effet, une surface - est le véhicule de deux forces, deux puissances sous-jacentes. Il y a d'une part les forces actives des forts, celles qui agissent, affirment la vie et créent des normes et des valeurs nouvelles, de l'autre, les forces réactives des faibles, celles qui, mues par le ressentiment, l'instinct de vengeance et de représailles, réagissent et nient la vie dans sa générosité créatrice. Les fanatiques appartiennent à cette catégorie aux yeux de Nietzsche parce qu'ils se laissent embriquer dans la morale grégaire du troupeau : ils sont suiveurs plutôt que suivis, moutons plutôt que bergers. On comprend mieux pourquoi la timidité les caractérise. Les valeurs et les normes qu'ils idolâtrèrent sont impersonnelles et revêtent un caractère absolu. Le fanatique est empreint d'un esprit nihiliste, il est prêt à subordonner le monde immanent à un arrière-monde transcendant, à nier le monde réel ici-bas au profit d'une idéologie à laquelle il ne reste plus qu'à Dieu de prendre fait et cause. En vérité, les fanatiques sont incapables d'exprimer aux autres leur perspective par crainte que leur vérité, absolue et dogmatique, qui n'est jamais qu'une interprétation

relative, ne fane au contact d'une trop forte exposition à la lumière. Nietzsche n'est pas tendre avec les contempteurs de vie, les détenteurs d'une vérité qu'ils propagent par la haine, le ressentiment et le goût de l'absolu, animés de pulsions nihilistes et meurtrières. Lorsque l'adhésion à une idéologie engendre des actions destructrices et autodestructrices, l'idéalisme se transforme en nihilisme, et partant en négation de la vie. N'était-ce pas ce ressentiment que parle Nietzsche qui poussa les frères Kouachi et Coulibaly à *venger* le Prophète et à briser le destin de ceux qui ont l'art pour ne pas mourir de la vérité ?

Le philosophe français Jean-Marie Guyau avait cette belle formule pour exprimer la nature de l'intolérance, il écrivait : « l'intolérance n'est que l'extension au dehors de la domination exclusive exercée au-dedans de nous par la foi dogmatique ». On conviendra ceci que tous les intolérants ne sont pas des fanatiques, mais il y a tout de même dans l'intolérance un degré, une forme de fanatisme, au sens où le sujet se montre sans pitié contre ce qui s'oppose aux valeurs absolues et sacrées. Ce que Guyau mettait en lumière, c'est un conflit intérieur entre soi et la vérité, un rapport de forces constant dont l'issue dépend de la façon dont le désir de vérité est maîtrisé ou non. L'intolérant est celui chez qui les convictions exercent une domination dont l'autorité revêt un caractère rigide, absolu et dogmatique, parce qu'elles obéissent à des principes, des normes et des valeurs inaliénables et inflexibles. D'une certaine manière, nous ne possédons pas la vérité sans qu'elle ne prenne possession de nous : c'est pourquoi le désir de vérité doit être dominé. Dans cette lutte, la tolérance est le comportement de celui qui domine ou dompte l'amour absolu ou possessif de la vérité. Paradoxalement, la désirant, il la tient à distance, en la laissant libre, inapprivoisée et sauvage.

Dans le *Dictionnaire philosophique* qu'il a écrit en 1764, Voltaire exposait une analyse du fanatisme selon une analogie éclairante qui n'a pas vieilli d'une ride : « Le fanatisme est à la superstition ce que le transport est à la fièvre, ce que la rage est à la colère. Celui qui a des extases, des visions, qui prend des songes pour des réalités, et ses imaginations pour des prophéties, est un enthousiaste ; celui qui soutient sa folie par le meurtre est un fanatique ». Voltaire considérait que seule la philosophie peut nous prémunir contre le fanatisme, précisément parce que le philosophe est avant tout l'ami de la sagesse et non le géolier de la vérité. La philosophie est une recherche de la sagesse et non sa possession. Pour Socrate d'ailleurs, le seul savoir de provision dont dispose le philosophe est qu'il sait qu'il ignore, contrairement à l'ignorant qui ignore qu'il ignore lorsqu'il se place en détenteur du savoir. Le fanatisme se laisse ainsi comprendre comme aliénation dans le dogme et un dévoiement de la foi, car, à la différence du croyant qui n'hypothèque pas sa liberté de conscience lorsqu'il se rapporte à sa croyance en dieu.

Sommes-nous barbares nous qui jugeons les barbares ?

Nous connaissons cette phrase de l'anthropologue Claude Lévi Strauss : « le barbare, c'est celui qui croit à la barbarie ». Autrement dit, le fait de désigner des barbares consiste à se rendre coupable de barbarie. En séparant les barbares de la civilisation, nous devenons nous-mêmes barbares. Cette remarque critique n'est pas sans rappeler

la position sceptique de Montaigne qui disait déjà dans les *Essais* : « Chacun appelle barbarie ce qui n'est pas de son usage ». Suivant cette analyse, le barbare n'existe pas en soi, selon des critères objectifs, mais subjectivement, à travers le regard et le jugement ethnocentrés que l'on porte sur l'autre. Un problème philosophique se pose : la barbarie est-elle relative ? N'existe-t-il pas des raisons objectives en vertu desquelles des individus pourraient être taxés de barbares ? Ces questions recouvrent le débat actuel de ceux qui relativisent la barbarie des djihadistes islamistes à travers la critique d'un monde occidental plus impérialiste et droit-de-l'homme que « civilisé ». Quel comportement est fanatique ? Qui est donc le barbare dans l'histoire : les jeunes endoctrinés qui partent faire le djihad ou les gouvernements occidentaux qui pratiquent le droit d'ingérence ? Ces désignés « barbares » ne sont-ils pas dans un processus de civilisation ? A-t-on le droit de qualifier de barbares et de sauvages ces personnes radicalisées ?

Diderot était passé maître dans ce jeu des questions aporétiques visant à inverser la perspective et à changer de lunettes, à regarder à travers d'autres verres que ceux de la culture. Dans le *Supplément au voyage de Bougainville*, la brutalité, la violence et l'immoralité des Occidentaux sont mises en évidence par les Tahitiens, qui amènent l'idée que les Européens ne sont pas plus civilisés que les peuples qu'ils désignent comme sauvages. La critique philosophique par Diderot s'exprime non sans ironie à travers les paroles du tahitien : « Laisse-nous nos mœurs ; elles sont plus sages que les tiennes ; nous ne voulons point troquer ce que tu appelles notre ignorance, contre tes inutiles lumières ». C'est l'arrogance propre à l'ethnocentrisme occidental qui est visé : en se croyant civilisé et désignant les autres peuples comme barbares et sauvages, l'Occidental fait montre de barbarie et de sauvagerie, notamment en voulant réduire tout un peuple en esclavage ou en voulant conformer ses mœurs aux siennes.

L'inversion des perspectives est importante si nous ne voulons pas être les prisonniers aveugles de la culture. C'est avec prudence que les jugements. Pour autant, n'y a-t-il pas un critère objectif en vertu duquel il est légitime de juger et de faire le procès de la barbarie de l'autre ? Dans son livre « *Qu'est-ce qui nous unit ?* », Roger Pol Droit défend la thèse selon laquelle le trait commun à l'humanité, exception faite des barbares, est que nous sommes des *zoon logikon*, des sujets parlants. Selon Roger Pol Droit, les barbares fanatiques vitrifient leur compassion en refusant qu'elle se manifeste. Le grain d'objectivité est là : le meurtre d'enfants, les décapitations, les attentats ne leur posent aucun cas de conscience parce qu'ils y trouvent une légitimité dans une vérité prétendument absolue qui justifie l'opacification de l'empathie : « Car seuls des corps parlants deviennent inhumains, en cessant d'entendre ce que les autres corps disent. Cela indique comment approcher la barbarie, dont l'existence se constate tous les jours. Cette barbarie n'a rien à voir avec la misère, le manque d'éducation, la vie fruste. Les humains capables de gazer des enfants ou de décapiter leurs semblables sont, pour la plupart, gens instruits et développés. Mais ils vitrifient en eux-mêmes, dans leur propre corps, ce que dit le corps de l'autre. S'ils y parviennent, c'est au nom d'une parole absolue. Un discours de certitude s'empare de leur existence, leur fait croire que l'autre peut être éliminé, car il ne serait plus humain. La barbarie est un trouble des corps parlants, exilés de ce qui nous unit. »

On trouve chez Albert Camus une illustration de la thèse de Roger Pol Droit. Dans

son œuvre *Les Justes*, Camus fait la distinction entre d'une part le terroriste qui agit sous couvert d'une barbarie éthique, et d'autre part le révolutionnaire, passionné par l'idée de l'ordre social juste et épris de liberté, dont la révolte n'est pas une fin en soi, mais un passage légitime par la violence pour mettre un terme à la violence. L'un des protagonistes Kaliayev, un poète idéaliste, affirme qu'il n'hésitera pas une seconde à lancer la bombe sous la voiture du Grand-Duc pour mettre un terme à sa tyrannie, qu'il ne se défilera pas et qu'il commettra bien l'attentat le moment venu. Dora le met en garde, car au moment de commettre l'attentat, il n'aura pas en face de lui une fonction, autrement dit l'idée du despote qui doit légitimer l'assassinat, mais un être humain. Malgré sa détermination, Kaliayev se dégonfle, puisqu'au moment où le carrosse du Grand-Duc passe devant lui, il aperçoit le Duc accompagné de deux enfants si bien qu'il se rétracte, paralysé par le scrupule. Kaliayev est rongé par le sentiment de lâcheté. Stephen, qui a vu des enfants mourir à cause du despote, soulève les conséquences de son échec : par sa faute, des milliers d'enfants russes mourront de faim. Kaliayev, finalement, exprime toute la morale de son choix : « si la Révolution devait se séparer de l'honneur, je m'en détournerais ».

L'enseignement que l'on peut tirer du dilemme moral ressenti par Keliayev, c'est que la devise du barbare est celle qui permet de commercer avec l'intolérance et le fanatisme sur le territoire de l'inhumanité, de sacrifier la morale et la parole sur l'autel de l'idée. Enfin, la barbarie éthique du fanatique se comprend comme négation de l'empathie en raison d'une aliénation totale de soi ou d'une dilution de la conscience dans l'idée. Pour le dire comme Diderot, « il y a de la philosophie à l'impiété aussi loin que de la religion au fanatisme ; mais du fanatisme à la barbarie, il n'y a qu'un pas ».

Homophobie et radicalité

Tendance, orientation et conduite des personnes ayant une attirance pour les personnes de même sexe, l'homosexualité n'est rien de plus qu'une identité particulière de la sexualité des uns et des autres. Mais aujourd'hui, nous assistons à la montée et à la banalisation de l'**homophobie**. Dans certains pays l'homosexualité est criminalisée et certaines religions, se basant sur une lecture littérale et fondamentaliste de certains de leurs textes, condamnent comme étant illicites toutes formes de sexualité autre que l'hétérosexualité. L'homophobie, comme la transphobie, étant un délit, il convient de les combattre en invitant les personnes et certains décideurs à plus d'ouverture d'esprit. Le refus d'ouverture ainsi que la fermeture d'esprit, qui en découle, face à des formes de sexualités autres que l'hétérosexualité, se trouve, dans la plupart des cas, nourrie par de la radicalité, cette fois de types religieux et politique.

Quelques faits d'actualité sur l'homophobie en 2017 :

Mercredi 17 mai 2017 : *L'Afrique est-elle homophobe ?*

Telle est la question qui a été posée lors de la journée mondiale contre l'homophobie. En effet, des pays d'Afrique, seule la République sud-africaine a « légalisé » l'homosexualité. Toute sexualité en dehors de la norme « hétéro » pose un problème qui fait que beaucoup d'Africains immigrent afin d'échapper au régime de contrainte et se retrouvent dans la posture de ceux que certains qualifient de « réfugiés (homo) sexuels ». Ces personnes sont forcées de quitter leur pays pour vivre en conformité avec leur identité homosexuelle. L'homosexualité en Afrique se pose dans l'interaction avec de nombreux facteurs qui influencent l'imaginaire collectif sur le sujet dont notamment les tensions postcoloniales, les facteurs religieux et un prétendu « héritage ancestral ». Certains attribuent l'émergence de l'homosexualité en Afrique centrale à l'influence arabo-musulmane où la pratique de l'onanisme et de la sodomie était tolérée. D'autres poussent loin l'amalgame en l'attribuant à la pénétration à des pratiques « occultes » liées à la franc-maçonnerie.

Vendredi 16 juin 2017 : *Inauguration à Berlin d'une mosquée libérale où hommes, femmes, homosexuels ... peuvent y prier côte à côte.*

Lassés de voir leur religion détournée par des extrémistes islamistes, des musulmans ont fondé une mosquée « libérale », où hommes et femmes prient ensemble et prônent un Islam moderne, débarrassé de ses tabous. Pour son inauguration, c'est l'Américano-Malaisienne Ani Zonneveld, une des rares femmes imans dans le monde, qui a lancé l'appel à la prière

Mercredi 21 juin 2017 : *Strasbourg Moscou condamne pour une loi réprimant la « propagande gay ».*

La Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH) a condamné la Russie pour sa loi

de 2013 punissant d'amendes et de peines de prison toute « propagande » homosexuelle devant des mineurs. Cette législation qui réprime la « promotion des relations sexuelles non traditionnelles auprès des mineurs », a « renforcé la stigmatisation » des homosexuels et « encouragé l'homophobie, qui est incompatible avec les valeurs d'une société démocratique », ont estimé les magistrats européens. La Cour avait été saisie par trois militants russes de la cause homosexuelle, condamnés à des amendes en vertu de cette loi.

Mercredi 28 juin 2017 : *Le mariage gay provoque une crise en Allemagne.*

La législation du mariage homosexuel en Allemagne évolue avec un feu vert des députés attendu jeudi, mais elle provoque une crise majeure au sein de la coalition gouvernementale d'Angela Merkel. Les députés allemands ont ouvert la voie mercredi à un vote ... au Bundestag une proposition de loi sur le sujet. Juste avant la pause estivale, en décidant en commission de présenter à l'ordre du jour « La voie est libre pour l'égalité », a tweeté une députée écologiste, Renate Künast, favorable au projet, qui doit pour la première fois accorder des droits étendus aux couples homosexuels en matière d'adoption. Cette accélération du calendrier ne fait pas du tout les affaires d'Angela Merkel et de son camp conservateur : ils auraient préféré un vote sur cette question, politiquement sensible pour eux, qu'après les élections législatives du 24 septembre. Les membres de son parti, l'Union chrétienne-démocrate (CDU), se sont prononcés ... en commission contre un vote dès demain. Mais ils ont été mis en minorité. Angela Merkel a été prise de vitesse après avoir abandonné lundi son opposition de principe à l'union des personnes de même sexe et autoriser ses élus à voter librement, « en toute conscience », sur la question.

Mardi 1^{er} août 2017 : *Haïti se rend-il coupable d'homophobie d'État ?*

Les homosexuels haïtiens devront vivre plus cachés que jamais. Le sénat de la République d'Haïti a voté ce mardi 1^{er} août une proposition de loi interdisant le mariage aux couples de même sexe ainsi que toute « promotion » de l'homosexualité à travers le pays. Le texte précise que « *les auteurs, coauteurs et complices* » d'un mariage entre deux personnes de même sexe risquent une peine de trois ans de prison ferme et une amende de 500.000 gourdes (environ 7.000 euros).

Homophobie et radicalisme

Par Marie-Ange CORNET, directrice du CAL Luxembourg, coordinatrice de la Maison Arc-en-ciel du Luxembourg

L'actualité de ces dernières années nous a cruellement rappelé que si les droits acquis par les gays, lesbiennes et bisexuel-les (LGB) sont un pas en avant considérable en faveur du respect des droits humains dans nombre de pays, la guerre contre l'homophobie est cependant loin d'être gagnée. Les attentats meurtriers contre la communauté LGBT à Orlando (2017 - 49 morts, 53 blessés) et à Jérusalem (2015, Jérusalem 1 jeune fille assassinée, cinq blessés) font écho à de nouvelles législations venant s'ajouter à celles déjà existantes dans les États pénalisant l'homosexualité, parfois jusqu'à la peine de mort.

Peut-on dire sans se tromper que, comme le racisme populaire, l'homophobie et la transphobie s'appuient sur des idées fermement enracinées dans nos traditions et notre inconscient collectif ? Et que dès lors, même chez nous, les mouvements et régimes extrémistes ou radicaux n'auraient aucune peine à recruter des adeptes préformés à la haine des autres, qu'ils soient étrangers, transidentitaires ou homosexuels ? Et que, dans le même ordre d'idée, l'exclusion du hors-norme par rapport aux règles traditionnelles est une évidence dans des régions minées par des régimes étatiques forts, qui subissent la carence de l'enseignement et dès lors de la libre pensée et la suprématie des religions, conjuguées à une précarité socio-économique ? Autre question, les causes de l'homophobie et du phénomène connexe qu'est la transphobie, non moins condamnable, sont-elles les mêmes lorsqu'elles motivent des individus, des gouvernements ou des populations ?

Le racisme populaire de nos contrées – celui qui se légitime par une supposée supériorité des blancs et de la société chrétienne occidentale – est l'héritier des évolutionnistes du XIXe siècle qui ont appliqué aux sociétés humaines la théorie de l'évolution de Darwin articulée à la foi dans le progrès portée par les Lumières. Ainsi, le développement jugé positif de l'Occident serait dû « aux lois naturelles de l'évolution » qui aurait fait triompher les blancs supérieurs tout à la fois en raison de leurs qualités intrinsèques et génétiques, du climat, de leur organisation, de leur religion, etc.

De la même manière, l'homophobie ou rejet de l'homosexualité se nourrit de ferments présents dans les trois monothéismes : les mythes inscrits dans la Bible comme la création d'Adam et la sujétion d'Ève ou Sodome et Gomorrhe, et la mise en danger de l'humanité par l'extinction des humains et la contagion supposée de cette perversité. Si l'on considère que les radicalismes religieux sont l'expression violente des fondamentalismes de ces monothéismes (retour à la tradition, aux textes premiers), ils s'appuient tous, dans leurs condamnations homophobes et transphobes, sur des textes sacrés relayés à profusion dans l'enseignement des religions.

La création par Dieu de l'homme, puis, à partir d'une des côtes de celui-ci, de la femme et sa désignation comme compagne crée le fantasme du couple fondateur inégalitaire et nécessairement hétérosexuel. Ce qui implique trois choses : d'une part,

une forte différenciation entre les sexes/genres (jusqu'à la séparation physique stricte) et donc l'impossibilité pour Dieu d'avoir commis une erreur (mise en cause de la transidentité) ; d'autre part, de par le fait que la femme ait été « tirée » de l'homme, sa position d'infériorité ; de la troisième part, la proscription de l'alliance sexuelle entre deux êtres humains du même sexe/genre puisque c'est l'hétérosexualité qui a été privilégiée par Dieu.

Les notions d'actifs et de passifs sont très prégnantes dans les discours sur l'homosexualité, y compris populaires. Elles se basent indéniablement sur l'inégalité dans l'inconscient collectif entre l'homme et la femme. Le passif – celui qui est pénétré – est assimilé à une femme, position indigne pour un homme qui met en péril tous les hommes, toutes les virilités. Le viol d'hommes dans les conflits et les génocides ne sont pas le reflet de l'attraction sexuelle des violeurs, mais la traduction de l'hyperdomination en ramenant la victime à l'état de femme. L'objectif suprême est l'anihilation par l'humiliation.

En deuxième lieu, le mythe de Sodome et Gomorrhe, s'il semble décrire à l'origine la colère de Yahvé face à des habitants orgueilleux et inhospitaliers, est devenu à partir du III^e siècle avant notre ère le symbole de la condamnation de l'homosexualité. Notre langue, comme certains codes pénaux, garde trace de « ce péché de sodomie ». Globalement, comme l'a maintes fois démontré la psychanalyse, la tradition judéo-chrétienne est caractérisée par une peur de la sexualité (hors mariage ou non) qui s'apparente à une haine de la sexualité non hétéroconforme et qui ne serait pas orientée vers la procréation, ce qui exclut du champ de l'admissible la sodomie, mais aussi la masturbation et les contraceptions. Même si l'islam n'a, semble-t-il, guère été influencé par les pères fondateurs chrétiens, cette haine des relations sexuelles hors mariage est tout aussi présente dans les textes traditionnels, y compris la condamnation explicite des relations homosexuelles.

Le troisième paradigme est la crainte de l'extinction de l'humanité en raison des risques de contagion. Les deux monothéismes, chrétien et islamique, donnent à leurs adeptes une mission de diffusion de leur foi. Il faut multiplier les croyants, y compris par la procréation, et éviter l'apostasie ou la prise de distance par l'enseignement (cf. le combat de l'Église catholique belge pour le maintien des cours de religion dans les écoles officielles). Les homosexuels étant réputés stériles, ils risquent par un pouvoir de contagion qui augmenterait leur nombre de faire péricliter l'assemblée de Dieu sur terre. D'où l'interdiction dans de nombreuses législations d'information sur les LGBT ou de visibilité de ceux-ci.

Ceci ne sont évidemment que des exemples de la légitimation par les fondamentalismes du rejet des homosexuel·les et des transidentitaires, ceux-ci rompant avec l'ordre social dicté par Dieu dans les textes révélés.

Pénalisation de l'homosexualité

Si on remonte au XIX^e siècle et à la première moitié du XX^e siècle, l'homosexualité et la transidentité sont, en Occident, des faits sociaux invisibles, bien qu'opprimés. Au cours du XX^e siècle, la coercition légale a fait place à la médicalisation, la science poursuivant

la stigmatisation, tout en déresponsabilisant l'homme ou le trans. La responsabilité, base de la pénalisation, a donc peu à peu fait place à une irresponsabilité de la déviance homosexuelle. Afin de rentrer dans la norme, peu de choix s'offrent au déviant : soit au mieux l'autocoercition ou la chasteté (exigence de l'Église catholique actuelle), soit, si aucune action volontaire n'est possible, la tentative de guérison (lobotomisation, électrochocs, thérapies de conversion), soit dans certains États l'élimination physique (peine de mort, incarcération, impunité des crimes homophobes). À noter que la condamnation légale prime dans les sociétés où la religion influence directement l'État, au contraire des sociétés laïcisées, où les religions minoritaires n'exigent de la part de leurs adeptes que l'autocoercition. On peut s'interroger si le positionnement d'une Église, quelle qu'elle soit, n'est pas uniquement fonction de sa place, majoritaire ou minoritaire, dans une société donnée (voir les Églises romaines en Europe et protestantes libérales aux USA versus Église orthodoxe en Russie, par exemple).

Les missionnaires et colons du XIXe et du début du XXe siècle ont porté les doctrines évolutionnistes et chrétiennes au bout de leurs fusils et entre les pages de leurs livres saints, imprégnant fortement leurs colonies, à tel point que souvent, les seuls arguments « populaires » contre la suprématie économique, voire idéologique de l'Occident (comme la volonté d'y importer la démocratie représentative), n'est qu'un argument s'appuyant sur les mêmes prémisses : la glorification de la naissance de l'humanité en Afrique, la supériorité des noirs sur les blancs, le rejet de tous traits de civilisation du Nord, etc.

Les colons, parallèlement au pillage de l'Afrique et aux germes de déstabilisation qu'ils y ont semés – et continuent à y semer –, ont imposé leur vision de l'homosexualité, souvent en condamnant des pratiques de type homosexuel préexistantes. Cette vision colonialiste a bien souvent été maintenue dans les législations et cela malgré les pressions actuelles des bailleurs de fonds étatiques occidentaux. Pour quelles raisons ? Par opposition à l'Occident ? À la laïcisation de la société qui risque de l'ouvrir à la libre pensée, y compris politique ? À la liberté de disposer de son corps ? Les religions sont souvent considérées par les gouvernements africains, y compris qui se réclament de la laïcité, comme un moteur du contrôle social et un soutien des bonnes mœurs au contraire d'une laïcisation de la société qui prôneraient au niveau individuel l'égalité entre les hommes et les femmes, la liberté sexuelle, le contrôle des naissances et la liberté de disposer de son corps, et au niveau collectif le respect des droits humains en s'appuyant sur l'égalité de tous. La normalisation et le contrôle social ont donc pour visée de maintenir le gouvernement au pouvoir.

En terre d'islamisme

Dans les dictatures religieuses et les éphémères états islamiques, lits des radicalismes individuels, rappelons qu'il y a disparition du politique au profit de l'application stricte des textes traditionnels. Les règles dogmatiques sont choisies par les chefs religieux et les punitions sont mythiques, directement dictées par le dieu invoqué. L'individu disparaît, il est surveillé au profit de l'ordre social qui exige des comportements prescrits et peut être sacrifié au profit de la communauté ; la question même des discriminations perd tout son sens. La disparition du politique – projet des islamistes, des salafistes et des frères musulmans - gratte le vernis du politiquement correct servi aux candidates

Occidentaux et ne permet aucune discussion ni remise en question.

Dans son essai « Un furieux désir de sacrifice, le Surmusulman », Fethi Benslama, psychanalyste tunisien, tente d'apporter un éclairage sur la mission du radicalisé qu'il appelle, en ce qui concerne l'islam, le « surmusulman ». Pur produit des islamismes à l'œuvre depuis la fin du XIX^e siècle, il est chargé ou se charge lui-même de protéger Dieu et la parole de Dieu, il devient son protecteur. Il n'a donc pas pour but de propager la bonne parole ou un enseignement, mais a pour mission de punir, anéantir, faire violence à l'autre différent, à la victime, à l'hypocrite (c'est-à-dire les musulmans non traditionalistes). Face à un islam affaibli et rabaissé (attaquée par les médias, cause palestinienne, etc.), il se place dans un mouvement d'expiation et de réidéalisation, avec une obligation d'être toujours davantage musulman (d'où, le vocable « surmusulman »). À force, l'autre être humain ne peut plus être un semblable. Outre la quête d'un paradis, d'un devenir autre (qui passe préalablement par le changement de nom), son sacrifice, qui le mène à la mort et à la jouissance suprême impossible dans la vie sur terre foncièrement impure, a valeur d'exemple et inspire la crainte, tout en punissant le différent.

Le radicalisme musulman actuel, comme tout autre radicalisme religieux ou extrémiste, prend sa source dans les sentiments d'humiliation et d'idéalisation d'une société à venir. Ici, l'Occident et son impérialisme deviennent les ennemis d'une utopie antipolitique. Mais n'était-ce pas déjà le cas pour les mouvements terroristes d'extrême gauche des années '70 ? Symbole du capitalisme, de la richesse, de l'impérialisme, y compris intellectuel, l'Occident veut imposer une ouverture à ce qui va foncièrement à l'encontre des prescrits religieux. Parmi les bénéficiaires de cette ouverture, les homosexuels constituent bien évidemment le groupe le plus visiblement emblématique du démon.

A contrario, tenir la position de la non-discrimination des homosexuels contre les extrémismes et les radicalismes devient à son tour un enjeu des démocraties occidentales. Encore plus que la question du voile. On peut même dire que cette tension apporte un bénéfice inattendu pour les homosexuels de nos sociétés, car être ouvertement homophobe – ou misogyne d'ailleurs – ou prôner l'inégalité équivaut à s'inscrire en faux par rapport à la pensée dominante. Malheureusement, c'est également tout profit pour certains populistes et partis islamophobes qui tout à coup se font les chantres des valeurs européennes. Mais ne nous y trompons pas, ce débat exige une analyse fine avant de choisir son camp !

C'est sur cette dernière question que se joue également la guerre entre l'impérialisme occidental et l'inflexibilité de gouvernements africains, dont les homosexuel-les sur place sont les premières victimes.

Alors, de quoi demain sera-t-il fait ?

Des pistes sont ouvertes, par nous ici en Occident par les pressions que nous pouvons exercer, mais aussi par les activistes qui se battent dans ces pays. Depuis trois ou quatre ans, les associations et petites communautés LGBT africaines ont changé leur fusil d'épaule. Alors qu'auparavant, le mot d'ordre était l'anonymat et de dissimuler les associations derrière la lutte contre le VIH/SIDA, de plus en plus de leurs membres

veulent, au péril de leur liberté et même de leur vie, militer au grand jour en faveur des droits humains, le droit des homosexuel-les étant irrémédiablement l'un d'entre eux. Il pourrait demain devenir des alliés puissants d'autres associations telles que les ligues des droits de l'homme locales.

On voit émerger également des groupements de gays, lesbiennes et hétérosexuel-les confondus prôner une laïcisation de la société, compatible avec le fait religieux, pour autant qu'il laisse la place à d'autres manières de penser et de vivre que celles qu'il impose à ses adeptes.

D'autres encore essaient d'éveiller les consciences en s'appuyant sur leur histoire volontairement ostracisée par les colons, longtemps délaissée par les natifs eux-mêmes et discréditée sous le vocable de traditionnelle. Ainsi, quel regard porter sur l'acceptation de formes d'homosexualité ou de transidentité dans les sociétés amérindiennes, africaines, du sous-continent indien, par exemple ?

Enfin, il faut aussi parler de tous ces mouvements religieux à orientation inclusive qui questionnent les lectures traditionalistes : l'islam inclusif, les protestants libéraux, certaines communautés chrétiennes.

Nécessairement, les évolutions en cours font de nous des cibles privilégiées pour les radicaux fondamentalistes, nous qui par nos modes de vie libérés nous attaquons aux fondements mêmes du dogme révélé. Et ceci d'autant que les homosexuel-les se construisent depuis une vingtaine d'années sur des standards basés sur la liberté de vivre son orientation sexuelle, sur l'accès aux contrats de couples et aux familles nucléaires réservées par le passé aux hétérosexuels, sur l'adhésion à une sexualité normalisée, sur une visibilité dans l'espace public au même titre que les hétérosexuels. Et cela dans la presque indifférence générale, sans qu'aucun cataclysme divin ne nous frappe particulièrement.

Misogynie et radicalité

Haine ou mépris de la femme, **la misogynie** se traduit notamment par le refus de toute forme d'égalité entre les hommes et les femmes. Comme dans le cas du racisme où l'autre est considéré comme étant inférieur, la misogynie est une attitude et un discours qui amène à considérer la femme comme étant inférieure à l'homme. Pareille attitude est nourrie notamment par le patriarcat et par une interprétation radicale et non contextualisée de certains textes contenus dans des livres sacrés tels que la Bible, la Torah ou le Coran. Une telle interprétation des textes montre que la misogynie peut être nourrie par la radicalité dans la lecture sans esprit critique et la pratique de certains préceptes religieux. La montée ainsi que la banalisation de certains actes et discours qui préconisent l'infériorité et la soumission des femmes nécessitent un combat et une approche qui mettent en avant le développement et le recours à plus d'esprit critique afin d'amener l'abandon de toute vision rétrograde de la femme.

Quelques faits d'actualité sur la misogynie en 2017 :

Dimanche 22 janvier : Discours populiste et radical à l'occasion de la manifestation anti-IVG en France.

À trois jours de la présidentielle Française, plusieurs opposants à l'avortement ont défilé dans le cadre de la onzième « marche pour la vie ». Lors de cette manifestation contre l'IVG, qui a vu défiler des milliers d'anti-IVG (plus de 50.000 personnes selon les organisateurs et 10.500 à 11.500 selon la préfecture), des propos populistes et radicaux ont été tenus du genre « Si j'avais été avorté, je ne serais pas là ». Parmi les militants il y avait des politiques (Philippe de Villiers et Christine Boutin, par exemple), ou encore des militants de « Sens Commun », émanation des anti-mariages pour tous au sein du parti « Les républicains ». Il y avait aussi des délégations étrangères venues d'Allemagne, des USA, d'Italie, d'Espagne ou encore de Belgique. Le tout avec le soutien du Pape François, qui, dans une lettre rendue publique trois jours avant la manifestation, a comme chaque année salué l'initiative. Un Monsieur, proche de 80 ans, explique être là parce qu'il n'est « pas mort » : « Si j'avais été avorté, je ne serais pas là. » Il revendique « le droit de vivre depuis la conception » et regrette que « certaines femmes avortent par convenance, parfois juste parce qu'elles ont programmé des vacances ». S'il n'est pas pour la pénalisation de l'IVG, il estime qu'il faut toutefois « arrêter de prôner l'avortement en France ». Catholique et Vendéen, il regrette qu'aucun des candidats à l'élection présidentielle ne défende ses idées. « Mais, petit à petit, on va bien convaincre ceux qui nous représentent. Regardez aux États-Unis, désormais Trump, qui a promis de couper les fonds du planning familial, va peut-être changer les choses », conclut-il. Le président Trump compte dans son équipe gouvernementale un secrétaire d'État climatosceptique et une autre anti-IVG. Très actifs dans les rues et sur les réseaux sociaux, les militants anti-IVG sont déterminés à contrer les militants en faveur de l'IVG qui réclament désormais d'inscrire le droit à l'IVG dans la Constitution française.

Jeudi 2 mars :

« *She Decides* » récolte 181 millions € pour le droit des femmes. D'après un communiqué du ministre de la Coopération au développement, Alexander De Croo et son homologue néerlandaise Lilianne Ploumen, la campagne 'She Decides', qui vise à accroître le soutien financier et politique à l'accès aux droits sexuels et reproductifs des femmes, a récolté 181 millions € auprès d'une cinquantaine de pays et d'ONG. La plate-forme de récolte de fonds a été lancée en réaction au durcissement de position et à la décision du président américain Donald Trump d'arrêter de financer les ONG défendant l'accès à l'avortement. Ce décret du président américain entraîne, pour les associations impliquées dans la planification familiale et les droits des femmes dans les pays en développement, un manque de 600 millions \$ par an.

21 mars : *Un enseignant de UCL défend la philosophie pour la vie.*

Une polémique a éclaté au sujet d'un livret intitulé «*La philosophie pour la vie*», adressé à des étudiants de première année en philo à l'UCL. On peut y lire notamment que « La vérité est que l'avortement est le meurtre d'une personne innocente (...). Meurtre particulièrement abject, parce que l'innocent en question est sans défense ». Ce chargé de cours soutient que l'avortement est « plus grave que le viol ».

Dimanche 26 mars :

« *Marche pour la vie* » à Bruxelles. Plusieurs centaines de personnes (3.000 selon les organisateurs, 1.500 selon la police) ont participé à la 8^e édition de la « Marche pour la vie », une manifestation contre l'avortement, l'euthanasie et le droit des femmes à disposer de leur propre corps. Cette édition 2017 a ainsi rassemblé des manifestants contre l'IVG et l'euthanasie. Parmi les manifestants, il y avait Stéphane Mercier, l'auteur du livret «*La philosophie pour la vie*». L'UCL s'est défendue en suspendant son chargé de cours remplaçant et en affirmant qu'elle considérait toujours l'avortement comme un droit. L'Église catholique de Belgique a déclaré qu'elle considérait le rassemblement des « pro-vie » comme une initiative strictement privée. La sortie du livret et l'organisation de la marche sont deux événements qui doivent interpellier et rappellent à quel point le droit à l'interruption volontaire de grossesse, sous ses apparences de consensus aujourd'hui largement majoritaire en Belgique, est en réalité fragile. Signalons que depuis janvier 2016, l'ONU reconnaît l'interruption volontaire de grossesse comme un « droit humain »

Mercredi 29 mars : *Pour la masturbation illégale au Texas.*

Une députée démocrate du Texas propose de pénaliser d'une amende de 100 dollars la masturbation masculine, acte « contre un enfant à naître et ne conservant pas la sainteté de la vie » et imposer un délai de 24 h avant qu'un médecin ne puisse prescrire du Viagra. Ces deux projets de loi, calqués sur des textes en vigueur, sont évidemment des provocations pour dénoncer un État qui multiplie les obstacles à accéder au droit constitutionnel à l'interruption de grossesse. L'humour de Jessica Parker n'a pas empêché le vote de deux nouveaux textes anti-IVG, mais on a quand même évité l'obligation d'organiser des funérailles pour les fœtus avortés ! Ce conservatisme forcené est aussi en action en Belgique. Les délires d'un universitaire (l'avortement est plus immoral que le viol) et ceux de la porte-parole de « Marche pour la vie » (pour un doigt manquant, on avorte la veille de l'accouchement) viennent d'alerter. Cette

outrance ... a mis en lumière ces menaces ... contre un droit humain reconnu, symbole du droit des femmes à décider de leur vie et de leur corps comme de la volonté des hommes de lutter contre les traces rétrogrades d'une société paternaliste.

Jeudi 27 avril : *Un vote belge controversé.*

Le soutien belge à l'adhésion de l'Arabie Saoudite à la commission des droits de la femme des Nations Unies fait polémique. L'Arabie Saoudite possède une législation fort restrictive en matière de droits des femmes, femmes qui sont contrôlées au quotidien. Outre les mariages forcés, la gent féminine est interdite de conduire une voiture. Mais les femmes subissent surtout la tradition de la « tutelle légale » qui impose le contrôle d'un « homme » au quotidien. Ces dernières années, de nombreuses Saoudiennes et Saoudiens ont dénoncé ce système, avec parfois des condamnations à la clé. Raison pour laquelle le pays observe une fuite de ses femmes vers l'étranger ou vers Djeddah, la ville la plus libérale du pays. D'après les estimations de l'université de Riyad, relayées par l'«Economist», plus d'un millier de femmes fuient chaque année.

Samedi 27 mai 2017 : *L'ULB envoie un courriel plus que maladroit et sexiste ?*

C'est un e-mail « contraire à nos valeurs et à nos habitudes », a réagi ce samedi l'ULB. Les étudiants de la faculté de médecine de l'université ont réussi comme consigne pour leur proclamation préconisant « une robe ou une jupe ainsi qu'un joli décolleté » aux jeunes femmes.

La misogynie et infériorisation hier comme aujourd'hui

Par Sylvie Lausberg, directrice « étude et stratégie » au CAL

La misogynie est un phénomène historique, à la fois permanent et évolutif.

Si l'on souhaite l'analyser sous l'angle des radicalités, on ne peut faire l'économie des relations entre l'infériorisation des femmes et les prescrits des religions monothéistes. Ce lien n'a cependant pas la même acuité, selon que la société dans laquelle il se tisse permet ou non des poches de résistance et d'autres modes d'échange que ceux régis par la religion.

En Occident, durant le Moyen Âge, alors que l'Église instaure son pouvoir spirituel et revendique le pouvoir politique (dit temporel), les femmes des campagnes travaillent dans les champs et vont vendre leur production au marché quand celles des villes travaillent dans l'atelier de leur mari. La crise qui marque la fin de la période médiévale provoque leur retrait dans la sphère domestique où les femmes seront de plus en plus confinées. La fin progressive de leur accès au travail va de pair avec une perte d'autonomie financière. Cette infériorisation, dans tous les domaines de la vie sociale et économique, s'est aggravée pour aboutir au 19^e siècle à l'instauration d'un ordre patriarcal dont les valeurs bourgeoises cantonnent les femmes à la maison pour s'occuper des tâches dites ménagères, des enfants et du mari. Les femmes pauvres n'ont pas ce luxe. La donne socio-économique ne peut jamais être ignorée même lorsqu'elle est recouverte par des impératifs idéologiques. Hier comme aujourd'hui, ce sont toujours les femmes qui, en premier, font les frais des ajustements.

La construction sociale reste donc tributaire du contexte. Le patriarcat, couplé à la vision catholique romaine du monde, créera un droit moderne sexiste, dont le Code Napoléon est emblématique. Nous n'avons pourtant qu'une conscience limitée de cette radicalité qui influence encore notre rapport à la Justice, et à l'autre ;

C'est précisément ce rapport à l'autre qui est au cœur du problème. Un autre qui, parce qu'il est différent, est jugé inapte, inadéquat, inférieur. Dans leur inclinaison radicale et intolérante, les religions ont souvent cherché à contraindre ou convertir les hérétiques ; en revanche, pour les femmes, point de salut. La discrimination se devait d'être justifiée ; elle le fut selon des études dites scientifiques, que l'on rapprochera dans leur méthode et leurs effets aux études raciales et racistes des 19^e et 20^e siècles. Le cas d'Otto Weininger est suffisamment éclairant ; son livre « Sexe et caractère » est un véritable traité des stéréotypes selon les sexes.

De fait, le stéréotype est la matière première du sexisme comme du racisme. La prétention scientifique prend d'ailleurs des formes diverses selon les époques : depuis la parution en 1900 du livre de J. Möbius « De la débilité mentale physiologique chez la femme » aux inepties du thérapeute de couple, Paul Dewandre, devenu acteur du best-seller « Les hommes viennent de mars et les femmes de Vénus », la misogynie se réinvente sans cesse, que ce soit à l'aune des nouvelles législations sur le divorce au milieu du 20^e siècle ou des sempiternels débats sur l'accès à l'Interruption Volontaire

de Grossesse. Cette dernière bataille, d'ampleur planétaire, a pris de nouvelles dimensions avec l'arrivée de Donald Trump à la présidence des États-Unis dont un des premiers gestes politiques a été de supprimer les subsides aux centres de planning familial actifs dans les pays en développement. Sur le sol américain, le combat est rude. En Europe, il refait surface parallèlement à l'arrivée aux postes de pouvoir, dans plusieurs pays membres, de gouvernements réactionnaires, d'extrême droite ou fortement perméables à l'ingérence de l'Église catholique. Le credo est connu : l'obligation d'être mère découlerait du respect de « la vie » - pas celle des femmes, mais celle des cellules embryonnaires - et répondrait à de soi-disant impératifs de perpétuation de l'espèce. Une lecture contextualisée démontre que l'objectif premier des législations restrictives en matière de santé sexuelle et d'autonomie de décision des femmes est avant tout politique : rentabiliser le corps et le travail des femmes, obligées à des tâches subalternes et répétitives ; limiter leur accès à la connaissance afin de préserver les sphères d'influence et de décision ; les priver, en conséquence, de ressources et des moyens de vivre émancipées, seules et libres. Les fondements théologiques, religieux, sectaires ou idéologiques de cette ségrégation qui revient à léser la moitié de l'humanité de droits fondamentaux sont les cache-sexes des structures de domination. Celles-ci s'exercent de manière paroxystique dans les pays et régions où tout ce qui est hors normativité est également poursuivi, torturé, mis à mort, comme c'est le cas dans les pays où la religion se confond avec l'État et condamne les apostats comme les agnostiques ou les homosexuels.

Plus les codes d'une société sont rigides, plus le rejet de l'autre est nécessaire pour assurer une cohésion. Celle-ci n'est souvent que de façade, alimentée par la contrainte et la peur, mais elle peut également répondre à un désir d'exercice de force, de puissance. Dans ce cas, le rejet de l'autre se confond par exemple avec un nationalisme raciste, qui légitime toutes les dérives et les exactions, au nom d'une unité incarnée par une figure tutélaire, par ailleurs rarement féminine.

Dans les pays européens, même si des poches intégristes subsistent ou se reconstituent, le plus grand danger que courent les femmes réside sans doute dans le retour d'idéologies ultraconservatrices, prônant un « ordre » dont elles sont les premières cibles. D'autant que malgré nous, les stéréotypes cités plus haut fonctionnent toujours et trouvent même de nobles défenseurs au nom de l'équilibre des sexes et de la complémentarité naturelle des corps masculin et féminin.

Les politiques d'égalité, les articles constitutionnels garantissant les droits des citoyens et citoyennes indépendamment de leur sexe ou de tout autre critère sont des instruments efficaces, mais peut-être pas suffisants. Sans une analyse du droit basée sur le critère de genre, un travail de fond sur les mentalités ainsi qu'une veille critique des messages qui, sans discontinuer, véhiculent en mots ou en images un sexisme volontaire ou inconscient, nous ne viendrons pas à bout de la violence misogyne.

Les révélations de l'automne 2017 – à Hollywood et ailleurs – ont démontré que le harcèlement sexiste était un fléau généralisé ; les chiffres des violences envers les femmes commencent à être repérés, non comme des conséquences tragiques de faits divers sordides, mais comme la résultante des discriminations structurelles envers les femmes, héritées du passé et peu analysées dans le présent.

Si le sort des femmes occidentales s'est amélioré au cours de ces dernières décennies, nous ne sommes qu'au début d'un long travail qui doit être collectif et soutenu par les pouvoirs publics pour faire échec au sexisme qui gangrène tous les domaines et tous les âges de la vie des femmes.

Heureusement, l'amour et le respect des hommes et des femmes les uns envers les autres continuent à se développer. Cependant, les relations à l'autre épanouissantes restent trop souvent l'apanage de l'intimité. Notre société doit, enfin, mettre en place des mécanismes structurels plus performants afin d'engager collectivement, dans le social, l'économique et le politique, de nouvelles configurations qui l'emporteront sur l'exercice de la domination.

Racisme et radicalité

Basé sur l'idée d'une supériorité supposée, le **racisme** est une idéologie et un ensemble d'opinions dont certains se servent pour justifier certains propos, attitudes et actes vis-à-vis d'autres personnes considérées comme inférieures du fait de certains facteurs arbitrairement choisis et fixés. Une telle idéologie est souvent le résultat d'une radicalisation d'opinions pouvant aller jusqu'à la violence. La logique binaire et dualiste y est opérante : d'une part, il y a le « nous, supérieurs », et, d'autre part, le « eux, inférieurs ». La montée et la banalisation des propos et actes racistes (qui sont des délits) nécessitent une lutte et un engagement tous azimuts au nom du vivre-ensemble.

Quelques faits d'actualité sur le racisme en 2017 :

Vendredi 19 mai 2017 : *Romanie Schotte, la miss Belgique 2017 accusée de racisme.*

Elle a publié une photo sur son compte Instagram peu de temps après son élection, photo qui a suscité la polémique. On y voyait Miss Belgique dans un bus, avec un homme de couleur noire en arrière-plan. « That nigga (ce nègre, NDLR) » avait écrit l'un de ses followers comme commentaire. « Je sais », avait alors répondu la jeune femme, avec une émoticône représentant une crotte. Suite aux remous provoqués par cette publication jugée raciste, Romanie Schotte s'était excusée et s'était défendue en affirmant que l'émoticône représentait « un cornet de glace au chocolat ». Unia, l'ex-centre interfédéral pour l'égalité des chances, avait déploré ce « racisme ordinaire ».

Samedi 12 août 2017 : *Une mort à caractère raciste à Charlottesville.*

Un suprématiste qui se proclamait ouvertement raciste sur les réseaux sociaux, a tué une militante antiraciste. En effet, un rassemblement controversé de groupuscules de l'extrême-droite américaine en Virginie a viré samedi au cauchemar quand une voiture a foncé sur la foule des contre-manifestants antiracistes, faisant un mort et une vingtaine de blessés. Ce rassemblement de la droite radicale américaine, qui comptait de nombreux suprématistes blancs, des néonazis et des membres du Ku Klux Klan, a tourné au drame. Une voiture a foncé dans la soirée sur la foule des contre-manifestants antiracistes, tuant une femme de 32 ans et blessant 19 autres personnes. Donald Trump a été vivement critiqué après ses premières déclarations, qui ne condamnaient pas spécifiquement la violence de l'extrême droite américaine. Dans son ensemble, la classe politique américaine s'est vivement émue de cette tragédie. Avant de se raviser, le président américain a estimé que le tort était de part et d'autre de deux groupes.

Lundi 11 septembre 2017 : *L'ONU condamne la répression des Rohingyas sur fond de racisme et de xénophobie.*

Selon l'ONU ce qui se passe en Birmanie constitue un exemple classique de racisme qui conduit au nettoyage ethnique. Depuis des décennies, cette minorité musulmane, qui compte environ un million de personnes, est victime de discriminations en

Birmanie. Traités comme des étrangers dans ce pays à plus de 90 % bouddhiste, les Rohingya sont des apatrides, alors même que certains vivent en Birmanie depuis des générations. L'armée birmane a lancé une vaste opération à la suite d'attaques à la fin d'août de postes de police par des rebelles de l'Armée du salut des Rohingya de l'Arakan (ARSA), qui dit vouloir défendre les droits bafoués de cette population. Le bilan est d'au moins cinq cents morts, pour la plupart des Rohingya, selon l'armée, l'ONU évoquant un chiffre deux fois plus important. Le haut-commissaire de l'ONU aux droits humains, Zeid Ra'ad Al Hussein, a qualifié lundi 11 septembre d'« *exemple classique de nettoyage ethnique* » la répression exercée par le régime birman envers les Rohingya.

Lundi 6 novembre 2017 : Des réfugiés souffrent de la faim dans un camp à Manus en Australie.

Le ministre australien de l'immigration a été qualifié de « terroriste ». En effet, des réfugiés sont actuellement barricadés dans un camp de rétention australien. Le camp, installé sur une île du Pacifique, avait été ouvert par l'Australie pour détenir des demandeurs d'asile. Il a été officiellement fermé mardi, ayant été jugé anticonstitutionnel par la Cour Suprême. Les migrants ont été priés de se rendre dans des centres de « transition ». Mais ils disent craindre pour leur sécurité alors que certains habitants se montrent hostiles à leur endroit, selon leurs défenseurs. Ils sont donc barricadés dans le camp, alors que l'eau et l'électricité ont été coupées. Les vivres s'y font de plus en plus rares, alors que les autorités australiennes refusent que les migrants soient ravitaillés. Le ministre australien de l'Immigration refuse que ces réfugiés soient accueillis en Australie, affirmant que cela pourrait inciter d'autres migrants à tenter de rejoindre l'Australie. Dans cette logique, il a également refusé la proposition de la Nouvelle-Zélande d'accueillir 150 migrants. Cette position a amené le député écologiste Adam Brandt à qualifier le ministre de « terroriste ». « Si la définition de terrorisme est d'utiliser la violence et de menacer la vie des gens pour des raisons politiques, alors Peter Dutton est un terroriste », estime le député fédéral. L'ONU a mis en garde contre une situation de racisme ordinaire et « d'urgence humanitaire ».

Mardi 8 novembre : En Grande-Bretagne, le prince Harry s'indigne contre les attaques racistes et sexistes à l'égard de sa fiancée.

Ce mardi, le palais royal a officialisé dans un communiqué la relation du prince Harry et de l'actrice Meghan Markle. Soucieux du bien-être de sa petite-amie, ce dernier a appelé les médias et les internautes à cesser les attaques sexistes et racistes à l'égard de la jeune femme. En officialisant leur idylle née l'été dernier, Harry a donc tenu à dénoncer le harcèlement, le sexisme et le racisme que sa bien-aimée, d'origine afro-américaine, subit de la part des « trolls sur les réseaux sociaux ». « Une ligne a été franchie ... Sa petite-amie a fait l'objet d'une vague d'abus et de harcèlement. Dont certains très médiatisés, en une d'un journal national, avec des relents de racisme. Des attaques sexistes et racistes trouvées également sur les réseaux sociaux et dans les commentaires d'articles en ligne. » Le dimanche 14 janvier 2018, Jo Marney, compagne du chef du parti europhobe britannique Ukip, avait tenu des propos racistes sur l'actrice métisse Meghan Markle, fiancé du prince Harry. Selon The Mail on Sunday, Jo Marney avait

envoyé des SMS à un ami dans lesquels elle se plaignait que Meghan Markle, dont le mariage avec le prince Harry est prévu le 19 mai à Windsor, va « souiller notre famille royale » avec « sa semence ». « Il y aura ensuite un Premier ministre musulman. Et un roi noir. ... C'est le Royaume-Uni, pas l'Afrique ».

Jeudi 16 novembre 2017 : *Esclavage sur fond de racisme contre les migrants africains en Libye.*

350 euros, c'est le prix d'un migrant africain vendu aux enchères en Libye, assez costaud pour réaliser des travaux agricoles. Les images récupérées par la chaîne américaine CNN datent du mois d'août dernier. On y voit des hommes, debout, jaugés et adjugés comme des esclaves aux plus offrants lors de ventes aux enchères. Ders migrants africains bloqués en Libye kidnappés par des trafiquants. Outre le fait d'être vendus comme esclaves, ces migrants souffrent du racisme. Si les ONG dénonçaient ces faits de racisme et d'esclavage depuis longtemps, les journalistes de la chaîne américaine CNN en ont la preuve en image. L'équipe de journalistes de CNN a pu vérifier ces faits en se rendant sur place en Libye. Plusieurs « ventes » d'êtres humains de ce type ont régulièrement cours en Libye, surtout dans le nord d'où partent les bateaux pour l'Europe. Le pays en proie à une grave crise politique depuis la mort de Mouammar Kadafi, reste un territoire de transit pour des milliers d'Africains souhaitant traverser la Méditerranée.

Racisme comme forme de radicalité

Par Barbara Mourin, directrice adjointe de Picardie Laïque

Le racisme, c'est mal ! Nous le savons tous : nous l'avons tous appris enfant à l'école et au cours de notre vie d'adulte, de régulières campagnes de sensibilisation médiatiques nous le rappellent.

Nos États de droit, égalitaires et démocratiques, se dotent d'outils de lutte contre le racisme et les discriminations.

Pourtant, aujourd'hui, la parole et les actes racistes semblent de plus en plus décomplexés :

La peur du terrorisme et l'amalgame avec les citoyens de confession musulmane, le « racisme anti-noirs » qui perpétue une vision infériorisante des Noir(e)s, héritée de l'esclavagisme et de la colonisation, le racisme anti Rom, probablement le plus discriminant ; et l'antisémitisme avec son cortège de préjugés a lui aussi la peau dure.

Mais le racisme opère dans la société bien au-delà des comportements individuels : il est inscrit dans un système plus large qui cautionne et permet ceux-ci.

Le racisme est un phénomène pluridimensionnel, qui passe par des comportements (injures), des pratiques sociales (évitement, exclusion), des fonctionnements institutionnels (discriminations qui ne sont pas toujours reconnues comme telles), des discours idéologiques.

Quelles sont les diverses formes de racisme à travers l'histoire de l'humanité ?

Comment peut-il se développer dans la société et quelle est sa fonction ?

S'il existe de nombreuses définitions du racisme, cet article propose une analyse de celui-ci en tant qu'élément d'un système perpétuant les inégalités et les discriminations dans la société.

Historiquement, le racisme a procédé par la *biologisation* du différent ou des différences afin de naturaliser une infériorité attribuée ou d'établir une classification hiérarchisante des groupes humains.

Cette *biologisation* a permis la mise en place d'un racisme institutionnel imposant une différenciation de traitement dans les institutions juridiques, politiques et éducatives en raison de l'appartenance à telle ou telle « race ».

Les formes de racisme institutionnalisées jalonnent l'histoire : l'esclavagisme et la colonisation, le régime nazi, le massacre des Tutsis au Rwanda.

Institutionnellement, c'est en 1949 que la toute récente UNESCO, créée en 1945, lance

un programme mondial de lutte contre le racisme (auquel va contribuer, entre autres, l'anthropologue Claude Lévi-Strauss) et va publier une déclaration officielle invalidant les théories de la supériorité raciale, scientifiquement infondées.

Cette déclaration est née de l'horreur face aux crimes du nazisme, qui envoya à la mort des millions de personnes, se basant sur ces théories pseudo-scientifiques.

Cette forme de racisme biologique et inégalitaire, qui a justifié l'exploitation ou l'extermination de l'Autre, est à différencier du racisme différentialiste et culturel, qui ne va pas biologiser la différence.

Historiquement, le racisme est passé d'un discours hiérarchisant, basé sur le darwinisme social et diverses pseudosciences, telles que la craniométrie, à un discours essentialisant, s'appuyant sur l'impossibilité de cohabitation entre êtres humains, sur base de leurs appartenances culturelles et religieuses dites incompatibles.

Le racisme « culturel » entretient la croyance des identités particulières, de leur pureté et de l'incompatibilité de certaines d'entre elles, ouvrant la porte aux thèmes de la menace et de l'invasion.

Cependant, le racisme n'est pas un phénomène isolé : il apparaît en interaction avec des phénomènes sociaux, des contextes propices à son expression ou sa condamnation.

La question de l'intersectionnalité des dominations est au cœur de la réflexion contemporaine concernant la lutte contre le racisme, qui ne peut être appréhendé indépendamment des autres formes de domination que sont, par exemple, les dominations de genre, d'orientation sexuelle ou de classe sociale.

Pour dire les choses simplement, une femme noire, homosexuelle et pauvre subira plus de discriminations qu'un homme, blanc, hétérosexuel, de la classe moyenne !

Aujourd'hui, le racisme est toujours bien présent et opérant dans nos sociétés, et comme l'explique le médecin généticien Axel Khan, *le racisme n'a pas besoin de la réalité biologique des races pour sévir (...). Dans le discours des racistes modernes, ce ne sont souvent plus les races qui sont déclarées incompatibles ou inégales, ce sont les coutumes, les croyances et les civilisations. Ce dont on parle, c'est du choc des cultures* ».

Ce discours sur la prétendue incompatibilité touche aujourd'hui principalement la cohabitation entre citoyens de confession musulmane et les autres.

En dépit des migrations qui ont jalonné l'histoire de la Belgique et conduit à sa forme actuelle ce petit et jeune État créé en 1830, le racisme y est toujours bien présent.

Une hypothèse d'explication réside peut-être dans la manière dont vont être considérées ces populations par l'État qui y voit une source de main-d'œuvre nécessaire, sans pour autant anticiper leur accueil et leur intégration ?

Les migrations internes du nord vers le Sud du pays du milieu du 19^{ème} siècle à la

première moitié du 20^e siècle ont exposés de nombreux flamands au mépris des Wallons et après la Seconde Guerre mondiale, la Belgique, pour atteindre ses objectifs de reconstruction, va se tourner vers l'étranger pour pallier au manque de main-d'œuvre nationale et aux difficultés de recrutement liées aux conditions de travail des entreprises minières notamment.

En juin 1946, un accord est passé entre la Belgique et l'Italie, qui prévoit l'envoi de 50.000 travailleurs italiens dans les mines belges, en échange de 200 kilos de charbon par mineur et par jour.

La politique d'immigration mise en place ne prévoit pas de logement pour ces travailleurs immigrés, qui seront dans un premier temps logés dans les anciens camps de prisonniers, dans les conditions déplorable.

Si de nombreux accidents de travail dans les mines poussent à plusieurs reprises l'Italie à suspendre l'envoi de travailleurs vers la Belgique, il faut attendre la catastrophe de Marcinelle en 1956 pour que l'accord passé entre les deux États cesse définitivement.

La Belgique va devoir conclure des accords bilatéraux avec d'autres pays : l'Espagne (1956), la Grèce (1957), le Maroc (1964), la Turquie (1964), la Tunisie (1969), l'Algérie (1970), la Yougoslavie (1970).

Au début des années 60, la demande de main-d'œuvre est tellement forte que le permis de travail comme préalable au permis de séjour n'est plus exigé, ce qui va contribuer au développement d'une immigration clandestine : de nombreux travailleurs potentiels arrivent avec un visa touristique et régularisent leur situation après avoir trouvé un emploi.

Dès 1967, le gouvernement, en raison d'une nouvelle montée du chômage, met fin à cette pratique et décide d'appliquer strictement la législation en cours qui sera modifiée la même année, afin de mieux contrôler et réguler les entrées d'immigrés, sur base des réels besoins économiques.

La construction européenne va impacter le statut des travailleurs immigrés en Belgique, les « classant » en deux catégories distinctes : les Européens, qui jouissent de nombreuses dispositions visant à réduire les inégalités de traitements entre les nationaux et les étrangers ; et « les ressortissants des pays tiers », qui resteront donc... légalement discriminés.

De la fin des années 60 à 1974, année de la fin de l'immigration par le travail en Belgique, les conditions d'accès à notre territoire vont encore se durcir, en raison de la récession économique.

Le ministre de l'Emploi et du Travail va même jusqu'à projeter de faire expulser les étrangers au chômage.

Les organisations syndicales, au nom du principe d'égalité entre tous les travailleurs, vont s'opposer à ce projet qui sera finalement abandonné.

Le 1er août 1974, le gouvernement décide d'arrêter officiellement l'immigration et

mène parallèlement une politique de régularisation dont bénéficieront 9.000 étrangers auxquels un titre de séjour sera délivré en 1975.

« Nous avons demandé des bras, ce sont des hommes qui sont venus »...

Cette phrase de l'écrivain suisse Max Frisch résume la position des pays dits d'accueil lors des différentes phases de l'immigration économique : ni l'accueil ni une éventuelle installation définitive en Belgique n'ont été pensés.

À la décharge des autorités de l'époque, les principaux concernés eux-mêmes n'ont jamais envisagé leur immigration comme définitive.

Cependant, par leur inclusion dans le monde du travail, leur adhésion aux syndicats et aux mouvements ouvriers, les travailleurs immigrés vont trouver de véritables espaces de rencontre, d'entraide et de solidarité.

Mais durant les périodes crise économique et de récession, la présence de ces populations sera systématiquement remise en question.

La présence des immigrés en Belgique sera appréhendée par l'état belge en tant que « problème des immigrés », expression générale qui recouvre diverses questions touchant à la scolarité des jeunes, la concentration des populations immigrées dans certains quartiers, la remise en question de la légitimité de leur présence en temps de crise et la différence culturelle.

Les familles sont logées dans des quartiers proches des lieux de travail qui, en temps de crise, sont désertés par les habitants les plus nantis pour devenir de véritables ghettos, dans lesquels la population présente dès lors un double stigmate : étrangère et sans emploi.

La remise en question de la présence des « étrangers » en Belgique va toucher de manière différente les travailleurs immigrés issus des pays du sud de l'Europe, puisque les législations européennes les protègent et qu'ils sont invités à contribuer à la construction du projet européen.

Il n'en est pas de même pour les autres immigrations, extra européennes, dont les représentants vont très vite être rangés dans la catégorie des « immigrés inintégrables » ; à plus forte raison lorsque l'appartenance religieuse est considérée comme incompatible avec la culture européenne.

Il faut attendre les années 80 pour que des initiatives soient prises et des législations mises en place pour favoriser l'intégration et lutter contre les discriminations et le racisme.

Le 30 juillet 1981, la loi tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie, dite Loi Moureaux, est promulguée.

Lors des élections communales de 1988, et des élections régionales et européennes de

1989, la Belgique a connu une poussée de « fièvre xénophobe », des partis extrémistes ayant remporté un important nombre de voix.

Le Gouvernement belge crée alors le Commissariat royal à la Politique des Immigrés.

En 1991, lors des élections législatives, l'extrême droite fait à nouveau un score important, le Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés est créé, afin de financer des projets d'intégration des personnes étrangères, trop souvent stigmatisées par les partis extrémistes.

Les enfants des immigrés d'hier sont devenus des adultes, devenus parents à leur tour.

Nombreux d'entre eux ont droit encore trop souvent à la question « et toi, d'où tu viens? », ou sont renvoyés à un « comptage générationnel », les fameux « immigrés de 3e génération » : Jusqu'à quand va-t-on compter ?

Par ce renvoi systématique à une origine souvent mal connue des principaux intéressés, ne risque-t-on pas d'encourager le repli vers une identité reconstruite artificiellement, de manière grossière et caricaturale ?

L'historien et anthropologue Emmanuel Todd estime que « (...) *Les immigrés, toujours et partout, ont pour destin, si la société d'accueil de leur interdit pas, de devenir des citoyens du lieu(...) la vérité est que tout homme, là où il se trouve, et même s'il veut rester fidèle autant qu'il le peut à ce qui lui vient de sa famille, aspire par-dessus tout à devenir un homme parmi les hommes (...). Nous devons être bien entendu conscients de ce que l'échec de l'assimilation, s'il a lieu, est toujours le fait de la société d'accueil, jamais du groupe immigré : si le refus de s'assimiler est invraisemblable, le rejet par la population d'accueil est toujours possible* ».

Si la question du « vivre ensemble » dans nos sociétés est légitimement au centre de nombreux débats, il paraît nécessaire de sortir d'une logique stigmatisante, renvoyant la seule responsabilité de sa réussite à l'Autre, dont la différence doit disparaître pour se fondre dans le paysage social.

Lorsque l'histoire d'une communauté n'est pas inscrite dans l'Histoire d'une société humaine, les souvenirs douloureux ne peuvent s'inscrire dans une mémoire collective reconnue et entravent l'affiliation à la société : « *ce qui fait historicité, aussi bien pour une singularité, un sujet singulier, que pour ce qui va se donner collectivement de l'écriture de l'Histoire comme représentation du passé, et de sa mise en circulation ne peut s'accomplir qu'après la constitution de vrais souvenirs, de traces doublement inscrites, qui empruntent alors à la mémoire d'être mémorisables et oubliables, un travail de mémoire et non un devoir de mémoire. Ces vrais souvenirs ne sont alors ni affectés de honte ni affectés de gloire. De même il est sûr que la représentation du passé va être essentielle pour passer de la mémoire collective ou même de la mémoire historique à une écriture de l'Histoire généreuse en représentations circulant librement dans les socius, universalisables et partageables par tous, sans honte ni gloire* ».

L'articulation entre souffrance subjective et histoire collective trouve également sa source dans le positionnement du politique face à l'Histoire : «*Il s'est avéré que les*

silences du politique ou la maltraitance des systèmes politiques concernant notamment les catastrophes historiques du nazisme, des guerres de décolonisation et autres violences et régressions actuelles ont des effets sur les sujets qui viennent en analyse, constituant des traumatismes en suspens, non seulement pour les personnes directement prises dans ces catastrophes, mais également pour leurs héritiers de génération en génération (...) Mais paradoxalement alors qu'on pourrait se féliciter de ce que le silence du socius soit levé, que soit reconnu qu'a eu lieu ce qui a eu lieu, on assiste là encore à un écrasement du politique, à une émergence d'un sentiment moral et non éthique, d'une équivalence renvoyant dos à dos les méchants ou au mieux d'une binaire victime/bourreau écrasant et de ce fait le sens politique de la colonisation et des luttes de libération nationale».

Aujourd'hui, en Belgique comme dans de nombreux pays européens, les communautés musulmanes n'ont pas bonne presse. Les événements tragiques de Bruxelles, Paris et Copenhague n'ont fait que renforcer une méfiance bien installée, la transformant peu à peu en peur.

Le risque est grand de décoder tout passage à l'acte violent comme l'expression d'une revendication religieuse, même si celle-ci est réductrice, voire erronée.

Sentiment d'injustice ou réelles discriminations, reproche de refus d'intégration et de communautarisme se retrouvent dans un débat « fourre-tout », où se mêlent revendication du droit au blasphème, droit au respect et droit à l'exercice religieux, droit à la liberté d'expression, qu'elle soit religieuse ou blasphématoire, toujours renvoyées dos à dos.

Les « Belges de souche » reprochent aux « descendants d'immigrés » (principalement de confession musulmane) de refuser de s'intégrer, qui eux-mêmes reprochent aux premiers leurs comportements discriminatoires, ressentis renvoyant ainsi dos à dos les citoyens d'un même état, qui leur garantissent pourtant une égalité de droits, l'exercice de leurs libertés fondamentales telles que celle d'expression ou de culte ; aux fondements des états démocratiques.

Ce constat fait apparaître l'entremêlement de deux valeurs essentielles de nos démocraties : l'égalité et la liberté.

Les valeurs étant entendues comme « *ce au nom de quoi, un sujet peut décider, quand les circonstances l'exigent, de sacrifier tout ou partie de ses intérêts, voire, dans certaines conditions, sa vie elle-même. La disposition de l'homme au sacrifice, au renoncement ou au don, est la condition majeure sous laquelle il peut donner du sens à sa propre vie, autrement définie par les seuls codes de la biologie* », partons du présupposé que chaque citoyen a intégré que sa liberté individuelle s'arrête là où commence celle d'autrui. Nous savons donc tous que toutes nos attentes ne seront pas satisfaites.

Les revendications liées à la liberté dans un contexte de société du « vivre ensemble » peuvent être comprises comme l'expression d'une aspiration au respect : respect de ce que chacun est, pense et croit et dont les limites sont les nuisances à autrui.

« Nous attendons des institutions politiques, du pouvoir et de nos concitoyens qu'ils

admettent et reconnaissent ce que nous sommes, aussi longtemps que nous ne nuisons pas à autrui. En d'autres termes, nous voulons que notre indépendance morale soit reconnue, que personne ne juge notre conduite ni ne la condamne au nom d'idées et de représentations que nous ne partageons pas, qui ne sont pas les nôtres (...) nous demandons seulement à ne pas être discriminés, à être reconnus comme possédant une valeur égale à celle des autres. Ce que nous voulons donc, ce n'est pas « la liberté » en général, mais les libertés nécessaires à la réalisation de cette égalité de droits ».

Depuis le 11 septembre 2001, la thèse du « choc des civilisations » a repris le devant de la scène médiatique, politique...et populaire.

Il y aurait impossibilité de cohabitation entre l'occident et le monde musulman.

Le racisme, toujours bien présent, prend une nouvelle forme : l'étranger n'est plus inférieur, il est menaçant et envahissant. Le nouveau racisme ne cible plus les origines ethniques, mais les appartenances culturelles.

Les musulmans, invisibilités dans une représentation hétérodéterminée floue, disparaissent derrière les représentations effrayantes de prêcheurs haineux et violents, ou derrière les atrocités commises au nom de l'islam.

Ce masque ne permet pas une perception fine et réaliste de la grande diversité de vécus des musulmans européens.

Si, à l'instar de ce qu'a démontré Pap N'Dyaé, il n'existe pas de « communauté noire » en France, puisque les « noirs de France ont des histoires, des origines et des parcours très variés, mais bien une « condition noire » en France, c'est-à-dire une expérience commune de la discrimination, existe-t-il aujourd'hui une « condition musulmane » en Europe ?

Même si les législations progressent, les pratiques discriminatoires ont la vie dure.

Accès au logement, à la formation, à l'emploi : les citoyens d'origine étrangère restent les plus discriminés en Belgique.

Face à l'argument d'un « refus de s'intégrer », les chiffres parlent d'eux-mêmes : le premier vecteur d'intégration, l'emploi, est en progression constante chez les citoyens « issus de la diversité », en dépit des nombreuses discriminations qu'ils subissent.

Malgré les chiffres, le sentiment d'invasion démographique, culturelle et politique est très présent en Europe : « *Plus de 40% des Européens pensent que les musulmans représentent une menace pour l'identité de leur pays ; près de 50% sont opposés au port du foulard en rue et à la construction de mosquées* »

Selon Édouard Delruelle, cette islamophobie est infondée et se trompe d'enjeux. Les vrais chantiers sont les suivants :

-permettre aux musulmans progressistes de construire un islam « d'Europe », pour éviter l'islam importé, souvent fondamentaliste.

-Éteindre la confusion entre patriarcat et pratique religieuse : l'islam n'a pas le monopole de la domination masculine, même si dans les jeunes générations qui opèrent un mouvement de repli identitaire, celui-ci se manifeste par la reconstitution d'un modèle patriarcal et dominant envers les filles.

-Enfin, se pencher sur la situation des jeunes générations, en particulier des jeunes hommes, qui vivent des situations de précarité et d'exclusion : *« encore un bel exemple d'obnubilation-dénégation : on se focalise sur les jeunes femmes qui veulent porter le foulard à l'école ou au travail, mais on ne parle jamais de leurs frères qui parfois n'ont ni diplôme ni travail, qui sont en situation de complet décrochage au point de devenir inintégrables sur le marché de l'emploi. C'est une vraie bombe à retardement, qui risque de déboucher sur des émeutes que l'on qualifiera d'ethniques, alors qu'elles seront sociales ».*

Si jusqu'à un passé récent, l'antisémitisme était considéré comme la catégorie spécifique de racisme reconnu, ayant donné lieu à une reconnaissance politique et la mise en place d'un panel d'outils (législatifs, éducatifs, de sensibilisation ...) pour lutter contre ce fléau, de nouveaux termes, désignant d'autres catégories particulières du racisme ont vu le jour : afrophobie, antitsiganisme, islamophobie...

Et l'enjeu pour les militants qui luttent contre ces formes nouvellement nommées de racisme est de bénéficier de la même reconnaissance étatique que l'antisémitisme.

Il est essentiel de nommer, décoder et dénoncer ces formes spécifiques de racisme pour obtenir les moyens de lutter contre.

Les mouvements contemporains de dénonciations du racisme anti-noir se déploient sur plusieurs chantiers : reconnaissance des conséquences de l'esclavagisme et de la colonisation (notamment par la contestation de la présence dans l'espace public d'hommages aux ex-coloniaux), revendication de plus de représentativité de la diversité dans les médias et le monde politique et refus de la banalisation de toute forme d'humour infériorisant ou humiliant les Noir(e)s.

Si leurs voix se font entendre, un long chemin reste encore à parcourir, le Blanc n'ayant pas accès à la prise de conscience de son statut : être Blanc est la norme, l'étalon à partir duquel les autres vont être classifiés, encore aujourd'hui, même si cette classification ne se fait plus sur une base pseudo-scientifique.

Le racisme culturel dont sont victimes les citoyens de confession musulmane, réelle ou supposée, est un sujet sensible, dans le contexte actuel de lutte contre le terrorisme et de sentiment « d'invasion migratoire » ; contexte renforcé par les discours et les actes de certains partis politiques en place qui entretiennent à des fins électoralistes l'amalgame entre musulmans et terroristes, entre migration dite massive et menace envers une pseudo et imaginaire « pureté culturelle » à préserver.

La crainte de recul des libertés individuelles, notamment acquises par et pour les femmes, est également un puissant instrument de rejet et de refus d'ouverture à la diversité culturelle.

Si les outils de sensibilisation sont indispensables pour initier un changement progressif des mentalités, seules les actions structurelles de lutte contre le racisme et les discriminations qui en découlent permettront de progresser dans une société basée sur le respect des droits humains et l'absolue égalité entre tous, indépendamment du genre, de l'orientation sexuelle, des origines ethniques ou sociales.

La route est longue, mais les volontés inflexibles.

Religiophobie et radicalité

Crainte ou peur excessive, maladie des certaines idées religieuses, la **religiophobie** se décline dans une hostilité envers un courant religieux et ses adeptes. L'hostilité des bouddhistes birmanis vis-à-vis de la minorité musulmane est un des cas de l'islamophobie contemporaine. Quand cette hostilité est dirigée vers le christianisme et les chrétiens on est dans un cas de christianophobie. Dans tous les cas d'hostilité face à une religion se trouvent en jeu la fermeture à l'autre et l'idée selon laquelle sa religion est supérieure et meilleure que celle qu'on méprise. Des textes préconisant le mépris et l'hostilité face aux autres formes de religions sont présents particulièrement dans les textes sacrés de religions monothéistes. La représentation négative du non-musulman et l'absence de sens de l'intégration de la différence dans le discours produit au sein du salafisme djihadiste alimentent pour beaucoup l'hostilité et la radicalité violente envers les autres qui ne partagent pas la même lecture et interprétation. Pour faire face à la montée et à la banalisation des propos et actes religiophobes, un travail est plus que nécessaire allant dans le sens de la séparation du religieux et du temporel. Ce travail est également nécessaire afin de développer des points de vue en faveur du pluralisme de la société.

La séparation du temporel et du spirituel, si elle est anticléricale, elle est loin d'être un acte antireligieux. Elle est une des conditions du pluralisme. Composante par excellence d'une société démocratique, le pluralisme induit dans la structure de celle-ci un système et un fonctionnement qui reconnaît et accepte la diversité d'opinions, de convictions et d'appartenances, et sans que les différences particulières ne prévalent sur les valeurs communes partagées.

Quelques faits d'actualité sur la religiophobie en 2017 :

Dimanche 1er janvier, En Birmanie, la montée d'un bouddhisme radical et extrémiste et interpelle des lauréats « Prix Nobel de la Paix ».

La Birmanie est un pays à majorité bouddhiste où le radicalisme religieux monte en puissance et gagne du terrain. Porté par des moines dont le zen est pourtant l'attitude philosophique par excellence, ce radicalisme gagne différentes couches de la population ; si la vidéo montrant des militaires se livrant à des exactions violentes sur un groupe issu de la communauté musulmane des Rohingyas fait le buzz en ce début de l'année 2017 sur les réseaux sociaux, il faut rappeler que c'est depuis 2012 que des conflits religieux ont éclaté partout dans le pays, de façon régulière, entre bouddhistes et musulmans en Birmanie. Dans ces affrontements, un nombre important des personnes ont péri et d'autres ont dû fuir leurs villages menés par les bonzes dont particulièrement le moine U Wirathu, le mouvement 9-6-9 est réputé anti-musulman et anti-Rohingya (minorité musulmane très persécutée à l'ouest de la Birmanie et non loin du Bangladesh. Plusieurs prix Nobel de la paix ont écrit pour dénoncer le radicalisme dont est victime la minorité rohingya en Birmanie, radicalisme qui débouche sur

« une tragédie humaine qui s'apparente à un nettoyage ethnique et à des crimes contre l'humanité. » Dans une lettre ouverte adressée au Conseil de sécurité de l'ONU, les 23 signataires appellent les Nations Unies à se saisir du sort de cette minorité musulmane qu'ils qualifient comme étant « l'une des plus persécutées au monde ». Ces lauréats dénoncent également la « passivité d'Aung San Suu Kyi, dirigeante birmane, elle-même distinguée par le prix Nobel de la paix en 1991 et le Prix Sakharov du Parlement européen de Strasbourg en 2013.

Dimanche 29 janvier : *Un attentat terroriste sur fond de religiophobie au Québec.*

Au moins 6 personnes ont été tuées et 8 blessés dans une fusillade survenue dans une mosquée de la ville de Québec. Selon les médias locaux, au moment de la prière, au moins deux hommes armés et cagoulés sont entrés dans la mosquée et ont ouvert le feu sur des dizaines de fidèles en prière. Justin Trudeau, le Premier ministre, a parlé d'un « attentat terroriste dirigé contre des musulmans ». Pour rappel, les agressions visant la communauté musulmane se sont multipliées dans la province de Québec ces dernières années. En juin, une tête de porc avait été déposée devant la porte de ce Centre Culturel Islamique de Québec, Centre également connu sous le nom de grande mosquée de Québec. Dans la province voisine de l'Ontario, un incendie criminel a visé une mosquée en 2015, au lendemain des attentats du 13 novembre 2015 à Paris. Sur Twitter, le Premier ministre a dénoncé cet attentat en le qualifiant comme étant une « attaque lâche ». Dans un communiqué, il a affirmé ce qui suit : « La diversité est notre force et, en tant que Canadiens, la tolérance religieuse est une valeur qui nous est chère. ... Les musulmans canadiens constituent un élément important de notre tissu national, et des gestes insensés comme celui-là n'ont pas leur place dans nos communautés, nos villes et notre pays. »

Mercredi 1er février 2017 : *Stigmatisation de la communauté musulmane au Québec.*

Le député fédéral Joël Lightbound demande pardon à la communauté musulmane de Québec pour ne pas avoir dénoncé plus fermement la « stigmatisation » dont elle était victime bien avant l'attentat de dimanche. L'élus libéral représentant la circonscription de Louis-Hébert a fait une vibrante déclaration aux Communes, mercredi, qui lui a valu une ovation des députés, toutes formations politiques confondues.

«Je veux offrir mes sympathies et toutes mes prières aux familles et à toute la communauté musulmane de Québec», a-t-il affirmé.

«Je veux aussi leur demander pardon. Pardon d'avoir observé ces dernières années leur ostracisation et leur stigmatisation. D'avoir vu prendre racine dans le cœur de mes semblables la peur, la méfiance et la haine. D'avoir fait de mon mieux pour y répondre, mais de ne pas en avoir fait assez. Parce que si les mots ont des conséquences, les silences aussi ont des conséquences », a-t-il poursuivi.

En entrevue avec le Journal, M. Lightbound a indiqué que les événements de la fin de semaine ayant fait six morts et 5 blessés graves à la mosquée de Québec l'avaient amenés à faire cette prise de conscience. Avec le recul, il aurait aimé être « plus audacieux et plus ferme dans cette défense des musulmans ».

« Quand il y a une tête de porc qui est déposée devant la mosquée de Sainte-Foy, quand il y a des tracts haineux qui sont distribués dans les rues de Sainte-Foy, quand il y a des vitres cassées à la mosquée de Québec, quand il y a des amalgames gros comme le bras qui se colportent gros comme le bras, il faut constater qu'il y avait un problème, bien avant le 29 janvier 2017 », a-t-il fait valoir.

Pour le moment, le député ne souhaite pas blâmer certaines radios de Québec que certains pointent du doigt, même s'il est d'avis qu'un « tissu d'ignorance » s'est installé « tranquillement » à Québec en partie sur les ondes radiophoniques et les réseaux sociaux.

« Je vais en avoir plus à dire plus tard. C'est trop tôt et je ne veux pas rentrer dans cette histoire-là de ce qui aurait causé dimanche. Je pense qu'on peut regarder qu'avant il y avait un problème », s'est-il contenté de dire.

Mardi 30 mai 2017 : *Que penser de la « guerre » dans le paysage universitaire francophone ?*

L'annonce de la fusion entre l'UCL et les Facultés universitaires Saint-Louis suscite crainte et colère d'autres Alma Mater. Trois recteurs « laïques » ont ainsi dénoncé dans une carte blanche parue dans *Le Soir* « un rapprochement confessionnel » des deux institutions de philosophie chrétienne. Yvon Englert (ULB), Albert Corhay (ULg) et Calogero Conti (UMons) sont convaincus que la fusion entraînerait une « remise en cause majeure du paysage universitaire francophone ». Ils plaident dès lors pour le respect du décret Paysage, qui organise, depuis 2013 l'enseignement supérieur sur une base géographique en cinq pôles, pour favoriser la complémentarité et réduire la concurrence. De leur côté, les fiancés UCL et Saint-Louis se basent notamment sur la Constitution, qui garantit la liberté d'association et d'enseignement, rappelle *Le Soir*.

Samedi 10 juin : *L'islamophobie comme contrecoup des attentats de Bruxelles.*

Le 22 mars 2016, Bruxelles était attaquée par Daech. Des musulmans figurent parmi les victimes. Un an après, ils essaient toujours de se reconstruire. Difficile quand leur religion est plus que jamais décriée. (...) Même si l'islamophobie existait déjà, la tragédie du 22 mars a attisé les tensions. « Elle a réveillé les pensées qui sommeillaient en chaque personne. Elle leur a donné la légitimité de s'affirmer publiquement, que ce soit sur les réseaux sociaux ou dans la rue.

Dimanche 18 juin 2017 : *Une camionnette fonce sur une mosquée* à Londres.

La Première ministre du Royaume-Uni Theresa May a qualifié lundi matin d'« incident terrible » les événements de la nuit à Finsbury Park, dans le nord de Londres, lors desquels une camionnette a fauché des piétons devant un lieu musulman de prière et d'activités sur la Seven Sisters Road.

Selon le Conseil Musulman britannique, une camionnette a quitté la route et renversé des personnes... Les fidèles venaient de sortir dans la rue, après les prières qui accompagnent la rupture du jeûne du ramadan. Harun Khan, à la tête de l'organisation, estime que le véhicule a « intentionnellement » foncé sur les fidèles.

La Première Ministre Theresa May a promis de combattre le terrorisme sous toutes ses formes après cette nouvelle « attaque terroriste ». Cette attaque « nous rappelle que le terrorisme, l'extrémisme et la haine prennent de nombreuses formes, et notre détermination à les combattre, quel que soit le responsable », a déclaré Mme May.

La police londonienne a annoncé vers 04h46 (05h46 heure belge) qu'une personne était décédée sur place, tandis que 8 autres ont été hospitalisées, à la suite de ces faits qui ont lieu aux alentours de minuit. L'homme interpellé, le conducteur du véhicule, est un homme âgé de 48 ans. Cette attaque montre combien la xénophobie peut engendrer une radicalisation violente et vice-versa.

Faut-il craindre la *religiophobie* ?

Par Caroline Sägesser, Observatoire des Religions et de la Laïcité-ORELA, CIERL/ULB

Nos journaux, tout comme nos livres d'Histoire, regorgent de crimes motivés par la haine religieuse. Peut-on parler de conséquences dommageables de la religiophobie ?

On entend généralement par *religiophobie*, bien que le terme soit peu répandu, l'hostilité à toute forme de religion. La religiophobie est l'apanage de certains athées, qui, constatant les dommages qu'ont pu infliger à l'humanité les religions depuis l'aube des Temps, et négligeant les aspects positifs qu'elles ont pu avoir dans le développement des civilisations, ont à leur égard une constante hostilité, qu'ils développent volontiers dans leurs écrits. En revanche, il est extrêmement rare qu'un athée, mû par la haine du religieux, succombe à la violence à l'égard des croyants. On rencontre quelquefois, lors de débats, des accusateurs qui soutiennent que les régimes totalitaires du XXe siècle, qui ont fait des dizaines de millions de victimes, étaient des « dictatures athées ». Il suffit de songer à la proximité du régime franquiste avec l'Église catholique, par exemple, pour se rendre compte que c'est inexact. Hitler même, qui invoquait volontiers la Providence, ne fut pas tendre avec les athées. Certes, le « communisme athée » de Staline a envoyé des millions de citoyens au goulag et persécuté les communautés religieuses. Ces actions de l'appareil d'État n'étaient toutefois pas motivées par la religiophobie, mais par la volonté de tuer toute forme d'opposition politique, ce qui est très différent, même si cela n'exonère évidemment personne de ces crimes. Simplement, il faut poser le constat que ces crimes n'étaient pas religieusement motivés : en vérité, on tue peu au nom de l'athéisme. Mais ceci ne doit évidemment pas être interprété comme l'expression d'une supériorité morale des athées sur les croyants.

La critique des religions, même radicale, devant naturellement demeurer parfaitement légitime, le terme « religiophobie », à connotation négative, doit donc être utilisé pour qualifier les comportements d'hostilité systématique aux croyants en raison de leur foi en un Être supérieur. La religiophobie n'est guère fréquente, c'est même son absence qui fait ressortir de façon claire l'hostilité manifestée à une catégorie de croyants, par exemple les musulmans : *l'islamophobie*, soit l'hostilité et la discrimination à l'égard des musulmans, se cache volontiers sous les habits de la religiophobie : « je n'aime pas l'islam, comme je n'aime aucune religion » entend-on fréquemment. Toutefois, le plus souvent, l'hostilité ne se manifeste qu'à l'égard des musulmans.

En réalité, ce qui doit nous préoccuper, aujourd'hui comme hier, c'est bien la haine à l'égard du croyant ou du pratiquant d'une autre religion : c'est la haine interreligieuse. C'est cette haine qui anime les Croisés -toutefois soutenus également par l'appât du gain-, qui allume les bûchers de l'Inquisition, et qui ensanglante l'Europe dans la foulée de la Réforme. C'est elle également qui, aujourd'hui, boute le feu aux églises coptes, lance les Rohingyas de Birmanie sur le chemin de l'exil, et arme les terroristes de Daech.

Aucune religion n'est épargnée par ce radicalisme qui peut conduire, si facilement,

à la violence. Car toutes les religions portent en elles un message qui a vocation à l'universalité. Si en fonction des lieux et des époques, le goût des religions pour l'activité missionnaire et leur propension au prosélytisme (respectueux ou non des opinions d'autrui) prend des accents plus ou moins affirmés, leur conviction de détenir la Vérité comporte naturellement le danger de chercher à l'imposer par la contrainte. Cette imposition d'une vision particulière du monde, assortie de règles contraignantes, peut prendre deux formes, éventuellement complémentaires : la conversion forcée ou la persécution de celui qui croie à un autre Dieu qui lui impose des règles différentes. Longtemps, nos pays connurent une religion officielle, celle du souverain, et un statut inférieur pour ceux qui persistaient dans l'erreur funeste de ne pas y adhérer... Aujourd'hui, le monde musulman pratique encore largement cette discrimination, rendant souvent difficile l'exercice de leur liberté religieuse aux non-musulmans. Les communautés juives et chrétiennes établies en terre d'islam sont aujourd'hui menacées (de disparition ?) et l'intensité de la haine entre musulmans sunnites et chiites ne connaît pas de frein. Si la situation est globalement meilleure dans les pays de tradition chrétienne, l'hostilité à l'égard des musulmans s'est toutefois développée dans le contexte migratoire récent, et a été alimentée par les attentats du terrorisme islamiste de ces dernières années. Par ailleurs, des chrétiens fondamentalistes sont aujourd'hui encore parfaitement capables de crimes au nom de leurs convictions religieuses, par exemple à l'égard des cliniques qui pratiquent l'avortement aux États-Unis. Enfin, en Israël, la religion est de plus en plus kidnappée pour servir un projet politique qui nie les droits élémentaires du peuple palestinien.

Une profession de foi, qu'elle reconnaisse Muhammad comme prophète d'Allah ou proclame Jésus fils de Dieu, s'accompagne difficilement de la nécessaire mise en doute de la véracité de ces concepts, pourtant nécessaire pour reconnaître la pleine égalité des autres humains qui n'y souscrivent pas. Si c'est avec vigueur qu'en 1864, dans le *Syllabus – catalogue des erreurs modernes renfermant les principales erreurs de notre temps*, le pape Pie IX condamne le relativisme, en 2010 son successeur Benoît XVI fustigera encore « la dictature du relativisme » ...

Être convaincu de détenir la Vérité, d'avoir raison (même si cette posture n'est guère marquée de l'empreinte de la *Raison*) peut conduire à de la condescendance, ou du mépris, à l'égard de celui qui n'accepte pas le caractère véridique de la croyance. Aggravé, ce simple mépris conduit à ne pas accorder à la vie de l'Autre la même valeur qu'à la sienne propre. Ainsi, c'est aisément que l'on peut s'appuyer sur sa propre religion pour y trouver la justification de l'établissement d'une séparation entre le « eux » et le « nous » : « *les autres sont des barbares* ». La haine de l'autre pour motif religieux a cela de particulier qu'elle est davantage motivée non par les convictions de l'autre, mais par les siennes propres. Cette radicalité qui consiste à ne pas accepter que l'autre croie différemment est en vérité une étape aisément franchie pour le croyant...

La tolérance religieuse ne s'est établie en Europe qu'au terme de siècles de persécutions des hérétiques... Encore la tolérance n'est-elle pas suffisante. Si les citoyens de religion différente ne sont que *tolérés*, et surtout si cette tolérance est imposée par la loi plutôt que librement choisie, la cohabitation demeurera bien fragile. Aller au-delà de la « tolérance de la déviance », croire que l'on détient la Vérité, mais néanmoins accepter que l'autre puisse peut-être ne pas avoir tort, voilà l'effort véritablement

colossal de remise en question qui est exigé du croyant dans les sociétés plurielles, ce que, dans le monde globalisé d'aujourd'hui, elles sont toutes devenues. Il n'est plus possible d'ignorer ceux qui ont une autre foi, ou qui n'en professent aucune, et il faut donc être capable de gérer la rencontre. De nombreux croyants y parviennent très bien, particulièrement au sein de l'Église catholique ou des Églises réformées luthériennes. Pour beaucoup d'autres, dont je redoute qu'ils ne forment pas une large majorité, cela reste très difficile. L'avenir commun de l'humanité, cependant, ne peut se construire sans ce nécessaire aggiornamento de toutes les religions. En ce début de XXe siècle, l'athée qui caresserait encore le rêve d'une société sans dieux ferait sans doute bien d'y renoncer. Et dans son refus de la religiophobie, de tendre la main au croyant qui accepterait de se laisser gagner par le doute au profit de la pleine reconnaissance de l'égalité de son frère et de sa sœur humains... À ce croyant, on rappellera la phrase de Gide : « Ne souhaite pas trouver Dieu ailleurs que partout ».

Xénophobie et radicalité

Hostilité face à ce qui est considéré comme étranger, la **xénophobie** est un délit. L'actualité relative à la crise de l'accueil des migrants a démontré non seulement l'amalgame qui est fait entre immigration et terrorisme, mais aussi une radicalisation (durcissement) de politiques migratoires de certains États, radicalisation caractérisée par la fermeture et le refus de l'accueil (certains parlent de xénophobie d'Etat) ainsi que par la multiplication des actes xénophobes perpétrés par certains citoyens à l'encontre des immigrants. L'éducation à la citoyenneté, à la philosophie et à l'humanisme est parmi les stratégies les plus indiquées pour faire face à la xénophobie.

Quelques faits d'actualité sur la xénophobie en 2017 :

Dimanche 1er janvier : La montée d'un bouddhisme radical et extrémiste en Birmanie interpelle des lauréats « Prix Nobel de la Paix ».

La Birmanie est un pays à majorité bouddhiste où le radicalisme religieux monte en puissance et gagne du terrain. Porté par des moines dont le zen est pourtant l'attitude philosophique par excellence, ce radicalisme gagne différentes couches de la population ; si la vidéo montrant des militaires se livrant à des exactions violentes sur un groupe issu de la communauté musulmane des Rohingas fait le buzz en ce début de l'année 2017 sur les réseaux sociaux, il faut rappeler que c'est depuis 2012 que des conflits religieux ont éclaté partout dans le pays, de façon régulière, entre bouddhistes et musulmans en Birmanie. Dans ces affrontements, un nombre important des personnes ont péri et d'autres ont dû fuir leurs villages menés par les bonzes dont particulièrement le moine U Wirathu, le mouvement 9-6-9 est réputé anti-musulman et anti-Rohinga (minorité musulmane très persécutée à l'ouest de la Birmanie et non loin du Bangladesh. Plusieurs prix Nobel de la paix ont écrit pour dénoncer le radicalisme dont est victime la minorité rohingya en Birmanie, radicalisme qui débouche sur « une tragédie humaine qui s'apparente à un nettoyage ethnique et à des crimes contre l'humanité. » Dans une lettre ouverte adressée au Conseil de sécurité de l'ONU, les 23 signataires appellent les Nations Unies à se saisir du sort de cette minorité musulmane qu'ils qualifient comme étant « l'une des plus persécutées au monde ». Ces lauréats dénoncent également la « passivité d'Aung San Suu Kyi, dirigeante birmane, elle-même distinguée par le prix Nobel de la paix en 1991 et le Prix Sakharov du Parlement européen de Strasbourg en 2013.

Lundi 7 août 2017 : Le navire anti-migrants bloqué en Tunisie.

Le C-Star, navire affrété par des militants d'extrême droite pour lutter contre le trafic de migrants au large de la Libye, était bloqué lundi au large de la Tunisie, où un puissant syndicat a appelé à empêcher son ravitaillement. ... Sur son site internet, « Défendons l'Europe » accuse les ONG de « faire passer clandestinement des centaines de milliers de migrants illégaux en Europe, menaçant ainsi la sécurité et l'avenir de notre continent » et promet de « faire quelque chose pour s'y opposer ». L'initiative de « Défendons l'Europe » a été dénoncée par les organisations humanitaires comme un coup de publicité potentiellement dangereux. Forcer un bateau à gagner la Libye serait illégal selon le droit maritime international.

Comment la radicalité s'opère-t-elle à travers la xénophobie

Par Philippe MARCHAL, directeur adjoint des Territoires de la Mémoire asbl

Radicalisme ?

Avant de se poser la question, il est nécessaire de préciser ce dont on parle.

« Dans le contexte que nous connaissons, celui d'un climat de tensions et de peurs nourries par la « terreur » islamique, la vigilance démocratique a parfois du mal à résister au « tout sécuritaire ». Il en va de même sur le plan intellectuel : l'esprit critique s'émousse quelque peu face aux angoisses d'une société, et peine à penser sereinement les événements, les logiques qui les sous-tendent et les mots utilisés pour les décrire. Force est de constater que les récents attentats ont créé une inflation d'« experts » du radicalisme et de sa prévention et qu'un monde politique aux abois a dégagé des moyens tous azimuts pour tenter d'expliquer la radicalisation et la prévenir (Le Soir, 09/06/2017) ».

Et de s'interroger à propos des emplois et du sens que l'on donne aux mots. S'agissant de la radicalisation, on peut légitimement penser que le terme subit une sorte de dévoiement. Les sciences sociales n'ont pas encore vraiment défini le concept qui évoque de très nombreux phénomènes. Le radicalisme peut autant nommer les terroristes d'inspiration religieuse que des mouvements politiques plus ou moins violents ou des mouvements religieux qui ne le sont pas. Résultat ? Il est courant d'associer radicalisation et terrorisme avec cette circonstance aggravante de diluer fortement la notion même de violence ... quitte à prendre le risque de la légitimer chez certains !

Sans entrer dans de longues argumentations, il est donc nécessaire de qualifier d'abord ce qui est bien plus un concept qu'un simple mot. Pour fixer simplement les choses, on peut parler de radicalisation violente (Source : la Coordination pédagogique « Démocratie ou barbarie »).

« Le terme de radicalisation violente vise un engagement dans un projet politique en rupture avec l'ordre existant, fondé sur une idéologie qui rejette le pluralisme et la diversité, et qui considère que, malgré le caractère démocratique de notre système, la violence est un moyen légitime pour atteindre ses objectifs ». La xénophobie n'est pas loin !

Xénophobie ?

La xénophobie désigne les sentiments de crainte, d'hostilité, voire de haine envers les étrangers, c'est-à-dire de ceux qui n'ont pas la même nationalité que soi ou qui n'appartiennent pas au même groupe (culture, religion, langue...). L'étranger est perçu comme une menace pour l'équilibre de vie et, donc comme un ennemi, ce qui entraîne

des réactions de peur ou d'hostilité, ou les deux. La xénophobie peut dégénérer en haine ou en violence.

À ce stade, il est intéressant d'évoquer une mécanique infernale : PEUR – HAINE – REJET – VIOLENCE qui est une sorte de grille de lecture pour appréhender le fait xénophobe.

Les sentiments xénophobes se développent souvent dans les périodes de crise économique dont l'étranger devient le bouc émissaire ou lorsque deux cultures différentes doivent cohabiter.

Le mot « xénophobie » signifie littéralement la peur ou le rejet de l'étranger. Il caractérise toute attitude d'hostilité à l'égard d'une ou plusieurs personnes étrangères, hostilité essentiellement motivée par la nationalité, la langue, la religion ou la couleur de peau.

La xénophobie peut être considérée comme une attitude universellement répandue vis-à-vis de l'altérité et du rapport à l'Autre, un réflexe primaire de peur qui mène au rejet quasi instinctif de tout ce qui apparaît « différent » et donc potentiellement « dangereux ». D'un point de vue sociologique, Jérôme Valluy définit la xénophobie comme l'« ensemble des discours et des actes tendant à désigner de façon injustifiée l'étranger comme un problème, un risque ou une menace pour la société d'accueil et à le tenir à l'écart de cette société, que l'étranger soit au loin et susceptible de venir, ou déjà arrivé dans cette société ou encore depuis longtemps installé » (Jérôme Valluy, *Rejet des exilés. Le grand retournement du droit de l'asile*, Éditions Du Croquant, 2009, p. 2).

Il s'agit donc avant tout d'un comportement, d'une attitude susceptible le cas échéant d'être alimentée, voire entretenue, parfois à des fins politiques et électorales. Jouer sur la peur de l'**immigration**, comme le font souvent les partis politiques d'extrême droite (mais pas seulement) revient à alimenter le comportement xénophobe de rejet, l'étranger devenant un **bouc émissaire** idéal sur la tête duquel on charge tous les maux de la société.

Le cas de l'**islamophobie**, par exemple, est représentatif de cette attitude de peur et de rejet d'un groupe de personnes bien précis, en l'occurrence les musulmans, et susceptible d'être alimentée et instrumentalisée à des fins politiques et électorales (peur de l'islamisation de la société, instrumentalisation du terrorisme islamiste, etc.).

La xénophobie, comme son nom l'indique, relève davantage de l'émotion, et donc de l'irrationnel, que du raisonnement et de la logique. Toutefois, les tentatives de « rationalisation » de cette attitude de rejet et de peur ont existé et existent toujours : le racisme et l'antisémitisme sont des exemples de transformation du comportement irrationnel xénophobe en idéologie cohérente à prétention quasi « scientifique ».

Xénophobie ou racisme ?

Deux mots synonymes ? À lire ce qui précède, on pourrait le croire et pourtant, il n'y a rien de commun entre la xénophobie et le racisme, car ils désignent deux comportements

très différents. Pour faire court, une personne peut être à la fois raciste et xénophobe. Le racisme vise à classer et hiérarchiser les races (contrairement à la xénophobie). C'est une doctrine fondée sur les principes de l'anthropologie, mais utilisée le plus souvent à des fins politiques... Comme pour la xénophobie, le racisme n'est évidemment pas l'apanage de l'extrême droite !

Reformuler la question !

Comment la radicalisation violente s'opère-t-elle à travers la xénophobie ?

Puisque la radicalisation violente rejette notamment le pluralisme et la diversité, il est possible d'établir des liens étroits avec les actions violentes inspirées par la xénophobie ... tout en admettant que la xénophobie ne débouche pas nécessairement sur des actes de violence ou la radicalisation.

C'est un constat. Aujourd'hui, l'une des formes contemporaines de la violence politique est la radicalisation islamiste et on peut assez facilement admettre que le terrorisme en Europe est lié à une certaine forme de prosélytisme de courants islamistes radicaux. Si cette analyse peut être mal interprétée et alimenter des stéréotypes réducteurs et des amalgames simplistes, il est très important de rappeler en même temps que l'Islam n'est pas obligatoirement un ferment de radicalisation violente. Ceux qui terrorisent au nom de l'Islam n'ont évidemment pas le monopole ! (L'exemple à contrario du PKK au Kurdistan)

Par certains exemples :

- Selon ses premiers chiffres, Unia a été sollicité 4.554 fois en 2015, ce qui a mené à l'ouverture de 1.596 dossiers. Jamais les dossiers relatifs aux discours de haine (incitation à la haine et délits de haine) n'avaient été aussi nombreux. Ils représentaient près de 30% du total des dossiers ouverts par Unia l'année dernière. Le racisme, l'homophobie, le rejet de l'autre s'expriment aujourd'hui davantage et plus librement dans l'espace public. (L'ex Centre interfédéral pour l'égalité des chances est devenu Unia. Le nom Unia vient du latin «*unio*», soit «*union*» en français).
- Dans l'État du Kansas, la police a arrêté trois hommes affiliés au groupe « Les Croisés » qui préparaient un attentat à la bombe visant un immeuble où logent plusieurs migrants somaliens de religion musulmane. Le but de l'acte aurait été de « réveiller » les Américains contre le « danger musulman ».
- En 2017, en Allemagne, des milliers de personnes du groupe PEGIDA (Patriotes européens contre l'islamisation de l'Occident) brandissaient des banderoles sur lesquelles on pouvait lire « Réfugiés pas bienvenus ». Au même moment, des manifestations s'organisaient dans plusieurs villes françaises pour s'opposer à l'ouverture des centres d'accueil dédiés aux réfugiés de Calais. L'un de ces centres a d'ailleurs été incendié.

Est-ce une conclusion ?

S'il faut assurément condamner les groupes extrémistes radicaux qui instrumentalisent la religion à des fins de violence, si nous devons nous doter d'outils permettant de décoder les signes d'une radicalisation violente inspirée par les religions, il est également impératif de se préoccuper des actions xénophobes qui se manifestent dans l'espace public. Le rejet et la haine de l'autre sont des comportements inacceptables et la stigmatisation d'une communauté en particulier risque de nous donner bonne conscience en occultant nos propres responsabilités. Restons donc vigilants ! Les dérives xénophobes ont des conséquences dramatiques pour les personnes qui en sont les victimes. Raison de plus pour rester lucide et regarder la réalité ... toute la réalité en face.

«J'ai un ami qui est xénophobe. Il déteste à tel point les étrangers que lorsqu'il va dans leur pays, il ne peut pas se supporter !²»

Radicalité violente en prison ?

Depuis la vague de départ des jeunes vers la Syrie, le concept et/ou phénomène de radicalisation a occupé de façon régulière le devant de la scène tant politique, judiciaire que médiatique. Et si le passage par la case « prison » caractérise les trajectoires des auteurs des récents attentats commis en Belgique (Musée Juif) et en France (Charlie Hebdo, HyperCasher, attentats de Paris : Bataclan ...), cette relative homologie a agi comme un dénominateur commun dans la plupart des réponses politiques, et ce sous cette terminologie de la radicalisation qui reste pourtant un concept flou, mobile et complexe. C'est pour questionner la prison comme lieu de radicalisation que le CAL Charleroi a organisé le 25 février 2016 une table ronde sur le thème de « *Regards croisés sur la prison : la religion, le phénomène de radicalisation et la déradicalisation en questions* ».

À l'issue de la table ronde, il a été établi que si le phénomène de radicalisation en prison est une réalité, son extension ainsi que son ampleur gonflée sont un mythe.

Sur le front de la radicalité violente de type religieux, il y a lieu de reconnaître que l'année 2017 s'est terminée sur une note quelque peu optimiste notamment parce qu'il y a eu une baisse de départs des jeunes occidentaux pour aller faire le djihad. On a aussi assisté à une lente décroissance du cycle terroriste avec la baisse du nombre d'attentats terroristes. Tout comme Al-Qaida est toujours actif en dépit de l'élimination physique de son leader Ben Laden, de nombreux experts pensent qu'en dépit de la défaite de l'EI sur le front militaire, l'idéologie du djihad ne va pas disparaître, mais va probablement muter. Dans les prisons françaises notamment les gardiens sont en grève parce certains de leurs collègues ont été agressés par des détenus radicalisés. Après l'agression de trois d'entre eux par un détenu « radicalisé » de la prison de Vendin-le-Veeil, les gardiens se sont révoltés dénonçant des prisons sous la coupe des islamistes. Certaines langues se délient aussi dans d'autres prisons comme par exemple Aux Baumettes à Marseille où selon certains agents « des barbus offriraient protection et téléphone portable contre les cinq prières par jour³ ».

Quelques faits d'actualités sur la radicalité violente en prison en 2017

Lundi 16 janvier, A la prison de Saint-Gilles, un détenu a reçu un document sur lequel figuraient des explications pour la fabrication d'une bombe.

Selon le journal flamand *Het Laatste Nieuws*, qui a mené une enquête sur la radicalisation en prison, ce genre d'incidents semblent être en augmentation. Le parquet de Bruxelles, qui a été saisi, confirme que les services de police sont en disposition d'un document provenant de la prison de Saint-Gilles, un écrit sur la fabrication d'une bombe. Une enquête a été ouverte afin de pouvoir évaluer le danger réel du contenu de ce document.

Lundi 16 janvier : *Audition de trois directeurs de prison devant la commission d'enquête sur les attentats terroristes.*

Pour faire face au phénomène de radicalisation en prison, différentes mesures de déradicalisation ont été prises dont la création dans les prisons d'Ittre et d'Hasselt de deux ailes destinées à isoler et enfermer des détenus radicalisés présentant un risque de prosélytisme et de recrutement vis-à-vis d'autres détenus. L'objectif visé est de confiner les détenus les plus dangereux, normaliser leur régime d'enfermement et de les « désengager ». Il ressort de cette audition que la déradicalisation dans les prisons reste un vœu pieux. Le processus qui en est à ses balbutiements souffre du manque criant des moyens, notamment en provenance des communautés. En dépit de cette politique de déradicalisation, les directeurs observent en effet un phénomène de recrutement très visible et que des contacts avec les autres détenus restent possibles via des signes ou en criant d'un étage à l'autre. Outre le fait que le nombre de personnels (assistants psychosociaux) est insuffisant pour faire face à l'ampleur de la tâche, les directeurs constatent aussi que la formation du personnel (gardiens) est non suffisante. Les gardiens, par exemple, qui sont pourtant au premier rang pour détecter les premiers signes de radicalisation d'un détenu, ne sont pas suffisamment formés et outillés à cet effet. Nos trois directeurs affirment aussi que l'assistance des aumôniers (conseillers musulmans) n'a pas d'effet sur ces détenus, car ceux-ci refusent de les rencontrer et contestent même leur légitimité. Les directeurs préviennent même de ne pas se faire trop d'illusions sur les chances de déradicaliser un détenu en prison, qui, avec ses conditions de détention dures et inhumaines, est un milieu radical en lui-même.

Mardi 17 janvier : *Rapport section belge OIP (Observatoire international des Prisons).*

Malgré les remontrances internationales, les conditions de détention dans les prisons belges restent indignes : L'OIP est une organisation indépendante qui milite pour le droit à la dignité de détenus. La section belge a publié son rapport annuel sur les années 2014 à 2016. Dans ce rapport on peut lire notamment que le gouvernement investit des milliards dans la construction de nouvelles prisons. Toutefois, l'aide à la réinsertion des détenus souffre d'un manque des moyens patent et les conditions de détention restent souvent contraires aux recommandations internationales, a dénoncé la section belge de l'OIP dans un rapport sur les années 2014 à 2016. Rappelons que ces trois dernières années, la Cour européenne des Droits de l'Homme a condamné plusieurs fois la Belgique pour les conditions de vie déplorables qu'elle offre aux personnes incarcérées.

Les grèves de l'an dernier ont encore aggravé ces conditions, sans pour autant conduire à l'instauration d'un service minimum des agents pénitentiaires. Et si « dans quelques cas, le quotidien des détenus s'améliore matériellement, la détention reste fondamentalement un long et obscur tunnel, vide de sens, et créateur de récidence », ajoute l'organisation. « On a entendu énormément d'effets d'annonce. Mais toutes les lois qui devaient lutter contre la surpopulation poursuivent en réalité avant tout des motifs budgétaires. On ne voit rien venir à long terme », commente Delphine Paci, coprésidente de la section belge de l'OIP.

Les Masterplans successifs, eux, n'ont qu'un but, selon l'OIP : l'extension de la capacité carcérale, qui paradoxalement est l'option la plus onéreuse. « *La prison est un outil extrêmement cher (minimum 130 euros par détenu par jour), inefficace (vu le taux de récidive) et même dangereux. La manière dont on traite les détenus crée de la haine, et pas de la remise en question*», déplore Mme Paci. « *On préfère investir dans le béton que dans l'humain.*» Dans de telles conditions, devait-on s'étonner que les détenus développent de la radicalité ou adhèrent à des discours débouchant sur plus de radicalité dans la revendication et l'action ?

Prisons : lieux d'enfermement, lieux de radicalisation

Par Juliette Beghin, déléguée sociopolitique à Bruxelles Laïque

La prison : un lieu mortifère et pathogène :

Il est difficile d'échapper au thème de la radicalisation en prison dans le contexte actuel. La vigilance est pourtant de mise pour éviter le piège de ne l'aborder qu'en termes de « problème » à résoudre par des mesures spécifiques qui risquent par ailleurs de contaminer l'ensemble de la population carcérale. Le risque est aussi de déployer des moyens humains et financiers dans une optique de contrôle accru au détriment de besoins fondamentaux dans l'esprit de la loi pénitentiaire adoptée en 2005 et que très partialement et partiellement mis en application.

Mon approche sera donc d'aborder l'enfermement comme lieux potentiels de radicalisations multiples. La prison n'est pas un lieu neutre et elle invite chaque acteur qui la côtoie à interroger ses fonctions implicites et ses effets. Mon hypothèse étant que la peine privative de liberté et les traitements particuliers à l'égard de certaines catégories de détenus viennent renforcer les problèmes au lieu de les résoudre.

La première fois que j'ai franchi les murs d'une prison il y a 18 ans (à l'occasion d'un stage dans le cadre de mes études de criminologie), j'ai été saisie - de manière radicale - par la violence symbolique et institutionnelle qui suintait de partout. Ce qui m'a d'emblée frappée c'est la puissance du système à réduire une personne à son acte. Elle n'est plus vue et traitée qu'à travers ce prisme ou plutôt qu'à travers de cette double étiquette : délinquant(e) et détenu(e). C'est sans doute pourquoi nombre de prisonnier(è)s que j'ai croisés depuis évoquent le passage en prison comme « une parenthèse » dans « un no man's land ». Une parenthèse d'une violence extrême qui contraint à la dépersonnalisation, qui provoque des ruptures souvent irrémédiables avec des effets pervers bien connus : comme le fait de renforcer les problèmes qui ont justifié l'enfermement et le fait de rendre le futur plus qu'aléatoire. Les mots les plus répandus par les reclus lorsqu'ils décrivent cet univers sont : *infantilisation, privations multiples, domination quasi totale, perte des droits les plus élémentaires, mise en place de systèmes de défense peu propice à la remise en question, arbitraire, abus, système discrétionnaire, stigmatisations, etc.*

Foucault (dans Dits et écrits, I) ne disait pas autre chose quand il écrit : « la prison n'est pas l'alternative à la mort, elle porte la mort avec elle. Un même fil rouge court tout au long de cette institution pénale qui est censée appliquer la loi, mais qui, en fait, la suspend : une fois les portes de la prison franchies, règnent l'arbitraire, la menace, le chantage, les coups. (...) C'est de vie ou de mort, non d'« amendement », qu'il est question dans les prisons ».

Comment ne pas concevoir dès lors la prison comme un lieu radical et un terreau fertile à la radicalisation ? Ou comme le dit encore mieux Sylvia-Descas (secrétaire national Collectif CGT insertion probation) : « La prison est un lieu de toutes les radicalités : radicale dans son objectif d'évincement de la société, radicale envers les détenus en ce

qu'elle ne permet pas actuellement d'offrir une porte de sortie aux personnes les plus en difficultés socio-économiques et/ou psychiques. Les conditions de détention précaires, la violence, le sentiment de rejet de la société, une forme de désespoir poussent certains à entrer dans des logiques de radicalisation, pas uniquement religieuses d'ailleurs, permettant de transcender radicalement la prison ».

Le questionnement qui découle de ces analyses n'est-il pas « comment se fait-il que ces formes d'expression des radicalités ne soient pas plus fréquentes ? Au même titre d'ailleurs que les évasions ou les émeutes (pour le suicide, on sait qu'il est dramatiquement déjà plus élevé que dans le monde « libre »).

La radicalisation en prison : un phénomène à combattre ?

Même si les logiques de radicalisation restent marginales, on parle quand même « d'un phénomène » à combattre. Pourtant d'autres comme Claire de Galembert (sociologue française) estiment que : « le *phénomène de radicalisation n'est pas aussi massif en prison que le suggère le discours ambiant. Notre enquête, dit-elle, a abouti au constat qu'il est minoritaire et même absent dans nombre d'établissements* ». Et il me semble qu'en Belgique aucune étude ou enquête ne permet d'affiner objectivement ni les profils des détenus dits radicalisés ou « radicalisables », ni l'ampleur du phénomène de radicalisation en prison.

Ce qui n'a pas empêché le ministre de la Justice de concocter dans la précipitation un *plan d'action contre la radicalisation dans les prisons*. Ce plan est emblématique des paradoxes inhérents à la problématique pénale et carcérale qui depuis toujours poursuit des objectifs incompatibles entre eux avec pour effet plus que probable que ce seront ceux qui sont d'ordre sécuritaire qui seront mis en œuvre.

Le premier point d'action vise à améliorer les conditions de vie dans les établissements pénitentiaires dans l'esprit de la loi pénitentiaire de 2005 puisqu'on y lit ceci : « *L'arme la plus puissante dans la lutte contre la radicalisation au sein des prisons est sans aucun doute une politique de détention humaine qui respecte les droits fondamentaux des détenus et une concentration soutenue sur la réhabilitation et la réinsertion. Ainsi, la peine ou mesure privative de liberté doit être exécutée dans des conditions psychosociales, physiques et matérielles qui respectent la dignité humaine, permettent de préserver ou d'accroître chez le détenu le respect de soi et sollicitent son sens des responsabilités personnelles et sociales (art. 5 lois de principes)* ». Ainsi, « *prêter une plus grande attention au bien-être des détenus est la base sur laquelle viendront se greffer toutes les autres mesures de lutte contre la radicalisation* ».

Première remarque : Un point d'action qui nécessite de remédier au problème de surpopulation en diminuant l'emprisonnement au profit d'autres peines alors que la politique générale reste à l'expansion et à la massification carcérale.

Seconde remarque : Ces intentions semblent davantage relever de l'effet d'annonce. Car rappelons, d'une part, que des pans entiers de la loi pénitentiaire ne sont, après dix années, toujours pas d'application et que la suite du plan d'action ne touche que les symptômes et non les causes puisqu'ils ne visent *in fine* essentiellement des actions de

contrôle et de sécurisation (cf. interventions de Nicolas Cohen et Sarah Trillet).

À quand le respect de l'esprit de la loi de principes de 2005 comme outil de gestion ?

Tout le développement qui précède montre à souhait que si, effectivement, la prison est un terreau fertile pour la radicalisation, les actions prônées sont contradictoires avec le premier point du plan et participent à renforcer la problématique puisqu'aucun ou très peu d'outils sont proposés aux personnes incarcérées pour qu'elles expriment leur colère et leur rejet acquis du système dans un cadre démocratique.

Pourtant, il existe, dans la loi pénitentiaire, tous les éléments nécessaires pour permettre des modalités de socialisation alternatives aux radicalismes religieux ou autres. Nous pensons que c'est par l'exercice de la citoyenneté, par l'expression citoyenne, l'inclusion dans le débat public et l'expérience de la lutte pour leurs droits que les détenus ont une chance de renouer avec les fonctionnements démocratiques, fussent-ils contestataires. Restaurer leur droit d'association, de pétition, d'interpellation publique, permettrait peut-être d'ouvrir la voie à une socialisation alternative au radicalisme religieux, là où le contrôle et la contrainte ont déjà tant de fois prouvé toute leur incapacité.

C'est en partant de ces constats et bien avant les événements que Bruxelles Laïque a mis en place en prison des « ateliers d'expressions citoyennes ». Je n'ai pas le temps de développer ces expérimentations⁴. Elles sont largement inspirées des constats que je viens de décrire et de Jacques Rancière qui récemment s'est exprimé, et je ne résiste pas à le citer :

« Il faut prendre au sérieux cet état de dissidence virtuelle d'une partie de la population, susceptible de se transformer en combattants. Cela implique de remettre en cause les discours et les procédures qui ont engendré la haine, de combattre sérieusement le chômage et les inégalités et discriminations de toutes sortes, de repenser les façons dont peuvent vivre ensemble des gens qui ne vivent pas et ne pensent pas de la même manière. C'est une tâche difficile pour tout le monde. Idéalement, seule la reconstitution de « subjectivations collectives » fortes, au-delà des différences dites « culturelles », pourrait remédier à la situation que nous connaissons. Mais, dans l'immédiat, le minimum est de sortir du discours de la guerre de religion ». Dans mes travaux passés - poursuit-il - « je me suis intéressé à ces prolétaires du XIXe siècle qui étaient relégués par la représentation dominante dans un monde à part. Ils étaient là pour travailler, éventuellement crier et se rebeller quand ils n'étaient pas contents, mais pas penser et parler comme membres d'un monde commun. Et puis, un jour, certains d'entre eux ont décidé qu'ils savaient réfléchir et parler. Ils ont écrit des brochures, des manifestes de grève, des journaux ouvriers, des poèmes. Ils ont fait savoir par la parole et par la lutte qu'ils appartenaient au même monde que les autres, quitte à le faire comme représentants des « sans-parts ». On sortira de la logique de sécession et de haine lorsque ceux qui sont aujourd'hui en marge de la communauté nationale inventeront de telles formes de participation polémique à un monde commun. C'est quelque chose

4 Pour en savoir plus sur ces ateliers d'expression citoyenne : Bruxelles Laïque Echos, n° 68, 2010, p. 20 ; « L'État des droits de l'Homme en Belgique. Rapport 2015 > 2016 », coordonné par David Morelli - Informations et commandes : www.liguedh.be - 02/209 62 80

qui va au-delà de l'idée d'intégration, laquelle appartient encore à la logique de la ségrégation ».

C'est l'esprit que nous essayons d'impulser avec nos ateliers d'expression citoyenne.

Mais tout ça n'aurait aucun sens si non n'œuvrons pas parallèlement à tenter de démontrer que la prison n'est pas un horizon indépassable... et nous faisons le pari qu'un jour la prison telle que nous la connaissons sera perçue comme le summum de la barbarie et de la cruauté (comme nous on voit aujourd'hui les anciennes pratiques de supplices). Pour cela, le combat immédiat est de diminuer le recours à l'emprisonnement et lutter contre l'expansion du pénal et du carcéral.

Les intervenants et le public⁵ souhaitent certainement et avec raison combattre le fléau du radicalisme, je propose de concentrer nos efforts à combattre le fléau qu'est l'enfermement.

5 Cette intervention de Juliette Beghin a eu lieu lors de la table ronde organisée par le CAL Charleroi le 25 février 2016 sur le thème de « **Regards croisés sur la prison : la religion, le phénomène de radicalisation et la déradicalisation en questions** »

Regard international sur la radicalité violente : le cas de l'Afrique

Le monde est devenu un village. Du fait notamment de la mondialisation, les frontières entre le local et le global sont désormais caractérisées par une forme de porosité. Ce qui se passe en Asie ou en Afrique peut avoir des implications en Europe. Il en va de même pour la radicalité violente. Tout comme pour les problèmes climatiques, la circulation des idées et des idéologies ne connaît pas les frontières.

Cybercalifat et cyberdjihadisme : d'un califat d'espace à un califat de pensée

Selon un sondage « eurobaromètre », le terrorisme, et plus spécialement la lutte contre le terrorisme, est la principale préoccupation des citoyens européens. L'organisation Etat Islamique rêvait de créer un califat en Syrie et en Irak. Avec la déconfiture de cette organisation terroriste, les experts et les Européens se demandent si avec la défaite militaire sur terrain en Syrie et Irak va, les actions terroristes en Europe vont baisser en intensité ou plutôt si elles vont prendre une autre forme. Ils sont nombreux les experts⁶ qui soutiennent que la défaite militaire de l'EI ne signifie nullement la disparition ni de ses idées ni de sa propagande. Selon eux, la toile semble être une arme puissante pour les radicaux djihadistes et terroristes qui y diffusent leurs messages de haine et leur propagande. Tout comme la défaite militaire d'Al-Qaïda dont l'élimination physique de son leader Ben Laden n'a pas impliqué la disparition de l'organisation terroriste, ces experts pensent et soutiennent que les déboires militaires du califat terrestre feront passer le *djihadisme de l'espace* vers un *djihadisme de pensée et des idées*, avec pour conséquence, en ce qui concerne l'Europe, l'émergence surprise des radicaux violents un peu partout sans limitation spatiale ou territoriale. Selon leurs « prévisions », le djihadisme passerait d'un *califat d'espace* à un *califat de pensée*. Si, selon les experts, c'est sur le cyberdjihadisme que devra se focaliser la politique de gestion et de prévention de la radicalité violente de type religieux, le djihadisme est effectif et opérationnel dans les autres parties du monde et particulièrement en Asie et en Afrique.

Le cas de l'Afrique

En effet, si la radicalité violente, qui a bousculé l'Europe, avait un lien plus direct avec ce qui se passait sur les territoires de l'État Islamique en Syrie et en Irak. Et si l'Organisation État Islamique est en train d'être défaite militairement, des organisations telles que Boko Haram au Nigéria et dans les États frontaliers (Niger, Tchad, Cameroun ...), AQMI (Mali, Burkina Faso ...) ou encore Shebab (Somalie, Kenya ...) sont toujours actives et ont fait allégeance soit avec l'État Islamique, soit avec Al-Qaïda. Et

6 Parmi ces experts, on peut citer par exemple Achraf Ben Brahim, auteur de *L'emprise. Enquête au cœur de la djihadosphère*, Abdelsiem El Difraoui, auteur de *Al-Qaïda par l'image*, ou encore Alava Seraphin qui étudie le lien entre radicalisation et réseaux sociaux.

depuis quelques années des informations circulent faisant état de l'émergence d'un ou des foyers de radicalité violente au Congo. Mythe ou réalité ? C'est ce que propose le texte qui suit ces quelques faits d'actualité.

Quelques faits d'actualité sur la radicalité violente en Afrique

Mardi 17 janvier : Des morts et des blessés au Nigéria suite à une erreur de bombardement de l'armée.

Un avion de l'armée de l'air nigériane en mission contre l'organisation terroriste Boko Haram a bombardé par erreur un camp de déplacés faisant, selon le CICR, plus ou moins 70 morts et 120 blessés dont une vingtaine de membres du personnel de l'ONG Médecins sans frontières (MSF) et de la Croix-Rouge locale. D'après les autorités nigérianes, le bombardement du camp serait accidentel alors que l'aviation cherchait à frapper Boko Haram. Les frappes aériennes ont eu lieu vers 9 heures à Rann, une localité dans le nord de l'Etat du Borno, épiceutre de l'insurrection des islamistes du groupe terroriste Boko Haram, alors que les humanitaires distribuaient de la nourriture aux déplacés forcés de fuir les violences. Aucun bilan officiel n'était disponible, mais un officier supérieur nigérien a confirmé qu'il y avait « énormément » de victimes. Le président du Nigéria a regretté une « erreur opérationnelle ».

Mercredi 18 janvier : Attentat de Gao au Mali : un sanglant message d'Al-Qaida à l'ONU et à la France.

Près de 60 soldats de diverses factions ont été tués dans un attentat à Gao, une grande cité dans le nord du Mali. C'est l'attaque la plus meurtrière depuis la signature des accords de paix d'Alger, en juin 2015. Près de 60 personnes ont été tuées et 115 ont été blessées dans l'explosion d'un véhicule piégé à l'intérieur d'un camp militaire qui abrite des bataillons mixtes dont les combattants sont issus des rangs de l'ex-rébellion touareg, des milices d'autodéfense progouvernementales et de l'armée malienne, combattants dont l'une des missions importantes est d'effectuer des patrouilles communes. Le véhicule, utilisé par les terroristes, était maquillé aux couleurs du MOC (Mécanisme Opérationnel de Coordination) et avait foncé sur un groupe de combattants en pleine séance d'entraînement. Le carnage a été revendiqué dans la soirée par le groupe Al-Mourabitoune, affilié à Al-Qaida au Maghreb Islamique et dirigé par un vétéran du djihad Mokhtar Belmokhtar. Les djihadistes font circuler le message dans la région selon lequel tout collaborateur des forces françaises de l'opération « Barkhane » ou de la Mission des Nations Unies au Mali (Minusma) s'expose à des représailles. Cet attentat est un geste de défi qui pose la question de la sécurisation de la plus grande ville du nord du Mali, Gao, qui abrite un camp de Casques bleus et une base où sont stationnés 1.500 soldats français. C'est aussi dans cette ville où a été enlevée Sophie Pétronin, une humanitaire française. Suite à cet attentat, Hervé Ladsous, secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, a affirmé que « le phénomène terroriste prend des proportions inquiétantes au nord et au centre du pays, au point que si la situation sécuritaire se détériore encore, il n'y aura plus de paix à maintenir au Mali. »

Lundi 1er mars 2017: Cinq personnes enlevées en RDC par un groupe armé.

Le Quai d'Orsay confirme qu'un Français figure parmi les personnes enlevées par un groupe armé dans la région de Maniema à l'est du Congo (RDC). Bien avant cette confirmation par le Ministère français des Affaires étrangères, le groupe canadien Banro avait annoncé, plus tôt dans la journée, que des hommes armés étaient entrés dans la nuit de mardi à mercredi dans un site minier de l'est de la RDC et avaient enlevé cinq salariés. Parmi les personnes kidnappées figurent trois Congolais, un tanzanien et un français. Ces enlèvements seraient-ils en lien avec la radicalité de certains groupes rebelles à l'est du Congo ?

Groupes armés actifs à l'est de la RDC : Instrumentalisation du magico-religieux et radicalisation en questions

Par Jean Musway, Chargé de mission au CAL Charleroi

Nous proposons de présenter sommairement la gestion politique congolaise en matière de terrorisme et par la suite nous analyserons la portée du théologico-politique dans la gestion de l'État congolais. La question théologico-politique est prépondérante pour aborder la question du magico-religieux, ce qui nous semble essentiel pour aborder le fait religieux. Il nous semble que dans la partie est de la RDC la radicalité violente s'articule à une forme d'instrumentalisation du magico-religieux.

Ce qui nous invite aussi à questionner la laïcité inscrite dans le premier article de la Constitution de la RDC.

« Terroriser le terrorisme » : message fort ou vœu pieux du gouvernement congolais ?

« Terroriser le terrorisme » est une expression que nous empruntons au diplomate congolais chef de la délégation de la RDC auprès des Nations Unies, Monsieur Fabien-Emery Zulu Kilo-Abi. En effet, en 2006 à la tribune de l'Assemblée Générale des Nations Unies, il a usé de toute la subtilité diplomatiques, pour déclarer ce qui suit : *« Monsieur le Président, parmi les préoccupations majeures qui ont retenu l'attention du Conseil de Sécurité, ma délégation a, entre autres, noté la situation au Moyen-Orient, la situation dans certains pays d'Europe et d'Asie, le processus de Kimberley, le terrorisme et la problématique de la paix en Afrique avec en prime la situation en RDC mon pays. À ce sujet, qu'il vous souviennne, que, pour saluer les efforts du Conseil de Sécurité dans le rétablissement de la paix en RDC, son Excellence Monsieur le Président de la République le Général Major Joseph Kabila, a été explicité lorsqu'il s'était exprimé le 24 septembre 2003 devant cette auguste Assemblée, je cite « Le peuple congolais demeure reconnaissant au système des Nations Unies pour l'assistance qu'il lui a apportée à travers la Mission des Nations Unies pour la RDC, la MONUC, et la Force Multilatérale d'Urgence ARTEMIS déployée à Bunia, et surtout pour le renforcement du mandat de la MONUC dans le cadre du maintien de la paix dans mon pays. » Monsieur le président, pour prendre en compte des nombreux défis à relever dans un pays où tout reste à reconstruire, et en prévision de la période post-conflit, la RDC attend de la communauté internationale des mesures d'accompagnement du processus de transition en cours dont l'objectif ultime est l'organisation des élections libres, transparentes et démocratiques, la mise en place d'un fond des Nations Unies pour compenser les dégâts incommensurables subis pendant plusieurs années de guerre et d'un Tribunal Pénal international pour la RDC et ce, pour connaître des crimes de génocide, de crime contre l'humanité y compris le viol utilisé comme arme de guerre et des violations massives des droits de l'homme. Monsieur le Président, l'attention du Conseil de Sécurité s'est également focalisée sur un sujet qui préoccupe au plus haut point toute l'humanité : il s'agit du terrorisme, ce mal qui répand gratuitement*

la terreur et la désolation. Face à ce fléau hideux, nos pays ont l'obligation de se mobiliser et de constituer un front commun pour terroriser le terrorisme en l'étouffant dans ses derniers retranchements et repères : c'est du reste dans cette perspective que la RDC, qui a mis en place, conformément à la résolution 1373 du Comité National de Coordination de Lutte contre le Terrorisme international, apporte tout son appui aux efforts du Comité Contre le Terrorisme.⁷ » La réponse à la question relative à la portée d'un tel message fort et surtout à celle de sa traduction ou non dans les faits et la politique concrète, interviendra dans la suite de ce texte. Ces propos manifestent un volontarisme de façade qui tente de noyer les problèmes concrets du pays par une vision tronquée des interventions internationales. Ici le diplomate use d'une rhétorique qui cherche son bouc émissaire à l'étranger

Le théologico-politique en RDC

Dans presque tous les pays, le religieux et le politique se croisent et s'enchevêtrent la plupart du temps, d'ailleurs ceux-ci sont partie prenante d'une même dynamique. On peut affirmer que la religion et la politique ont partie liée et font parfois bon ménage. Le théologico-politique est, en ce sens, ce complexe de relations qui nouent l'individuel et le collectif. Si dans certains pays ce lien est très fort au point de s'opérer dans une quasi fusion indissociable (Iran, Arabie Saoudite ...), dans d'autres il est clairement conflictuel. Indiquons brièvement que la structuration démocratique amoindrit la conflictualité et empêche la fusion des deux instances. Bien que l'article 1^{er} de la Constitution de la RDC (telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006) affirme la laïcité de l'État en des termes clairs, à savoir que « *La République Démocratique du Congo est, dans ses frontières du 30 juin 1960, un État de droit, indépendant, souverain, uni et indivisible, social, démocratique et laïc* », cette laïcité constitutionnelle est loin d'être effective dans les faits. La séparation entre le théologique et le politique est un leurre comme le démontre la dernière implication du religieux dans la vie politique du pays. En effet, c'est sous l'égide de la conférence épiscopale de l'église catholique et à son siège que les acteurs politiques du pouvoir comme de l'opposition s'étaient réunis pour discuter et signer les accords dits de la Saint-Sylvestre sur la transition pacifique à l'issue de la fin du mandat présidentiel en 2016. Et autre signal symbolique : alors que l'opposition politique peine à mobiliser la population, c'est l'église catholique qui s'est révélée comme seule organisation capable de mobiliser la population. Et l'Église catholique n'est pas le seul acteur religieux (protestants, églises de réveil, Islam ...). Alors que le pouvoir pensait trouver un allié auprès de l'Église protestante, c'est un discours politique et radical, qui a été prononcé pendant le culte et ce, en présence des autorités de l'Etat. Il s'agissait clairement d'une remise de l'existence d'un Etat de droit au Congo. Cette confusion et ce conflit entre le religieux et la politique, sont en contradiction avec la Constitution qui affirme la laïcité de l'État et la séparation entre le pouvoir politique et le pouvoir religieux. D'ailleurs cette confusion alimente la prolifération des forces rebelles contre le pouvoir en place. Avant de questionner l'instrumentalisation du magico-religieux par

7

Discours du député honoraire et Ambassadeur Fabien-Emery Zulu Kilo-Abi à l'Assemblée Générale des Nations Unies, 2006

certains groupes rebelles particulièrement à l'est du Congo, il faut aussi signaler que cette instrumentalisation est aussi présente dans les autres parties du pays, comme c'est le cas du groupe BDK à Kinshasa et du mouvement Kamuina Nsapu au Kasai.

En effet, Bundu Dia Kongo (BDK) ou « Royaume du Congo » (en Kikongo) prône la restauration du royaume Kongo en RDC.

Mouvement politico-culturel et religieux, BDK, qui est présent sur le territoire de l'ancien royaume Kongo, affirme lutter pour la défense, la protection et la promotion des droits et des intérêts du peuple Kongo à travers le monde. Pour rappel, le royaume Kongo a connu son apogée au 16^e siècle et son autorité s'étendait sur l'Angola, le Congo-Brazzaville, le Gabon et les actuelles provinces du Kongo-central, de Kinshasa et de Bandundu. D'ailleurs, ce royaume, par où est passée l'évangélisation, entretenait déjà des relations diplomatiques avec le Vatican.

Ce parti défend et applique certaines pratiques ancestrales: la croyance aux esprits et à leurs pouvoir, la protections des ancêtres, une forme d'invincibilité pour ses adeptes sans compter les tortures vis-à-vis des personnes accusées de sorcellerie. Fort de 1,5 million d'adeptes, BDK s'est ainsi doté de rituels et d'un code juridique définissant des amendes et des punitions corporelles. Cette formation politico-religieuse violente se signale par des actions spectaculaires de rébellion et de guérilla. Ainsi, selon un bilan officiel communiqué à la presse, huit personnes soupçonnées d'appartenir à BDK ont été blessées lors de heurts avec les forces de l'ordre à Kinshasa. Selon le ministre de la Justice Alexis Thambwe Mwamaba, dans la nuit du 16 au 17 mai 2017, les partisans de BDK lourdement armés ont attaqué la prison surpeuplée de Makala et occasionné l'évasion massive des détenus dont celle de son leader Ne Muanda Nsemi ainsi que des dizaines d'autres détenus parmi ses soutiens. Comme parti politique, Bundu Dia Kongo (BDK) fut créé en 1969 par Ne Muanda Nsemi (député élu en cavale depuis son évasion de prison). Au centre du pays dans le Kasai, le groupe Kamuina Nsapu dont les comportements des miliciens mêlent croyances traditionnelles et revendications sociopolitiques constitue aussi un exemple d'instrumentalisation du magico-religieux à des fins politiques.

Radicalisation et instrumentalisation du magico-religieux par les groupes armés à l'est de la RDC ?

L'est de la RDC constitue paradoxalement ce que beaucoup d'observateurs qualifient de grenier et de « jardin fleur du Congo⁸ », mais c'est hélas c'est une zone de conflits à haut risque où sont actifs, depuis le milieu de la décennie 90, divers groupes armés embourbés dans des conflits interminables dont les logiques et les enjeux semblent chaque jour de plus en plus complexes. Ces conflits ayant causé directement et indirectement des millions de morts et des déplacés. L'actualité parle de plus en plus de cette région, qui est devenue une véritable poudrière, comme d'un territoire que certains qualifient de « terre de djihad ». Qu'en est-il de ce phénomène signalé à l'est de la RDC ? Serait-il un mythe ou une réalité ? Les propos qui suivent ne prétendent nullement confirmer l'émergence d'un tel phénomène, mais se veulent simplement un

questionnement sur une situation ne se basant que sur une situation le plus factuelle. Quels sont ces faits ? Avant d'en présenter quelques-uns, nous proposons de commencer par une clarification conceptuelle qui permettra au lecteur d'infirmier ou de confirmer l'existence d'un tel phénomène.

Clarification des concepts

Que désignent les concepts de magico-religieux et celui de radicalisation ? En unissant deux concepts afin de ne former qu'un seul mot, nous ne voulions ni réduire, ni diluer ou encore ni absorber le magique dans et par le religieux, mais de mieux traduire un contexte langagier descriptif qui ne trahisse ni les similitudes ni les différences qui les caractérisent. La magie consiste à produire, par des procédés occultes et/ou surnaturels, des phénomènes inexplicables par la rationalité de type scientifique. Le surnaturel et l'invisible y sont invoqués afin d'influer sur le naturel et le visible. Ensemble d'actes (rites, culte, liturgie, licite, illicite, intercession ...) liés à la conception d'un monde sacré distinct du profane, la religion peut être comprise comme une reconnaissance par le croyant de l'existence d'un pouvoir ou d'un principe qui le transcende, de qui dépend sa destinée et à qui il a un devoir de respect et d'obéissance. En termes de similitude, magie et religion semblent opérer par adhésion, clientélisme et instrumentalisation, et procéder de l'irrationnel ou, mieux, d'une rationalité autre que la rationalité scientifique. En termes de différence (de degré et pas nécessairement de nature), si la magie est discrète, la religion est plutôt plus diurne, si la magie est instrumentale, la religion est plutôt plus axée sur des actes/vérités de foi, ou encore si dans la magie l'homme est dans une relation d'horizontalité, dans la religion il est plutôt plus dans une relation de verticalité vis-à-vis de la transcendance. La radicalisation concerne un projet de changement et de déstabilisation d'un système ou d'un ordre, projet dans le cadre duquel naît une nécessité de changer le système et dont les moyens d'action sont non conventionnels, et ce au point de soutenir et légitimer le recours à la violence, une violence perçue comme seule finalité et seul moyen d'action possibles.

Groupes radicaux de type religieux actifs en Afrique

La radicalisation violente de type religieux débouchant sur l'engagement mondial, qui s'est illustré de manière ostentatoire en Europe à travers des attentats spectaculaires, est devenue un phénomène mondial. Depuis la chute du président libyen Kadhafi, l'Afrique n'y échappe pas. En avril 2015 a été établie une liste⁹ non exhaustive des groupes fonctionnant selon ce modèle de radicalisation. Ces groupes prolifèrent en surfant sur la crise économique-sociale, la porosité des frontières issues de la colonisation, la facilité de circulation des armes et opèrent par reconnaissance, affiliation ou allégeance par rapport aux grandes organisations terroristes actuelles que sont Al-Qaida et DAECH ou OEI (Organisation État Islamique). Parmi quelques-uns de ces groupes actifs en Afrique, on peut citer :

Chabab ou *Shebabs* (« jeunes » en arabe), groupes affiliés à Al-Qaida, actif en Somalie,

au Kenya et aujourd'hui accusés d'être présents, via la rébellion armée des ADF-NALU en Ouganda et en RDC. Branche jeunesse de l'Union des Tribunaux Islamiques (UTI), le mouvement se caractérise par sa vision rigoriste de l'Islam, qui inclut la lapidation à mort des femmes accusées d'adultère et l'amputation des mains des personnes accusées de vol. L'ambition du groupe est de mettre en place un État Islamique fondé sur la charia et le djihad global. Au Kenya, il a revendiqué le massacre dur l'université Garissa et l'assaut spectaculaire contre le centre commercial Westgate de Nairobi.

Boko Haram, groupe originellement indépendant ayant, depuis, fait allégeance à l'OEI, est actif au Nigéria, au Cameroun, au Niger et au Tchad. *Ansaru* est un groupe actif au Nigéria.

AQMI (Al-Qaida au Maghreb Islamique), ex-groupe salafiste pour la prédication et le combat, il est, depuis, affilié à Al-Qaida et est actif dans de nombreux pays : Algérie, Libye, Tunisie, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad ...

AQPA (Al-Qaida dans la Péninsule Arabique), fusion d'Al-Qaida au Yémen et d'Al-Qaida en Arabie Saoudite, ce groupe est actif en Somalie. *Ansar-Dime*, groupe affilié à Al-Qaida et actif en Libye et au Mali.

Al-Mourabitoune, fusion du *MUJAO* (Mouvement pour l'Unité du djihad en Afrique de l'Ouest) et des Signataires par le sang, ce groupe est actif en Algérie et au Niger.

Ansar Al-Chaira (actif en Libye et en Tunisie) et *Jound Al-Khalifa* sont deux groupes originellement alliés d'Al-Qaida et désormais ralliés à l'OEI. Parmi quelques-uns des groupes affiliés à l'OEI, on peut également citer *Majlis Choura Chaba Al-Islam*, actif en Libye, et *Ansar Beit Al-Maqdis*, actif au Sinai en Égypte.

Groupes armés actifs à l'est de la RDC

Il n'est pas facile d'appréhender la complexité, la confusion ainsi que la permanence des conflits armés qui frappent les populations de l'est de la RDC depuis la guerre qui a conduit au renversement du régime de Mobutu. L'écheveau y est particulièrement embrouillé. Comment expliquer la permanence des conflits dans cette région et comment sont-ils financés ? Derrière ces conflits se cache fondamentalement une prédation économique-financière sur les richesses, mais aussi des différends ethniques et financiers ainsi que des problèmes d'accès aux ressources et de répartition/redistribution des richesses. Ainsi les richesses du sol et du sous-sol du Congo ne seraient-elles pas une des causes principales de ses malheurs ? Il paraît important et impératif de se pencher sur cette question. Dans la liste non exhaustive établie en 2013¹⁰, des principaux groupes armés actifs en dans l'est de la RDC (Nord-Kivu, Sud-Kivu, Maniema ...) sont le M23, les FDLR, les Raïa Mutomboki, l'APLS, les Nyatura, la NDC, les FNL, les Simba, les Maï-Maï Yakutumba, la LRA, le ADF (-NALU). Nous n'en présenterons que cinq de ces groupes parce qu'ils font montre d'une instrumentalisation ostentatoire du magico-religieux et dont deux sont accusés de radicalisation terroriste.

10 Georges Berhezan, *Groupes armés actifs en RDC. Situation dans le « Grand Kivu » au 2^e semestre 2013*, Les rapports du GRIP (Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité), 2013/11

Le *M23* ou Mouvement du 23 mars, actif dans la région du Kivu, a été fondé en avril 2012, la dénomination de ce mouvement rebelle vient de la date de signature des accords d'intégration des groupes CNDP (Congrès National pour la Défense du Peuple) dans les FARDC (Forces Armées de la République Démocratique du Congo). Ce mouvement a eu aussi à instrumentaliser le religieux. En effet, Jean-Marie Runiga Lugerero, son président destitué le 27 février 2013, avait une double casquette : dans le temporel, président, et dans le religieux, pasteur d'église. Comme président, il était censé poser des actes politiques et militaires et comme pasteur des actes cultuels (intercession, prière, rites ...). Signalons que la revendication majeure de ce mouvement est l'application pleine des accords du 23 mars.

Les *Simba* actuels sont les descendants de la rébellion de gauche émergée en 1964 en réaction contre les abus du gouvernement central congolais. Les croyances magico-religieuses occupaient une place importante dans cette rébellion. En effet le nom «*Simba*» provient de la croyance de ces hommes que, selon leurs shamans, ils seraient immunisés contre les balles, grâce à l'absorption massive d'alcool et de drogues par certains d'entre eux, et qu'ils seraient ainsi transformés en Simbas («*lion*» en Swahili) durant les combats, et que les balles tirées par leurs adversaires seraient transformées en inoffensives gouttes d'eau. Après la répression mobutiste, ces rebelles de gauche ont continué à vivre de braconnage et d'extraction de minerais d'or et de diamant dans les régions du sud Kivu et du Maniema et se font parfois appeler «*Force Divine Simba*».

Les *Maï-Maï*, actif aujourd'hui dans le Nord et le Sud, cette rébellion fait référence au mouvement insurrectionnel Maji-Maji intervenu en 1905-1907 au Tanganyika méridional (Tanzanie) contre l'occupant allemand, mouvement dont les combattants se croyaient protégés par les propriétés magiques de l'eau. Entre 1967 et 1968, ce type de mouvement a été emmené par Pierre Mulele. L'instabilité, qu'a connue la région des Grands Lacs suite au génocide rwandais et l'insurrection des Banyamulenges ayant conduit à la rébellion au Congo, a amené les habitants à constituer des milices Maï-Maï. Ces groupes armés s'étaient ainsi constitués pour résister à l'invasion des forces armées rwandaises et des groupes rebelles congolais proches du Rwanda tels que les RCD-Goma (Rassemblement Congolais pour la Démocratie-Goma). Les guerriers Maï-Maï, qui se croient invulnérables aux armes à feu, s'aspergent d'une potion magique censée faire couler les balles sur leurs corps comme l'eau («*maï*» en swahili). Ce mouvement rebelle, qui mêle action militaire et magie, a inspiré un des partis politiques de la RDC, le PRM ou PAREMA (Patriotes Résistants Maï-Maï).

L'*Armée de Résistance du Seigneur* ou *LRA* (Lord's Resistance Army) est un mouvement insurrectionnel ougandais actif en RDC, au Soudan du Sud et en République Centrafricaine. Se présentant comme étant «*chrétien*», ce mouvement a été créé en 1986 et s'est fixé pour objectif de renverser le président ougandais afin de mettre en place un régime basé sur les Dix Commandements de la Bible. Le mouvement est accusé de nombreuses violences dont notamment de l'enlèvement d'environ 25.000 enfants (entre 1986 et 2005) contraints de devenir enfants soldats, porteurs ou réduits à l'esclavage sexuel. Les enfants-soldats constituent 80% de ses effectifs dont 30 à 40% sont des fillettes. En RDC, ce mouvement est accusé d'avoir massacré atrocement 321 civils en 2009 dans la région de la localité de Makombo. En octobre 2001, les USA ont inscrit le mouvement sur la liste officielle des organisations considérées comme

terroristes par le département d'État américain. Et le 14 octobre 2011, le président américain a annoncé l'envoi des conseillers militaires sur terrain avec pour objectif la capture de Joseph Kony, chef de la LRA.

ADF ou Forces Démocratiques Alliées (ou ADF-NALU) sont un groupe armé ougandais réunissant différents mouvements : Allied Democratic Movement, National Army of Liberation of Uganda, Uganda Muslim Liberation Army ainsi des anciens soldats des forces armées zaïroises et rwandaises. Fondé en 1995, le mouvement est dirigé depuis 2007 par Jamil Mukulu, un chrétien converti à l'Islam. Composé essentiellement d'islamistes du mouvement tabligh, ce mouvement, qui a une capacité de plus ou moins 500 combattants établis en RDC depuis 2005, est repris sur la Terrorist Exclusion List des USA. Ce groupe d'obédience islamiste aurait fait allégeance aux shebabs somaliens alliés d'Al-Qaïda. Bien qu'il n'existe pas à ce jour des indices sérieux de radicalisation religieuse, beaucoup pensent que la fièvre djihadiste serait en train de gagner l'est de la RDC. Selon Colette Braeckman, journaliste spécialiste de la région « de jeunes musulmans seraient recrutés au Sud-Kivu pour être envoyés au Nord-Kivu rejoindre les AFD-Nalu. ... Un groupe serait en contact avec les djihadistes du Kenya et les shebabs de Somalie, liés à Al-Quaïda. Des sessions de formation auraient même été effectuées dans la région. La journaliste affirme également que de jeunes recrues du Sud-Kivu, d'origine musulmane, rejoindraient des 'réseaux opérants plus au nord au sein du M23', l'ex-rébellion vaincue fin 2013 qui se reconstituerait dans la zone... »¹¹ Les USA ont placé ce groupe sur la liste d'organisations terroristes depuis 2001 et son dirigeant, Jamil Mukulu, est visé par des sanctions de l'ONU depuis 2011 et de l'Union européenne depuis 2012.

Quelques faits

International Crisis Group : pour cette organisation « l'ADF-Nalu est le seul groupe armé de l'est de la RDC à être considéré comme une organisation terroriste appartenant à la nébuleuse islamiste d'Afrique de l'Est.

27 février 2017 :

tenue à Beni du procès d'une filière islamiste, lequel procès a permis de mettre à nu, point par point, « la filaire de pénétration islamiste dans l'est du Congo, avec ses combattants venus d'ailleurs, d'Ouganda entre autres, mais aussi ses complicités locales et l'ambiguïté de certains éléments de l'armée ou de politiciens de la place... ». A aussi comparu dans le cadre de ce procès, Okapi Shabani Hamadi, un jeune homme qui a affirmé fréquenter assidument la mosquée Katindo à Goma où on lui a parlé du djihad, des moujdahidines, des groupes qui combattaient en brousse ... (cfr blog de Collette Braeckman <http://blog.lesoir.be/colette-braeckman/>)

Décembre 2014 :

dans le cadre de l'émission « Devoir d'enquête : 'Piégés en Syrie' » diffusée sur la RTBF, les journalistes Catherine Lorsignols et Jean De Waele rapportent que Harris

Cimpaka-Kapeta, ancien militaire belge d'origine congolaise qui s'était converti à l'Islam en 2010 et radicalisé depuis, avait, selon les dires de son père Roger Cimpaka-Kapeta, profité d'une visite au Congo pour disparaître dans le Sud-Kivu où il aurait tenté de rejoindre le groupe islamiste Shebab en Somalie.

15 juillet 2013 :

Lambert Mende, le porte-parole du gouvernement congolais avait affirmé que « les shebabs sont chez nous ... » et assuré que « la présence des mercenaires somaliens avait été signalée il y a deux mois dans les rangs de ce mouvement »

2011 :

des membres des services de renseignements ougandais et congolais soutenaient que des membres de l'ADF avaient été formés à la confection de bombes par des shebabs.

Radicalisation à l'est de la RDC : mythe ou réalité ?

Quelques faits présentés ici sont certes à prendre au sérieux et donnent à penser, mais constituent-ils pour autant des signes sérieux de radicalisation telle que clarifiée plus haut ? Brandir le spectre du terrorisme ne constitue-t-il pas pour les dirigeants une stratégie pour internationaliser et externaliser la gestion d'un conflit et invisibiliser un déficit de prévention et de gestion ou pire une non-gouvernance ? Comme on le remarque en Libye, Syrie ou en Irak, les groupes terroristes profitent de la crise et de l'instabilité pour s'installer et proliférer. L'est de la RDC, embourbé dans des conflits interminables et dans de l'instabilité, réunit toutes ces conditions. Après tout, le terrorisme n'est-il pas un moyen de combat au même titre que la guérilla ?

Conclusion générale

Par Philippe Luckx, directeur du CAL Charleroi

Parce que tout va trop vite...

Qui n'a jamais eu à faire ce triste constat selon lequel le temps passe beaucoup trop vite ? On regarde en arrière, on se dit qu'on a déjà vécu énormément de choses, mais que finalement, c'est tellement peu en comparaison avec tout ce que nous aimerions encore faire. Avec anxiété, on réalise que la perception du temps varie avec l'âge et que plus on vieillit, plus on a le sentiment que les années s'accélèrent. On compte. On compte le temps passé et le temps qu'il reste. Celui dont on espère pouvoir disposer et celui dont on profitera réellement. Le tout, inexorablement, en voyant croître le spectre de la mort et l'angoisse de notre finitude.

Pour lutter contre cette fuite incontrôlable de notre propre existence, il est possible de réagir de deux manières radicalement différentes.

La première consiste à courir. Courir de plus en plus vite. Courir à en perdre haleine. Courir jusqu'à en avoir mal. Subir les courbatures et la démotivation. Reprendre son souffle, et courir à nouveau. Sentir son corps dépasser ses limites et lui en demander plus. Se projeter plus loin que là où nous serons capables d'arriver. Continuer. Encore et encore. Se dire que rien n'est impossible et que la force de la volonté surpasse celle du défaitisme. S'user, s'épuiser, se perdre, s'oublier et se laisser emporter par une fuite en avant que nous ne pouvons avoir que l'illusion de maîtriser.

La seconde consiste à prendre le temps, au risque de le perdre. Se laisser vivre sans chercher à exister. Être, plutôt que d'avoir l'air. Apprécier et profiter du peu de temps que nous avons à notre disposition. Se dire que la mort viendra bien assez tôt et admettre nos limites sans renier nos potentialités. Cesser de désavouer la finitude. Accepter ce qui est et se laisser porter par la joie de l'existence. Conscients que le temps joue contre nous, nous cherchons alors à profiter de chaque seconde pour ne jamais avoir à nous dire que nous n'avons pas vécu.

Il n'appartient à personne de juger du comportement de qui que ce soit. Dès lors, il n'est pas à considérer qu'une de ces deux approches est préférable à l'autre. Il ne convient pas davantage d'essayer d'identifier les attitudes de qui que ce soit. Chacun mène sa vie comme il l'entend et, même si cela joue certainement un rôle dans la normalisation de l'individualisme, c'est très bien comme ça ! Libre à nous de nous lancer à la poursuite du temps qui passe ou de regarder le sable s'écouler avec un sourire aux lèvres. Faire plus et en souffrir, faire moins et en profiter...

Cependant, ce relativisme applicable aux cas particuliers ne peut pas être pareillement utilisé dès lors qu'il est question du collectif. Ce qui est acceptable pour l'un ne l'est pas forcément pour tous. Nombreuses sont les actions, ou les attitudes, que nous pouvons nous permettre de réaliser, ou d'adopter, sans que cela puisse avoir le moindre impact sur quoi que ce soit. Cela étant, toutes aussi nombreuses sont les actions ou les attitudes qui ne peuvent en aucune manière être généralisées sans risquer de tomber

dans d'incomparables dérives. Il en va ainsi de cette fuite en avant qu'il est possible d'apprécier à titre individuel, mais qui n'engendre que des problèmes d'un point de vue collectif.

Une société ne peut pas fonctionner correctement si elle est constamment en train de se précipiter. Il est impossible d'appréhender, ne fût-ce que partiellement, toute la complexité du monde si on ne prend pas le temps de l'analyser. On ne doit jamais se satisfaire d'une réaction émotionnelle lorsqu'il est possible de l'accompagner d'une réflexion rationnelle. Vouloir aller trop vite, c'est se condamner à ne tout faire qu'à moitié. C'est aussi la certitude de sombrer dans une vision simplificatrice de la réalité, car la complexité ne s'observe et ne s'apprécie que dans une temporalité lente. Aucune analyse, aucune démarche scientifique et aucune tentative d'objectivité ne peuvent se réaliser dans la précipitation.

Toutes les dérives radicales qui ont été présentées dans cet ouvrage peuvent être regardées autrement dès lors que l'on prend en considération les différentes modalités de notre rapport au temps. Si la radicalité se manifeste lorsque l'on se laisse emporter par des préjugés simplistes, elle peut également être perçue comme la résultante d'un rapport biaisé au temps qui passe. Prendre du recul, accepter de questionner ses idées préconçues, refuser le prêt-à-penser, cela nécessite d'arrêter de courir.

Dans une société qui a fait le pari de miser sur la différence tout en défendant le principe d'égalité, il est indispensable que les décisions se prennent en acceptant la complexité qui se manifeste. Sans quoi, on sombre dans l'obscurantisme répugnant qui cautionne que des lois liberticides soient votées pour donner l'illusion de sécurité, on remet en question les progrès sociaux par volonté de conserver notre soi-disant bien-être, on pointe du doigt la différence qui nuirait prétendument à l'apparente cohésion de la majorité... On met des étiquettes, on juge, on stigmatise, on criminalise, on refuse, on s'oppose, on critique... On se radicalise !

Dans ce rapport, nous avons souhaité prendre le temps. Prendre le temps de penser un phénomène autrement qu'à travers sa simple manifestation. Prendre le temps de réfléchir, d'analyser, d'identifier, de comprendre...

Il est impossible de penser de manière simpliste les liens qui unissent les hommes et les femmes depuis l'origine de l'humanité. Il est naïf de s'imaginer que le racisme peut se résumer à la simple expression d'une quelconque forme de stupidité. Nous ne pouvons pas prétendre que l'homophobie est simplement la conséquence d'une vision conservatrice des mœurs. Les conflits religieux sont beaucoup trop complexes que pour être appréhendés sous le regard de la simplicité. Aucun de ces phénomènes ne peut se penser ou s'analyser autrement qu'en prenant le temps de les comprendre. Comprendre ne signifie nullement que nous cautionnions, mais cela permet de mieux cerner les problèmes identifiés et, par conséquent, de mieux penser notre action quotidienne.

S'il y a une chose à retenir de tout ce travail qui a été réalisé, c'est l'importance de prendre le temps pour mieux penser les enjeux d'une société qui se radicalise sur de trop nombreuses questions. Un regard précipité, selon que l'on se situe d'un côté ou de l'autre, ne peut donner lieu qu'à une radicalisation de sa propre pensée ou à un jugement radical de la radicalité.

Il n'y a aucune tentative moraliste dans ce qui est exprimé ici. Comme expliqué un peu plus tôt, libre à chacun de se laisser emporter par la précipitation ou de préférer prendre le temps de profiter de sa courte existence. Cependant, nous sommes en droit d'attendre qu'aucune loi ne soit pensée et validée dans un contexte d'urgence. Ce qui est défini aujourd'hui impactera notre monde dans la durée. On ne résout pas de manière immédiate quelque chose dont les effets ne s'observeront qu'à travers les années.

Loin de toute forme de prétention quant à la manière dont nos politiques devraient pouvoir gérer ce type de difficulté, ce rapport entend simplement éclaircir les esprits, faire naître les réflexions et apporter un peu plus de lumière là où l'obscurité tend à se déployer dangereusement.

Nous avons souhaité montrer qu'il faut avoir le courage de refuser la simplicité pour comprendre un phénomène complexe. Religiophobie, misogynie, homophobie, xénophobie, racisme... Il s'agit là de dérives radicales qui ne sont rendues possibles que par une simplification outrancière de la réalité effective. Le minimum que nous puissions faire, c'est de ne pas commettre les mêmes erreurs que celles dont se rendent coupables les personnes que nous contestons.

Condamner toutes ces formes de radicalités sans prendre le temps de les analyser, c'est se rendre fautif de ce que nous dénonçons.

Ce rapport a été édité à 250 exemplaires par le CAL Charleroi - Mars 2018

Éditeur responsable: Kevin Saladé, 31, rue de France - 6000 Charleroi



Piloté par la régionale de Charleroi, l'Observatoire des radicalités travaille en synergie avec les autres régionales du Centre d'Action Laïque et en partenariat avec d'autres structures actives sur les champs des radicalités. Il fonctionne comme une instance de mémoire et une instance de réflexion.

Instance de mémoire avec la constitution d'une base de données dans laquelle les traces sont gardées et les faits classés selon le type de radicalité, évitant ainsi tout risque et toute tentative de réduction d'un phénomène réputé complexe.

Instance de réflexion avec l'entrée dans le débat sur les questions liées aux radicalités par l'angle de la démarche scientifique et surtout celui de la méthode du libre-examen ainsi que des valeurs (de liberté, de justice, de solidarité, d'égalité, d'altérité, d'humanisme, de citoyenneté ...) chères au mouvement laïque, et avec l'inscription des études et autres recherches sur la radicalité dans une approche qui privilégie la « slow science », car ancrée sur le temps à prendre, le recul nécessaire, la nuance, la contextualisation, la rétrospective et la perspective, dans la connaissance des problèmes que les radicalités posent à la société.

Notre Observatoire fonctionne ainsi selon une logique du paradoxe de la maladie, à savoir celle selon laquelle on ne peut pas soigner une maladie sur base d'un faux diagnostic.

Centre d'Action Laïque de Charleroi
31, rue de France, 6000 Charleroi
071/53.91.72 / cal-charleroi.be / info@cal-charleroi.be

